

« ESSAYER DE FAIRE BOUGER LA GROSSE PATENTE » :
PARTICIPATION DES ORGANISMES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
DANS LE RÉGIME FORESTIER DU NOUVEAU-BRUNSWICK

THÈSE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE
EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES FORESTIÈRES

DIANE LANDRY

FACULTÉ DE FORESTERIE
UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON
OCTOBRE 2009

COMPOSITION DU JURY

Président :	Richard Barry	Université de Moncton, Campus d'Edmundston Faculté de foresterie
Examinatrice hors programme :	Solange Nadeau	Ressources naturelles Canada, Service Canadien des forêts
Directeur de thèse :	Stephen Wyatt	Université de Moncton, Campus d'Edmundston Faculté de foresterie
Autre membre du jury :	André Leclerc	Université de Moncton, Campus d'Edmundston Faculté d'administration

DÉDICACE

*À ma famille et Irka pour leur support,
ainsi qu'à tout ceux et celles qui tiennent à s'exprimer, malgré les obstacles,
pour défendre les valeurs et les idées auxquelles ils croient.*

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, j'aimerais remercier Stephen Wyatt, mon directeur de thèse. Celui-ci s'est toujours montré disponible pour échanger des idées et me guider dans mon cheminement durant toutes les phases de ce projet. Ses connaissances et son expérience des relations qu'entretient la société avec la forêt sont à tout coup inspirantes. Je le remercie également pour avoir crû en moi, pour sa patience et son dynamisme qui m'ont accompagnée tout au long de ces trois années. Celles-ci ont été pour moi remplies d'expériences nouvelles, déstabilisantes parfois, mais à tout coup enrichissantes. Je remercie également Solange Nadeau, ma co-directrice de thèse. J'y suis très reconnaissante pour sa disponibilité malgré son horaire chargé, pour le temps consacré à identifier les options, à partager de précieux conseils et à poser des réflexions sur ce projet. Ce fut très constructif d'avoir la chance de travailler avec elle, compte tenu de sa rigueur, de son expérience et de sa personnalité lumineuse.

Je désire remercier les participants à cette étude, qui ont pris le temps de répondre au sondage ainsi que de m'accueillir dans leur demeure ou leur bureau pour participer aux entrevues. Merci pour cette très précieuse collaboration, indispensable à cette recherche. Ce fut pour moi une série d'interactions très motivantes, qui a permis d'élargir mes perceptions.

Merci aux membres du jury pour le temps consacré à la correction et à la bonification de cette thèse. Merci au Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité - renforcement des liens et des capacités, pour leur soutien financier, moral et technique au sein du réseau. Merci au Service Canadien des Forêts pour m'avoir accordé une bourse pour étudiants diplômés du Centre de foresterie de l'Atlantique. De plus, merci à la Chaire des Caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives de l'Université de Moncton pour la bourse attribuée. Ces soutiens financiers sont très appréciés et représentent un encouragement à la poursuite des études de deuxième cycle. Pour terminer, un gros merci à mon conjoint Irka Laplante, pour son aide précieuse dans les différentes phases de ce projet ; réflexions, corrections, support..! De plus, un merci tout spécial à ma famille ; Mom, Dad, Josée et Chantal, qui m'ont encouragée et appuyée tout au long de mon cheminement. Vous êtes pour moi des rayons de soleil indispensables !

RÉSUMÉ

La participation publique en foresterie représente un moyen d'engager le dialogue entre ceux concernés par les enjeux forestiers, tel que les gestionnaires et les groupes d'intérêt. Au Nouveau-Brunswick, l'industrie forestière a la responsabilité de planifier l'aménagement et les opérations forestières sur les terres publiques. Ces activités se font en suivant les lignes directrices fixées par le gouvernement provincial, qui est l'intendant du territoire. Cependant, depuis les années 1990, cette approche traditionnelle de gestion est de plus en plus mise au défi. À travers la province, les processus de participation publique, tels que les comités consultatifs et les audiences publiques, sont devenus de plus en plus fréquents pour discuter d'enjeux forestiers. Ces activités fournissent de nouvelles opportunités permettant aux individus et organismes de présenter et de défendre leurs idées et inquiétudes. Cependant, nous ne comprenons pas bien les coûts et les bénéfices de ces processus pour les participants, en particulier pour les organismes n'ayant pas un intérêt uniquement financier face à la gestion forestière. Le terme « organismes de l'économie sociale » est utilisé afin de décrire les groupes tels que les coopératives forestières, les associations de propriétaires de lots boisés et les organismes non gouvernementaux à vocation environnementale. Ces groupes, impliqués dans la gestion forestière, visent l'atteinte d'objectifs sociaux avant la recherche de profits.

L'objectif de cette étude exploratoire est de déterminer l'importance de la participation des organismes de l'économie sociale dans divers processus de participation publique en gestion forestière ayant eu lieu au Nouveau-Brunswick, en analysant leurs expériences et leurs attentes dans des processus spécifiques. La cueillette des données s'est effectuée en deux étapes. Premièrement grâce à l'administration d'un questionnaire postal à douze représentants d'organismes de l'économie sociale du Nouveau-Brunswick et ensuite par la conduite d'entrevues semi-dirigées avec neuf de ces organismes. L'analyse des données a permis d'identifier les facteurs qui peuvent faciliter ou contraindre la participation des organismes dans les discussions, ainsi que leurs préférences face à diverses caractéristiques des processus participatifs concernant les politiques forestières.

Les résultats démontrent que les organismes de l'économie sociale ont un intérêt marqué pour la gestion des terres publiques ainsi que pour les politiques qui la guide, mais font face à d'importants défis afin d'avoir leurs idées considérées dans le processus décisionnel. Parmi ces défis, notons la faible influence qu'ils considèrent avoir sur la prise de décisions et l'absence de résultats qu'ils perçoivent suite à leur participation. Afin de faire entendre leur voix, certains organismes préfèrent utiliser des moyens politiques au lieu des processus participatifs. Malgré de nombreux aspects négatifs entourant les processus, les organismes estiment que les processus participatifs permettent un débat public important ainsi que la réalisation de certains de leurs objectifs. Parmi les préférences face aux caractéristiques des processus participatifs traitant de politiques forestières provinciales, notons que tous les groupes sont intéressés de s'impliquer dans les processus au moins une ou deux fois par année. Ils souhaitent jouer une diversité de rôles dans la prise de décisions, cependant ceux dépassant le rôle d'information sont préférés. De plus, la majorité des organismes ont souligné l'importance d'accéder à de l'information sur le processus longtemps à l'avance. L'accessibilité, la reddition de comptes ainsi que la mise en place de processus significatifs ont également été soulignés.

Mots-clés : Participation publique, organismes de l'économie sociale, gestion forestière, aménagement forestier, politiques forestières, prise de décisions.

Note : Une partie du titre de la thèse est tirée d'une citation d'un participant à l'étude (p.100). Dans ce contexte, le sens du mot « patente » relève du langage familier pour désigner une organisation complexe et lourde. Ce participant tente d'expliquer la façon dont le manque de volonté politique fait obstacle au bon fonctionnement des processus participatifs et cela suggère que c'est l'ensemble du régime forestier en place qui rend l'implication des acteurs non traditionnels difficile. Ces observations furent également reflétées, par les autres participants, tout au long de la cueillette de données.

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DU JURY	ii
DÉDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS	iv
RÉSUMÉ.....	v
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES FIGURES	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : REVUE DE LITTÉRATURE ET PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1. La participation publique	3
1.1.1. Étapes clés d'un processus de participation publique.....	5
1.1.2. Conception de politiques publiques.....	7
1.2. Participation publique dans la gestion des ressources forestières au	12
Canada	12
1.2.1. Avantages et défis	13
1.3. Gestion forestière et participation publique au Nouveau-Brunswick	14
1.3.1. Contexte de la gestion forestière.....	14
1.3.2. Politiques forestières et participation publique.....	16
1.3.3. Intérêt croissant face à la participation publique.....	20
1.4. Organismes de l'économie sociale et gestion forestière	22
1.4.1. Le concept d'économie sociale	23
1.4.2. Organismes de l'économie sociale du secteur forestier au	
Nouveau-Brunswick	25
1.4.2.1. Coopératives	26
1.4.2.2. Offices de commercialisation des produits forestiers	28
1.4.2.3. Organismes non gouvernementaux à	
vocation environnementale.....	30
1.5. Problématique et cadre conceptuel.....	31
1.6. Objectifs de recherche	35
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE.....	36
2.1. Travaux préliminaires : identification et caractérisation des processus	37
de participation publique en foresterie	37
2.1.1. Processus ciblés	38
2.1.2. Collecte des données	38
2.1.3. Informations recherchées.....	39
2.1.4. Vue d'ensemble des processus de participation en foresterie	41
2.2. Recueil des expériences et des attentes des organismes	
de l'économie sociale.....	43
2.2.1. Échantillonnage.....	43
2.2.2. Collecte des données	45

2.2.2.1. Sondage	46
2.2.2.1.1. Portée et limites	46
2.2.2.1.2. Devis et format.....	47
2.2.2.1.3. Informations recherchées	48
2.2.2.1.4. Élaboration du questionnaire.....	48
2.2.2.1.5. Administration du sondage	49
2.2.2.2. Entrevues semi-dirigées	50
2.2.2.2.1. Portée et limites	51
2.2.2.2.2. Devis et format.....	51
2.2.2.2.3. Informations recherchées	52
2.2.2.2.4. Élaboration de la grille d’entrevue	52
2.2.2.2.5. Conduite des entrevues.....	53
2.3. Traitement des données.....	53
2.3.1. Sondage	54
2.3.2. Entrevues semi-dirigées	55
2.3.2.1. Codification et analyse selon la théorie ancrée	55
 CHAPITRE III : RÉSULTATS ET DISCUSSION - SONDAGE.....	62
3.1. Expériences des organismes de l’économie sociale en participation publique	62
3.1.1. Participation aux consultations publiques provinciales	62
3.1.2. Participation aux comités consultatifs provinciaux et régionaux.....	65
3.1.3. Opinions des organismes face à différents énoncés	67
3.2. Préférences des organismes face aux caractéristiques des processus participatifs pour les politiques forestières provinciales	70
3.2.1. Mécanismes de participation.....	70
3.2.2. Fréquence d’implication.....	72
3.2.3. Rôle des participants.....	74
3.2.4. Organismes et groupes d’intérêts représentés	76
3.2.5. Formats d’information	78
3.3. Préoccupations et perceptions des organismes de l’économie sociale	80
3.3.1. Gestion forestière	81
3.3.2. Processus participatifs.....	82
 CHAPITRE IV : RÉSULTATS ET DISCUSSION - ENTREVUES	85
4.1. Contexte	87
4.1.1. Enjeux soumis à la participation publique.....	87
4.1.2. Décisions de s’impliquer dans les processus participatifs	88
4.1.3. Mainmise sur les forêts publiques.....	90
4.1.4. Pouvoir de l’industrie et lien avec le gouvernement.....	92
4.2. Processus.....	93
4.2.1. Caractéristiques d’un bon processus de participation publique	93
4.2.1.1. Information et soutien	93
4.2.1.2. Mécanismes de participation	94
4.2.1.3. Aspects fondamentaux.....	96

4.2.2. Obstacles au bon fonctionnement des processus participatifs	97
4.2.2.1. Communication	97
4.2.2.2. Discussions qui s'éternisent et impact de l'opinion publique sur les décisions	98
4.2.2.3. Volonté politique	100
4.2.2.4. Intention derrière les processus participatifs	101
4.2.3. Obstacles à l'implication des organismes de l'économie sociale dans les processus participatifs	102
4.2.3.1. Inégalité d'accès.....	102
4.2.3.2. Ressources humaines et financières	102
4.2.4. Comités consultatifs.....	103
4.2.4.1. Comités consultatifs régionaux.....	103
4.2.4.2. Comités consultatifs provinciaux	104
4.3. Résultats.....	105
4.3.1. Résultats positifs	106
4.3.2. Résultats négatifs – aucun impact.....	107
CONCLUSION	108
ANNEXE A : TITULAIRES DE PERMIS DE COUPE SUR LES TERRES DE LA COURONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	118
ANNEXE B : QUESTIONNAIRE.....	120
ANNEXE C : LETTRE DE PRÉSENTATION DU SONDAGE	131
ANNEXE D : GRILLE D'ENTREVUE	133
ANNEXE E : CITATIONS ORIGINALES EN ANGLAIS.....	136

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Modèle conceptuel du classement de l'information relative aux processus de participation publique	40
Tableau 2. Évolution d'enjeux forestiers au niveau des politiques forestières	42
Tableau 3. Participation aux comités consultatifs	66
Tableau 4. Opinions des organismes face à différents énoncés.	68
Tableau 5. Préférences des organismes pour l'utilisation de différents mécanismes.....	71
Tableau 6. Format d'information pour communiquer les décisions.....	80
Tableau 7. Enjeux soumis à la participation publique.	87
Tableau 8. Décisions de s'impliquer dans les processus participatifs.	89
Tableau 9. Mécanismes de participation.....	95
Tableau 10. Aspects fondamentaux pour avoir de bon processus participatifs.	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Catégories conceptuelles de classification des outils de participation publique	4
Figure 2. Modèle cyclique permettant d'analyser la conception des politiques publiques.....	8
Figure 3. Cadre permettant l'analyse des changements de politiques.....	12
Figure 4. Style traditionnel gestion forestière et intégration des processus de participation	20
Figure 5. Interaction entre différents secteurs d'activités.....	24
Figure 6. Cadre conceptuel des principales dimensions à l'étude.	33
Figure 7. Carte du Nouveau-Brunswick illustrant les trois comtés inclus dans l'étude	45
Figure 8. Schéma de l'élaboration d'une théorie ancrée.....	56
Figure 9. Exemple de codification d'une transcription d'entrevue.....	60
Figure 10. Taux de participation des organismes régionaux et provinciaux dans les consultations publiques provinciales.	63
Figure 11. Fréquence à laquelle les organismes régionaux et provinciaux accepteraient de s'impliquer	73
Figure 12. Rôle que souhaitaient jouer les organismes dans la prise de décisions.	75
Figure 13. Organismes et groupes d'intérêts qui devraient être représentés dans les processus participatifs.....	77
Figure 14. Format d'information pour la préparation avant un processus participatif.	78
Figure 15. Thèmes de discussion provenant des données d'entrevues.	86

INTRODUCTION

Les forêts couvrent près de 85 % de la superficie du Nouveau-Brunswick. C'est l'industrie forestière qui a la responsabilité de planifier l'aménagement et les opérations forestières sur les terres publiques. Ces activités se font en suivant les lignes directrices fixées par le gouvernement provincial, qui est l'intendant du territoire. Cependant, depuis les années 1990, cette approche traditionnelle de gestion est de plus en plus mise au défi. L'intérêt des citoyens à se faire entendre et à être considérés lors des prises de décisions et débats qui touchent les forêts publiques est croissant. Ceux-ci peuvent être intéressés à participer aux discussions forestières pour différentes raisons. Parmi celles-ci, notons que les politiques sur les forêts publiques ont un impact sur les forêts privées, que les rassemblements de gens concernés par la gestion des ressources peuvent servir à obtenir la certification ou à gérer de manière intégrée les ressources forestières d'une région afin de diminuer les risques de conflits entre utilisateurs.

Malgré le consensus grandissant entre les gestionnaires, les utilisateurs locaux, le grand public et les chercheurs voulant que le public soit davantage impliqué dans la gestion forestière au Canada, il n'y a pas de consensus face à ce que l'implication du public est sensé accomplir ou sur la meilleure façon de structurer les processus (Hamersley et Beckley 2003). Les activités de participation publique fournissent de nouvelles occasions qui permettent aux individus et organismes de présenter et de défendre leurs idées et inquiétudes. Cependant, nous ne comprenons pas bien les coûts et les bénéfices de ces processus pour les participants, en particulier pour les organismes n'ayant pas un intérêt uniquement financier face à la gestion forestière. Le terme « organismes de l'économie sociale » est utilisé afin de décrire les groupes tels que les coopératives forestières, les associations de propriétaires de lots boisés et les organismes non gouvernementaux à vocation environnementale. Ces groupes, impliqués dans la gestion forestière, visent l'atteinte d'objectifs sociaux avant la recherche de profits.

L'objectif général de cette étude est de décrire les expériences des organismes de l'économie sociale dans les processus de participation publique en gestion forestière et d'identifier leurs attentes pour l'orientation des processus traitant de politiques forestières provinciales. Ce projet de recherche comporte quatre chapitres. Le premier constitue la revue de littérature permettant de se familiariser avec la théorie entourant la participation publique, le contexte de la gestion forestière au Nouveau-Brunswick ainsi que le concept d'économie sociale. Il se termine en résumant la problématique à l'étude ainsi que les objectifs de la recherche. Le second chapitre traite de la méthodologie employée pour identifier et caractériser les processus participatifs. De plus, il explique en détail comment les données ont été recueillies grâce à un sondage et à la conduite d'entrevues semi-dirigées. La description des méthodes de traitement de ces informations complète le chapitre. Le troisième chapitre présente et discute des expériences des organismes de l'économie sociale en participation publique et de leurs préférences face aux caractéristiques des processus recueillies grâce au sondage. Le tout se termine avec une brève discussion sur les préoccupations et les perceptions des organismes face à la gestion forestière et aux processus participatifs. Le quatrième chapitre présente les résultats et la discussion relative aux données collectées lors des entrevues. Les différents aspects quant au contexte, aux processus ainsi qu'aux résultats de la participation publique, tels que rapporté par les organismes de l'économie sociale, y sont discutés. La dernière partie de la thèse résume les expériences et les attentes des organismes de l'économie sociale en participation publique au Nouveau-Brunswick.

CHAPITRE I : REVUE DE LITTÉRATURE ET PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre présente les écrits traitants de participation publique dans le contexte de la gestion forestière au Canada et au Nouveau-Brunswick. Il présente un cadre permettant l'analyse de la conception des politiques publiques pour les ressources naturelles et le rôle qui y joue le public. De plus, il aborde le contexte dans lequel sont gérées les forêts publiques au Nouveau-Brunswick en présentant certains engagements politiques, les principaux acteurs ainsi que leurs rôles. Le concept d'économie sociale et les organismes qui en font partie sont décrits. Pour terminer, la problématique à l'étude ainsi que les objectifs fixés dans le cadre de ce projet sont présentés.

1.1. La participation publique

La participation publique est définie comme un mécanisme intentionnellement mis en place pour impliquer le public ou ses représentants dans la prise de décisions administratives (Beierle et Cayford 2002). Elle représente une occasion pour les individus, les communautés et les groupes d'intérêts d'échanger de l'information, d'articuler leurs intérêts et d'avoir le potentiel d'influencer les décisions ou les résultats d'enjeux spécifiques (Beckley et al. 2006; Joint FAO/ECE/ILO Committee 2000). Cette définition met l'accent sur les processus bureaucratiques organisés et non sur des actions individuelles, elle exclut les élections ou les referendums, le *lobbying* et les poursuites civiles (Beierle et Cayford 2002). De plus, un processus de participation publique doit être inclusif, volontaire, juste et transparent (Joint FAO/ECE/ILO Committee 2000). Comme l'ont défini Beierle et Cayford (2002), le terme « participation publique » est utilisé dans cette étude comme un terme parapluie qui inclut diverses définitions de qui est le public, de comment il est représenté, de pourquoi et dans quoi le public est impliqué.

Les activités de participation publique incluent une large gamme d'occasions pour les citoyens de faire entendre leurs inquiétudes et leurs idées. Notons à une extrémité, les réunions municipales, qui peuvent être qualifiées d'occasions pour les citoyens d'exprimer leurs opinions, et à une autre extrémité, les négociations plus formelles pendant lesquelles les différents groupes d'intérêts se concertent pour prendre les décisions (Beierle et Cayford 2002). Entre ces deux pôles, plusieurs mécanismes

participatifs sont aussi inclus tels que les audiences publiques, les comités consultatifs, les tables rondes, ainsi que les groupes de travail (Mitchell et Parkins 2005). Les différents mécanismes de participation, aussi appelés outils de participation, peuvent être utilisés seuls ou combinés. Arnstein (1969) divise le pouvoir décisionnel des citoyens selon une échelle comprenant quatre grandes classes, soit ; la non-participation, l'information, la considération et le partage de pouvoir. Une seconde approche fréquemment utilisée afin de classer ces outils consiste à les diviser en quatre catégories conceptuelles, soit : échange d'informations, consultation, collaboration et cogestion (Figure 1). Cette approche tient aussi compte du degré d'influence du public face à la prise de décisions. À l'extrême gauche, avec l'échange d'informations, les occasions de dialogue sont limitées, elles tiennent plus du domaine des relations publiques et le public n'a aucune influence sur la prise de décisions. À l'extrême droite, avec la cogestion, le public détient un important pouvoir décisionnel (Beckley et al. 2006).

	Échange d'informations	Consultation	Collaboration	Cogestion
Exemple d'outils de participation	Consultation de documents	Audience publique	Groupe de travail	Négociation
	Feuille de commentaires	Sondage	Comité consultatif	Partenariat
		Ligne 1-800	Table de concertation	

Figure 1. Catégories conceptuelles de classification des outils de participation publique (Adapté de Beckley et al. 2006).

Au-delà des outils de participation publique, il existe aussi toute une toile d'acteurs, de contextes et d'enjeux. Comme le soulève le Joint FAO/ECE/ILO Committee (2000), la participation publique en foresterie fait partie d'un contexte sociétal et institutionnel plus vaste que le groupe en délibération et fonctionne au sein d'un réseau de relations de pouvoir qui peuvent être complexes. De plus, il existe une grande variété de publics et la majorité des intervenants ont des intérêts multiples (Beckley et al. 2006). Puisque chaque situation où la participation publique est utilisée

est unique, le processus de participation ne peut être recréé selon un modèle standard (Beierle et Cayford 2002). Par conséquent, l'élaboration d'une stratégie de participation du public est une activité souvent complexe qui fait appel à une variété de solutions, étant donné la variété des contextes possibles (Beckley et al. 2006). En fait, la participation publique est à la fois un art et une science (Beierle et Cayford 2002). Heureusement, afin de ne pas trop se sentir dérouter, certains auteurs ont soulevé des étapes clés afin de faire le *design* d'un processus participatif.

1.1.1. Étapes clés d'un processus de participation publique

Les processus de participation publique requièrent l'utilisation d'outils particuliers pour la réalisation d'activités de planification ou de consultation. (Beckley et al. 2006). Le choix d'un ou de plusieurs outils appropriés à la situation, fait partie d'un des nombreux choix à faire lors de l'élaboration et de l'implantation d'un processus de participation publique. Bien que l'on parle souvent des outils de participation utilisés pendant les délibérations publiques, il faut garder en tête qu'il existe également des étapes antérieures et postérieures à considérer lors de la planification d'activités de participation publique. Afin de mieux s'imprégner de la diversité des aspects à considérer, nous passerons en revue les étapes clés d'un processus de participation pour qu'il soit guidé par les meilleures pratiques (*best practices*). Il existe des travaux visant à guider les praticiens à travers les étapes des délibérations publiques dans un contexte de gestion des ressources naturelles. Bien qu'il n'existe pas de recette parfaite pour obtenir du succès avec un processus de participation, la planification de certaines étapes peut en augmenter les chances de succès.

Parmi les activités qui ont lieu avant les délibérations, Mitchell et Parkins (2005) recommandent d'exécuter ces grandes étapes :

- 1) identifier les enjeux (définition des enjeux et collecte de l'information nécessaire) ;
- 2) identifier les participants (Qui sont les participants potentiels, où sont-ils situés et comment les rejoindre ?) ;
- 3) décider du processus de participation à utiliser (type et nombre) ;

- 4) planifier les détails de l'événement délibératif (date, endroit, matériel, facilitateur) ;
- 5) rejoindre les participants (annonce dans les médias, lettre) ;
- 6) former les participants (respect des opinions d'autrui, ouverture d'esprit, écoute).

Une fois les activités de préparations terminées, les responsables plongent dans les activités de participation proprement dites. Ils sont alors appelés à interagir avec les participants. À ce stade, Mitchell et Parkins (2005) proposent des lignes de conduite générales :

- 1) planifier l'activité de participation (révision du but de l'activité et les rôles de chaque parti);
- 2) accéder à l'information nécessaire;
- 3) débiter les délibérations;
- 4) faciliter les délibérations;
- 5) encourager l'apprentissage et la compréhension entre les participants;
- 6) nourrir les relations et bâtir la confiance;
- 7) porter des attentions, démontrer de la courtoisie envers les participants;
- 8) fournir clairement les règles de prises de décisions.

Suite aux activités de participation du public, les participants voudront, au minimum, être informés des résultats. De plus, certaines activités interreliées peuvent être organisées : suivi, évaluation et contrôle, ainsi que dans certains cas, la planification des futures délibérations (Mitchell et Parkins 2005).

Pour leur part, Beierle et Cayford (2002) ont étudié 239 cas de participation publique dans la prise de décisions face à différents enjeux environnementaux aux États-Unis. Suite à leurs analyses et expériences personnelles, ces auteurs suggèrent une méthode en cinq étapes afin de mettre en œuvre un processus efficace de

participation publique. Dans cette méthode, plus concise que la précédente, les planificateurs du projet :

- 1) déterminent pourquoi la participation est nécessaire ;
- 2) identifient les buts du processus ;
- 3) répondent aux questions de *design* (qui sont les participants ; quel type d'engagement est approprié ; degré d'influence du public et quel rôle le gouvernement devrait-il jouer ?) ;
- 4) choisissent et modifient un processus ;
- 5) font un suivi grâce à l'évaluation.

Même avec ces lignes directrices, on doit rappeler que la participation publique est bien plus qu'une simple technique, c'est une façon d'agir et de travailler. Cela demande de la part des organisateurs et des participants une compréhension éclairée de l'approche participative utilisée et de ses opportunités. La participation publique devrait être basée sur la confiance mutuelle, la communication, ainsi que la coopération entre toutes les personnes impliquées dans le processus. Cela requiert des compétences et habiletés adéquates de la part des organisateurs et des participants, en plus de l'utilisation appropriée des techniques et modèles participatifs (Joint FAO/ECE/ILO Committee 2000). Trop souvent, la participation publique est utilisée parce qu'elle est considérée comme une bonne chose en soi et des mécanismes de participation sont utilisés parce que les planificateurs sont plus familiers avec eux (Beierle et Cayford 2002). Cependant, ces défis ne devraient pas être vus comme des obstacles à la participation publique, mais plutôt comme des éléments à considérer afin d'avoir un dialogue constructif entre les différents partis.

1.1.2. Conception de politiques publiques

La politique est le processus par lequel la société fait ses choix. Worrell (1970), définit la politique forestière comme étant des principes qui guident l'usage des forêts afin de rencontrer certains objectifs de la société. Mayers et Bass (1999) expliquent que le contenu de la politique se présente sous forme d'énoncés politiques et d'instruments

politiques en plus d'avoir un processus de conception, de mise en oeuvre et de révision. La politique n'est pas seulement l'affaire du gouvernement, mais aussi des citoyens et des organisations privées. Les politiques que l'on voit prendre forme sur le terrain, contrairement aux documents politiques, sont le résultat net de nombreuses décisions formelles et pratiques effectuées par divers acteurs ayant différents pouvoirs d'action sur celles-ci. Afin de comprendre comment les politiques sont développées et implantées, des chercheurs ont conçu différents modèles visant à imaginer et à simplifier le processus. Le modèle soutenu par Ellefson (1992) voit le développement de politiques comme le résultat cumulatif d'une séquence d'activités (événements politiques et produits politiques). Selon ce modèle, le processus a un début et une fin. Cependant, ce modèle ne semble pas refléter toute la complexité de la politique. Le modèle cyclique du processus politique (*policy cycle*) est un autre cadre théorique utilisé pour analyser la conception des politiques dans un contexte de ressources naturelles et environnementales (Figure 2).

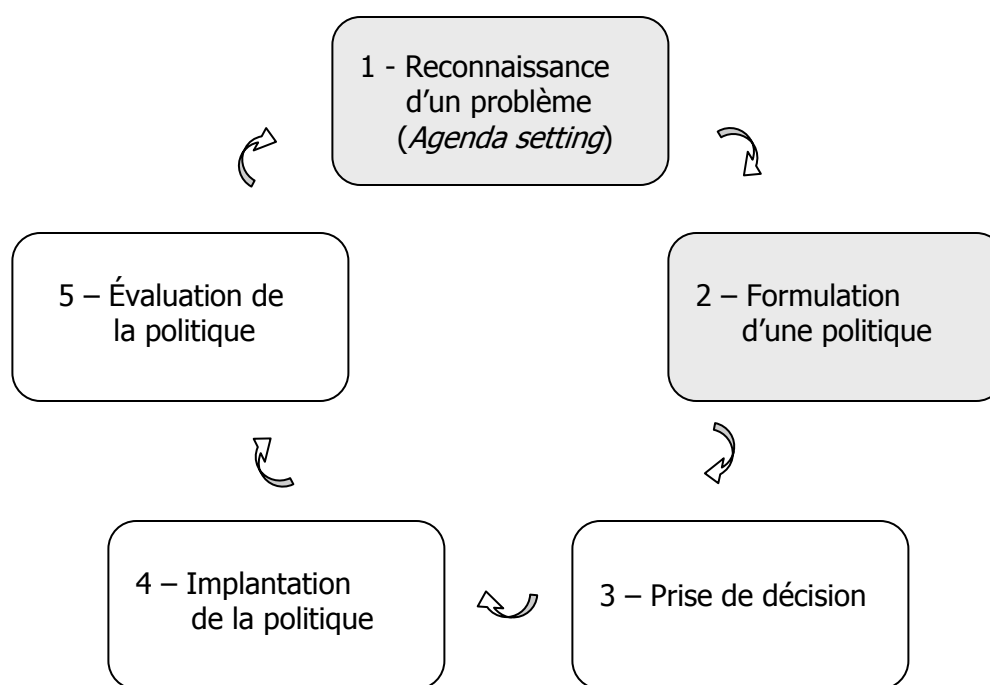


Figure 2. Modèle cyclique permettant d'analyser la conception des politiques publiques (adapté de Hessing et al. 2005).

Ce modèle, bien qu'imparfait lui aussi, vise à simplifier la conception de politiques publiques en fragmentant le processus politique en différentes étapes et sous-étapes afin de les examiner indépendamment, pour ensuite remettre les étapes ensemble afin de voir le portrait général (Mayers et Bass 1999). Certaines étapes sont semblables au modèle de Ellefson (1992), cependant le modèle cyclique du processus politique est telle une roue qui tourne, n'ayant pas un début, ni une fin définie. Le modèle cyclique comporte cinq étapes. La première étape est la reconnaissance du problème par le gouvernement et la définition de ce problème sur l'agenda politique (*Agenda setting*). Lors de la deuxième étape, une politique est formulée afin de proposer des solutions au problème. Par la suite, pour la troisième étape, il y a une prise de décision par rapport aux choix de solution possible. Afin de rendre la solution applicable, la quatrième étape est l'implantation de la politique choisie. Le suivi des résultats grâce à l'évaluation de la politique représente la cinquième étape du modèle cyclique. C'est lors des deux premières étapes du modèle cyclique que l'on retrouve une importante interaction entre l'agence responsable des délibérations (ex. le gouvernement) et le public. Pour cette raison, ces deux étapes sont discutées dans les prochains paragraphes. Toutefois, le public peut également jouer un rôle lors des étapes trois, quatre et cinq du modèle cyclique.

1) Reconnaissance du problème

Durant l'étape de reconnaissance du problème, les enjeux émergent sur l'agenda gouvernemental pour qu'il y ait action. Lors de cette étape cruciale et complexe, les enjeux sont générés par une variété de facteurs et subissent différentes transformations avant d'être sérieusement considérés par les concepteurs de politiques pour résolution. Dans un contexte de ressources naturelles, les demandes de résolution de problème proviennent surtout des groupes environnementaux. Cependant, ce sont souvent les groupes qui ont des intérêts productifs envers la ressource (ex : industrie forestière) qui ont le plus de poids si on les compare aux intérêts publics (Hessing et al. 2005).

Pour analyser le processus politique selon le modèle cyclique, il est aussi important de se questionner sur les acteurs politiques et leurs intérêts. Afin de comprendre à quel degré les acteurs peuvent influencer les politiques, Hessing et al. (2005) divisent les acteurs politiques en deux grandes catégories (acteurs de l'État et acteurs sociaux) et leur attribuent différents degrés de pouvoir politique. Les acteurs de l'État comprennent les élus officiels (membres de l'exécutif et législateurs) et les officiels désignés (ou bureaucrates). Les acteurs sociaux (intérêts financiers) comprennent les acteurs d'entreprise (possèdent généralement le plus de pouvoir pour affecter les politiques publiques à cause du pouvoir structurel du capital dans les ressources naturelles canadiennes) et la main-d'œuvre. Outre les acteurs nommés ci-haut, les autres acteurs sociaux (intérêts non financiers) décrits sont : le public, les partis politiques, les Premières Nations, les médias et les organismes non gouvernementaux.

La participation publique a souvent comme effet de structurer le débat et même d'assurer que ce débat ait lieu. Celle-ci s'oppose fréquemment aux forces économiques (productives) et cherche à inclure des approches alternatives à un enjeu. Auparavant, la reconnaissance du problème sur l'agenda politique (*agenda setting*) était surtout une activité faite par le gouvernement et l'industrie, avec très peu de participation du public. De nos jours, les processus participatifs ont évolué au niveau législatif, ce qui offre un potentiel accru pour l'implication des citoyens. Toutefois, les mécanismes participatifs prédominants sont surtout de nature consultative (Hessing et al. 2005). Même si les citoyens ont de plus en plus de chance de s'exprimer sur la création de politiques, plusieurs facteurs font obstacle au support public pour les enjeux environnementaux et sociaux ("non productifs"). Ces facteurs incluent les enjeux économiques, les restructurations, le manque d'emplois et les dépendances régionales envers une économie basée sur les ressources naturelles. Bien que les organisations environnementales aient réussi à conscientiser le public sur les enjeux environnementaux, leur position (intérêt non productif) limite leurs capacités à contribuer au processus politique. Le public, plus visible qu'auparavant dans l'étape de reconnaissance du problème sur l'agenda politique, demeure tout de même moins puissant que les acteurs traditionnels que sont l'État et les acteurs productifs dans le façonnement des politiques (Hessing et al. 2005).

2) Formulation d'une politique

Depuis les années 1980, de nouveaux acteurs (ex. groupes environnementaux) dans le sous-système politique ont articulé de nouvelles idées pour corriger des problèmes face à certaines politiques. Cependant, afin que ces idées soient considérées dans la formulation de politiques, cela exige une ouverture de la part des décideurs, leur permettant l'accès au processus de formulation de ces politiques. Et dans plusieurs cas, ces ouvertures ne se sont pas présentées ou, quand elles l'ont été, les autres acteurs politiques n'étaient pas prêts à travailler avec eux. Les divisions parmi les acteurs politiques sont réelles. Surmonter ces divisions dans le processus d'application des solutions avec une fenêtre d'opportunité limitée n'est pas une question facile. Dans ce contexte, les acteurs qui sont bien financés, qui possèdent beaucoup de ressources, qui sont clairs dans leurs buts et unis dans leurs propositions sont avantagés dans leur capacité à réagir aux fenêtres d'opportunité politique et d'entrer dans le processus de formulation de politiques. Bien que tous les acteurs au Canada soient divisés, les industries et les gouvernements sont les plus cohérents dans leurs buts et leurs ambitions. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été capables de dominer le processus de formulation de politiques, articulant un ensemble d'options politiques qui ne diffère que légèrement du statu quo dans la gestion des ressources (Hessing et al. 2005).

Pour comprendre comment et pourquoi les politiques d'un certain domaine (par exemple en foresterie) sont façonnées d'une telle façon, ainsi que la manière dont ces changements se produisent (ou la manière dont le statu quo persiste), il faut prendre en considération plusieurs facteurs (Mayers et Bass 1999). Ceux-ci peuvent être divisés en cinq grands groupes : contexte politique, acteurs, processus politique et institutions, contenu et impacts des politiques. Ces facteurs, ainsi que les relations entre eux, sont souvent importants afin de comprendre l'influence de la politique sur la gestion des forêts (Figure 3).

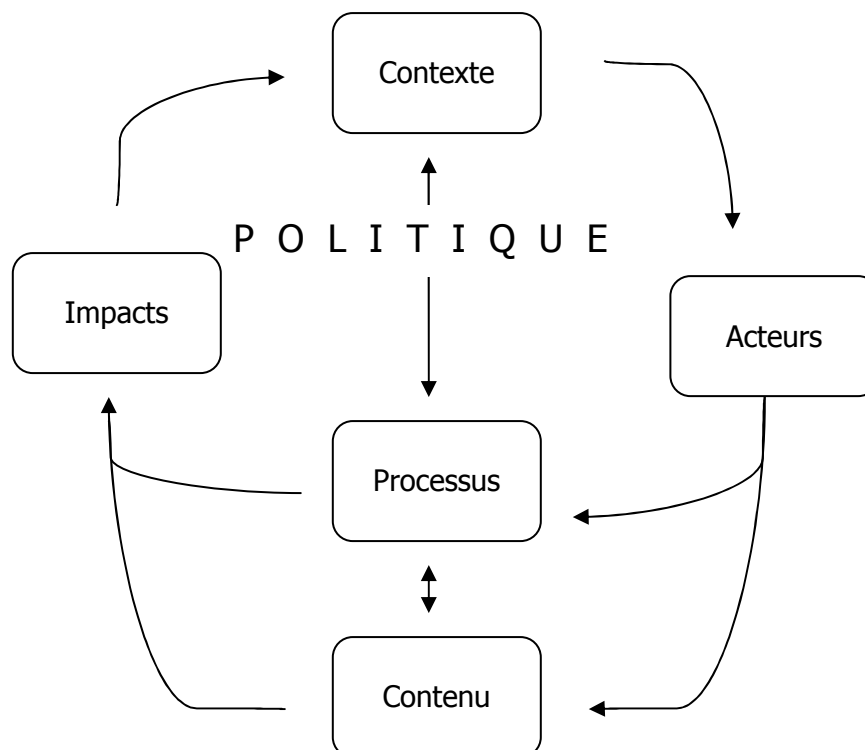


Figure 3. Cadre permettant l'analyse des changements de politiques (tirée de Mayers et Bass 1999).

Le modèle de Mayers et Bass (1999) met l'emphasis sur des aspects différents que ceux présentés dans le modèle de Worrell (1970) ainsi que ceux présentés dans le modèle cyclique de Hessing et al. (2005). Au lieu d'analyser la conception des politiques selon une série d'étapes, Mayer et Bass (1999) mettent l'emphasis sur l'analyse du jeu d'influence entre différents facteurs (contexte, acteurs, processus, contenu et impact) qui ne se suivent pas nécessairement. Sans faire une analyse exhaustive de ces facteurs, ceux-ci seront abordés tout au long de cette revue de littérature dans le contexte de la gestion forestière au Nouveau-Brunswick.

1.2. Participation publique dans la gestion des ressources forestières au Canada

En gestion forestière, la participation publique représente un moyen d'ouvrir le dialogue entre les gestionnaires de la forêt et les différents groupes d'intérêts, qui ont des intérêts divers pour l'utilisation de la forêt – une ressource limitée. Bien

qu'actuellement, on entend de plus en plus parler de participation publique, ce n'est que depuis les dernières décennies, qu'elle est devenue un élément-clé de la gestion des ressources forestières et de l'élaboration des politiques qui s'y rattachent. Autrefois, la gestion forestière était réservée à un petit groupe d'experts qui prenaient leurs décisions en se basant sur des données scientifiques et économiques (Beckley et al. 2006). Maintenant, il est impératif d'intégrer l'aspect social à ce processus décisionnel. Même s'il n'existe pas encore de principes directeurs reconnus nationalement pour encadrer les activités de participation du public en foresterie, la demande du public pour s'impliquer mieux et davantage dans la prise de décisions s'est accentuée de manière considérable depuis les années soixante-dix (Beckley et al. 2006).

1.2.1. Avantages et défis

Cette ouverture du dialogue, entre les gestionnaires et le public, représente certains avantages que souligne Beckley et ses collègues (2006) :

- bâtir la confiance avec les participants ;
- éduquer et informer les participants ;
- améliorer la qualité de la prise de décisions (apport d'information locale et privilégiée, examen de stratégies de gestion alternative);
- identifier les problèmes et conflits;
- réduire, à long terme, les incertitudes et les retards;
- obtenir les certifications de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et du Forest Stewardship Council (FSC).

Le Joint FAO/ECE/ILO Committee (2000) ajoute que la participation publique permet aussi :

- d'augmenter l'acceptation sociale de la gestion forestière durable grâce à des résultats de gestion forestière mieux informés et plus largement acceptés ;
- d'améliorer l'utilisation d'usages multiples de la forêt grâce à l'intégration équilibrée des différentes demandes de la société pour l'utilisation de la forêt publique ;

- de rencontrer les demandes croissantes de la société pour plus de transparence, de responsabilité et d'efficacité dans les activités faites par les institutions gestionnaires des forêts publiques.

L'envers de la médaille est aussi présent lorsque l'on veut faire participer le public en gestion forestière. Parmi les défis associés aux processus participatifs, notons (Mitchell et Parkins 2005) :

- capacité limitée de certains participants pour comprendre des enjeux forestiers complexes ;
- manque de temps pour se consacrer à un long processus participatif ;
- difficulté de rassembler des groupes aux intérêts opposés ;
- ressources financières limitées.

Avec les avantages et les défis qu'elle représente, la participation publique risque fort de s'accroître à l'avenir, compte tenu de la complexité croissante des enjeux auxquels fait face la société moderne et de la tendance des institutions à vouloir adhérer aux principes d'aménagement durable. Bien qu'il existe différentes raisons de vouloir impliquer les gens dans la planification et la gestion des ressources forestières, le motif le plus impérieux se trouve dans le fait que 94% des forêts du Canada sont du domaine public (Beckley et al. 2006). Les gestionnaires de la forêt publique agissent donc essentiellement pour le public en tant qu'ultime propriétaire de la ressource (Joint FAO/ECE/ILO Committee 2000).

1.3. Gestion forestière et participation publique au Nouveau-Brunswick

1.3.1. Contexte de la gestion forestière

Le territoire forestier public, aussi appelé terres de la Couronne, représente 51 % des terres forestières du Nouveau-Brunswick. Depuis la mise en application, en 1982, de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* (GNB 1980), le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB) s'occupe de la gestion forestière au sein du gouvernement provincial. Sa mission est de « gérer les ressources naturelles de la province dans le meilleur intérêt de la population » (MRNNB 2004a, p.2). Le

MRNNB, en tant qu'intendant du territoire forestier public, a la responsabilité de fixer les buts, les objectifs et les normes d'aménagement forestier à suivre. Sous la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, dix permis de coupe sur les terres de la Couronne ont été établis et de grands industriels forestiers (titulaires de permis de coupe) se sont vus attribuer des responsabilités de gestion de ces permis (Annexe A) en réalisant les buts et objectifs fixés par le gouvernement. Le document *Vision pour les forêts du Nouveau-Brunswick : buts et objectifs de l'aménagement des terres de la Couronne* expose les stratégies à adopter et les objectifs que les titulaires de permis doivent viser en vue d'atteindre les buts fixés par le MRNNB (MRNNB 2004a).

Afin d'avoir le privilège d'exploiter les forêts publiques pour leur propre bénéfice, les titulaires de permis doivent suivre les lignes directrices fixées par le MRNNB. Ils doivent ainsi respecter une entente d'aménagement forestier (EAF) qui inclut les objectifs d'aménagement à atteindre pour les terres publiques de la province. L'exploitation des terres publiques est encadrée par les normes, critères et procédures contenus dans le Manuel d'aménagement forestier (MAF). Parmi les conditions de l'EAF, les titulaires de permis doivent préparer et présenter au gouvernement provincial un plan d'aménagement. Une fois le plan d'aménagement évalué et approuvé par le gouvernement, il devient accessible au public pour consultation (MRNNB 2004a). Le système d'aménagement des forêts publiques actuel est basé sur un cycle de cinq ans, au bout duquel le ministre et le titulaire de permis réévaluent l'EAF. Le MAF est également réexaminé à la même fréquence. Chaque évaluation périodique établit les normes, les critères et les procédures qui encadrent l'exploitation des terres de la Couronne pour les cinq années suivantes (MRNNB 2004a). C'est dans cette structure que de grandes entreprises telles que Fraser Papers Inc. (en partenariat avec Acadian Timber Inc.) et J.D. Irving Ltd., qui sont des titulaires de permis, s'occupent d'élaborer les plans d'aménagement ainsi que de superviser les travaux d'aménagement et d'exploitation des terres forestières publiques. Cependant, depuis quelques années, l'industrie forestière vit de grandes difficultés. À cause de nombreux facteurs qui sont hors du contrôle des concepteurs de politiques, le secteur est en crise au niveau national (Kennedy et al. 2007). Plusieurs compagnies forestières ont fermé leurs portes au cours des deux dernières années et certaines de ces compagnies étaient des titulaires de permis de coupe. Un argument soutenu par l'industrie forestière depuis

2001 est que l'accès à une plus grande quantité de bois à moindre coût lui permettrait de continuer à rivaliser sur les marchés mondiaux (Kennedy et al. 2007).

1.3.2. Politiques forestières et participation publique

En 1992, le Nouveau-Brunswick s'est fait signataire de l'Accord national sur la forêt élaboré par la Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie. Cet accord est un engagement face à l'aménagement durable des forêts au Canada. De par sa signature, la province s'est mise d'accord avec le principe qu'il est essentiel que la population du Nouveau-Brunswick puisse participer efficacement à la politique forestière et aux processus de planification (MRNNB 2004b). En 1998, un second document fut publié par le Conseil canadien des ministres des forêts. Ce document intitulé « *Stratégie nationale sur les forêts* » met à jour les orientations stratégiques retenues en 1992 et présente une vision pour l'avenir (Conseil canadien des ministres des forêts 1998). Parmi les divers engagements à l'action, notons que le Nouveau-Brunswick a réitéré son engagement à :

Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts et de l'aménagement durable des forêts, améliorer l'accès à l'information sur les forêts afin de répondre aux besoins du public, et tenir compte du point de vue du public en matière d'aménagement forestier (Conseil canadien des ministres des forêts 1998).

En plus des engagements du gouvernement dans les accords nationaux, diverses exigences en matière de participation publique découlent des normes de certification, dans lesquelles sont engagés les industriels forestiers. Cet engagement résulte du fait qu'en 2002, le MRNNB a exigé que tous les titulaires de permis de coupe obtiennent la certification en vertu du système de gestion environnemental de l'Organisation internationale de normalisation - ISO 14001. De plus, les titulaires de permis ont dû obtenir une autre certification avant décembre 2003 en vertu de l'un des trois programmes d'aménagement forestier durable, soit la norme CSA Z809 de l'Association canadienne de normalisation, la norme du *Forest Stewardship Council* – FSC ou la norme de la *Sustainable Forestry initiative* – SFI (MRNNB 2004b). Ainsi, tous les titulaires de permis sont actuellement certifiés selon ISO 14001 et la majorité a également choisi de se certifier selon les normes du SFI. Les normes de la CSA pour l'aménagement forestier durable abordent les exigences face à la participation publique

d'une façon plutôt détaillées. Les exigences de certification concernent les participants, le processus, le contenu ainsi que la communication. Pour ce qui est de la certification accordée par le SFI, un des 13 objectifs concerne la participation publique. Cependant, cet objectif est énoncé d'une façon beaucoup moins détaillée que les exigences de la CSA.

Du côté du gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin de « gérer les ressources naturelles de la province au mieux des intérêts de sa population », le ministre a lui aussi défini différents buts en matière d'aménagement forestier. Un des six grands buts est de « tenir compte des valeurs publiques que présentent les terres de la Couronne » (MRNNB 2004a, p.2). Afin d'atteindre les buts établis par le MRNNB, un objectif fixé pour les plans d'aménagement des forêts du Nouveau-Brunswick stipule que :

Les titulaires de permis sont tenus de faire participer le public au processus de planification de l'aménagement forestier en lui demandant son point de vue et de favoriser la participation de tous les intervenants, ainsi que de maintenir l'intégrité des aires de loisirs existantes (MRNNB 2004a, p.3).

Les titulaires de permis remplissent cet objectif par l'entremise de comités d'intervenants des titulaires de permis de coupe (comités consultatifs régionaux) qui traitent de l'aménagement d'un territoire forestier particulier. Ce processus de consultation, organisé par les titulaires de permis, vise à informer les participants, qui représentent des groupes d'intérêts, des moyens pris par la compagnie forestière afin d'atteindre les objectifs d'aménagement fixés par la province. En retour, les membres du comité sont invités à donner des renseignements, opinions et conseils à la compagnie forestière sur les plans d'aménagement forestier ou sur les pratiques et opérations sylvicoles. La compagnie forestière renseigne les participants et recueille leurs opinions concernant l'aménagement forestier, mais c'est aussi elle qui décide si elle prend compte ou non de ces opinions et commentaires. Actuellement, c'est le moyen le plus accessible, qui a lieu sur une base régulière, permettant au public de participer à l'aménagement des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick. Cependant, puisqu'il n'existe pas de mécanisme structuré et officiel de participation du public pour l'aménagement des terres de la Couronne (CSAB 2004), les principaux sujets de discussion et les participants invités lors de ces réunions peuvent varier selon

les régions concernées. Notons qu'il n'existe aucune évaluation rigoureuse de ces comités. Cependant, les résultats d'un sondage national mené auprès des participants à ce type de comités consultatifs furent publiés en 2006. Cette étude indique que la majorité des membres se disent satisfaits de leur expérience au sein des comités, mais qu'il existe également de l'insatisfaction face à divers aspects de ces consultations (discuté davantage à la section 3.1.1.2.) (Parkins et al. 2006).

Outre les comités d'intervenants des titulaires de permis de coupe, le gouvernement sollicite la voix du public d'une manière ponctuelle sur certains enjeux concernant l'orientation ou l'élaboration de politiques forestières provinciales. Ce fut le cas lors des audiences publiques pour l'établissement d'une stratégie d'aires protégées en 1999 et lors de la plus récente consultation sur l'approvisionnement en bois et l'aménagement forestier qui a eu lieu en 2003, suite à la publication du rapport Jaakko Pöyry (discuté davantage à la section 2.1.4). Il est à noter que la décision de tenir des consultations publiques peut faire partie d'un processus planifié ou bien être tenu en réaction à la pression publique, tel que fut le cas lors des consultations sur l'approvisionnement en bois et l'aménagement de 2003.

La mise en place de comités consultatifs provinciaux est aussi un outil de consultation utilisé par le gouvernement. Ces comités visent à conseiller le gouvernement dans l'orientation de certaines politiques forestières. Le Groupe de travail sur la foresterie, le Comité consultatif provincial sur les forêts et le Comité consultatif pour les zones naturelles protégées, tous mis en place en 2005, en sont des exemples.

En 2007, le Groupe de travail sur l'autosuffisance a examiné la question de l'avenir des forêts publiques. Dans son rapport final intitulé *La Voie de l'autosuffisance : Un projet de société*, les coprésidents soulignent que :

L'aménagement de nos forêts constitue l'enjeu le plus complexe examiné par le Groupe de travail durant son mandat. Il existe toujours un décalage entre les opinions et beaucoup de méfiance entre les diverses parties prenantes. La décision d'accroître la récolte sur les terres de la Couronne est au cœur du débat. Nous sommes loin d'un consensus. Pour cette raison, le gouvernement a de la difficulté à élaborer une politique... Les conflits qui existent entre l'industrie et le public relativement à la valeur ligneuse et non ligneuse dans le cadre de la

gérance des terres de la Couronne sont aggravés par des arguments et opinions contradictoires (Groupe de travail sur l'autosuffisance 2007, p.11).

De plus, sous le thème « Confiance envers le gouvernement et l'industrie », les coprésidents du Groupe de travail sur l'autosuffisance notent que les citoyens croient qu'une transformation face aux politiques est nécessaire, mais qu'il est clair qu'un bon nombre de citoyens du Nouveau-Brunswick ne sont pas confiants que les gouvernements ni les grandes entreprises feraient ces changements tout en protégeant le public. De plus, les coprésidents se sont dits troublés de constater qu'il y ait un tel manque de confiance envers les institutions et organismes que les gens perçoivent comme étant puissants et influents. Ce manque de confiance est particulièrement marqué dans le cas de la protection environnementale et de l'utilisation future des terres de la Couronne. Le groupe de travail conseille aux gouvernements et aux entreprises de communiquer plus ouvertement avec le public relativement aux projets et politiques (Groupe de travail sur l'autosuffisance 2007).

Depuis quelques années, plusieurs acteurs sociaux réclament du changement, voire une réforme, dans le système de gestion forestière au Nouveau-Brunswick. On entend de la bouche d'une multitude d'acteurs forestiers que le statu quo n'est plus acceptable. Comme le soulignent Kennedy et al. (2007), un débat persiste dans la province à savoir si la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, en place depuis plus de 25 ans, est un instrument politique assez robuste et flexible pour répondre efficacement aux changements et défis que présente la gestion des forêts actuelles. Pour l'instant, le gouvernement provincial dispose de nombreuses études et rapports permettant de l'aider à prendre une décision politique. En plus du rapport de la firme Jaakko Pöyry, paru en 2002, le gouvernement a reçu, en 2007 et en 2008, trois autres rapports qu'il avait commandés afin de l'aider à prendre des décisions face à la gestion forestière. Le premier rapport se nomme *Opinion du public sur la gestion des forêts au Nouveau-Brunswick : rapport de l'enquête provinciale* (Nadeau et al. 2007). Le second rapport se nomme *Solutions d'aménagement de la forêt publique du Nouveau-Brunswick* (Groupe de travail sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois 2008). Finalement, le troisième rapport touche les aspects économiques et s'intitule *Perspectives d'avenir pour l'industrie des produits forestiers au Nouveau-Brunswick*

(Groupe de travail sur les perspectives d'avenir pour le secteur forestier du Nouveau-Brunswick 2008). Alors même avec un portrait social, écologique et économique en main, il semble que les choix politiques sont difficiles à faire du côté du gouvernement et que plusieurs demandes de groupes aux intérêts opposés (conservation vs augmentation de l'approvisionnement en bois) sont parmi les éléments qui font durer le statu quo.

1.3.3. Intérêt croissant face à la participation publique

Depuis les années 1990, le concept de participation publique prend de plus en plus d'ampleur dans l'aménagement des forêts publiques du Nouveau-Brunswick. Un nombre croissant de processus ont été implantés à travers la province afin de discuter d'enjeux forestiers. On remarque que le modèle traditionnel de gestion des forêts, dominé par le gouvernement et l'industrie forestière, tend à s'ouvrir pour permettre au public de s'impliquer par le biais de processus de participation (Figure 4).

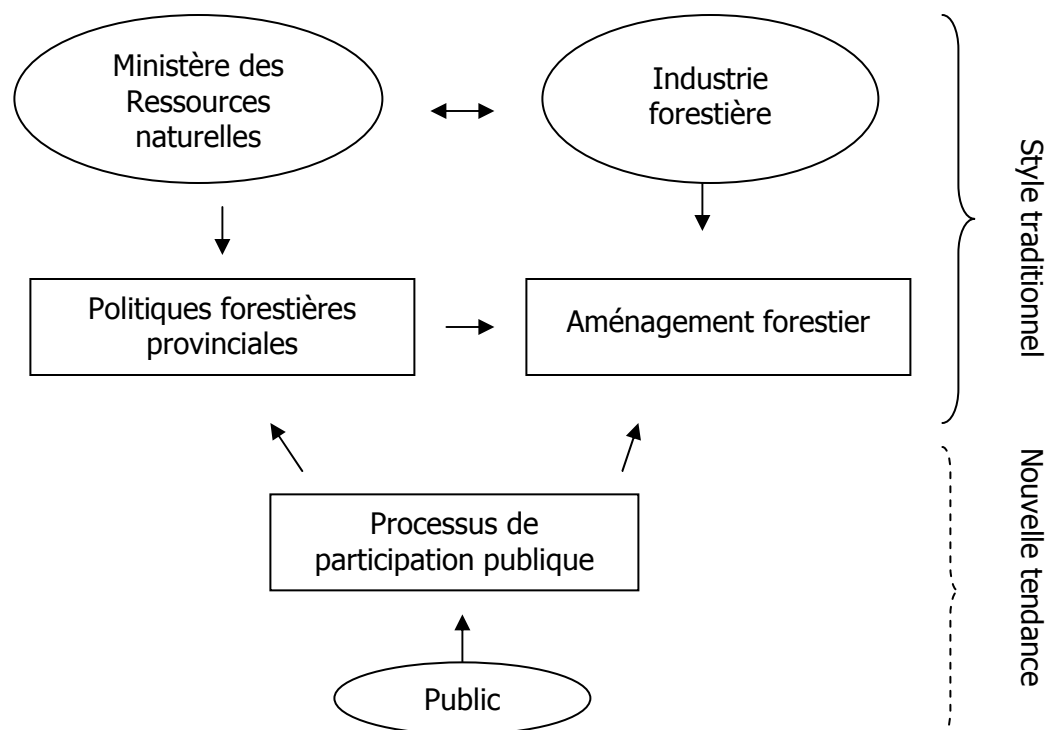


Figure 4. Style traditionnel de la gestion forestière et intégration de processus de participation publique.

Cette nouvelle tendance est principalement due à la pression grandissante exercée par les divers groupes d'intérêts qui utilisent la forêt. Ils ne veulent plus que ce soit uniquement les partenaires traditionnels (gouvernement et industrie) qui décident du sort des forêts publiques : eux aussi veulent participer aux décisions concernant les terres de la Couronne (Erdle et MacLean 2005). Ainsi, la participation publique peut être vue comme un défi à la gestion traditionnelle des politiques gouvernementales par des experts d'agences administratives (Beierle et Cayford 2002).

L'intérêt des citoyens pour participer aux discussions sur la gestion forestière s'est fait fortement remarqué au cours des audiences publiques provinciales sur l'approvisionnement en bois menées en 2003. Durant cet événement ponctuel, plus de 200 personnes ont présenté des exposés officiels lors des 13 audiences publiques et 121 mémoires écrits furent soumis au Comité spécial de l'approvisionnement en bois. À noter que ce comité, responsable de mener le processus participatif, était composé de douze membres du parlement du Nouveau-Brunswick (CSAB 2004). Ces audiences ont donné la chance aux citoyens de partager leurs préoccupations et leurs valeurs face à la gestion de la forêt publique puisqu'il s'agissait de la première occasion, depuis la mise en œuvre en 1982 de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, de tenir une vaste consultation publique sur l'aménagement forestier au Nouveau-Brunswick. Il ressort de ces audiences que le public veut participer plus activement dans le système d'aménagement forestier de la province (CSAB 2004). Des conclusions semblables ressortent d'une enquête provinciale, menée en 2007, visant à recueillir les opinions du public sur la gestion des forêts au Nouveau-Brunswick. Les résultats de cette étude démontrent, entre autres, que les citoyens néo-brunswickois ont un intérêt marqué pour la participation publique, mais qu'ils ne sont pas intéressés à consacrer beaucoup de temps au processus. De plus, ceux-ci sont ouverts à l'idée qu'une plus grande gamme de groupes d'intérêts soit impliquée dans la gestion des terres publiques. Par ordre décroissant, ce sont les organisations environnementales, les communautés locales et les associations de boisés privés qui sont les groupes préférés des citoyens à considérer comme gestionnaires des terres de la Couronne (Nadeau et al. 2007).

En 2004, plusieurs recommandations furent faites par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois afin que le gouvernement renforce les liens entre le public et ses forêts. Le gouvernement provincial a répondu à ces recommandations en annonçant qu'il établirait un processus de participation publique, pour la période de planification forestière de 2012 à 2017, afin d'obtenir des renseignements sur la gestion des terres publiques (MRNNB 2005). Ce processus devrait être mis en place avec la publication du document Vision 2009. Rappelons que le document Vision est publié tous les cinq ans par le gouvernement et celui-ci y présente les grandes orientations des politiques de gestion forestière de la province.

Dans l'énoncé de Vision 2005, une action est ciblée au niveau de la participation publique. Tel que recommandé par le Comité spécial, trois niveaux de participation aux décisions seront accessibles pour les citoyens : un processus officiel de participation du public qui sera mis en place à partir de 2007 (pour la préparation des plans de gestion de 2012) ; l'établissement d'un comité consultatif sur les forêts au niveau provincial ; et des processus améliorés lors des consultations des comités d'intervenants des titulaires de permis (MRNNB 2005).

Avec la prise de ces engagements, le gouvernement aura besoin de mettre en place des mécanismes efficaces d'implication du public dans la gestion des forêts de la Couronne. Toutefois, le partenariat résultant de l'implication du public est complexe et le gouvernement ne sait pas vraiment comment s'y prendre efficacement. Cependant, plusieurs croient que l'implication d'une diversité d'intervenants dans l'orientation de l'aménagement forestier de la province apportera des effets bénéfiques au secteur forestier (RNCAN 2005).

1.4. Organismes de l'économie sociale et gestion forestière

À ce stade de la revue de littérature, il semble approprié d'introduire le concept d'organismes de l'économie sociale. Tel que mentionné précédemment, le sondage de Nadeau et al. (2007) indique que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont un intérêt marqué pour une participation accrue du public dans la gestion forestière, mais qu'une majorité d'entre eux ne sont pas prêts à consacrer beaucoup de temps au processus. Cependant, ils ont identifié différents organismes comme étant des groupes d'intérêts

qu'ils seraient prêts à voir impliqués dans la gestion des terres de la Couronne et, comme nous le constaterons dans la section suivante, ces organismes font partie de la grande famille des organismes de l'économie sociale. Avant de présenter ces organismes et leurs caractéristiques, il est important de définir ce qu'on entend par « économie sociale ».

1.4.1. Le concept d'économie sociale

Le concept d'économie sociale peut être défini de différentes façons selon les auteurs, les disciplines ou les régions géographiques. Par conséquent, il n'y a pas de définition universellement acceptée. Le *Chantier de l'économie sociale* au Québec définit l'économie sociale comme un domaine qui « regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier (finalité sociale);
- autonomie de gestion par rapport à l'État;
- processus de décision démocratique;
- défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- activités fondées sur des principes de participation, de prise en charge et de responsabilité individuelle et collective » (Chantier de l'économie sociale 1996, p.3).

La difficulté de définir formellement ce qu'est l'économie sociale s'explique en partie à cause du caractère englobant de l'aspect social, qui comprend à la limite toute l'économie (Bouchard et al. 2001 dans Tessier 2003, p.13). Tessier soulève cependant que « cette conception que toute l'économie est sociale doit toutefois être précisée, car il n'y a que l'économie sociale qui reconnaît explicitement la dimension sociale de l'économie » (Tessier 2003, p.13).

Malgré la diversité des approches servant à définir l'économie sociale, les différents travaux sur le sujet démontrent que les organismes de l'économie sociale adhèrent, à un certain degré, aux principes suivants :

- Exercent une activité économique (Bouchard et al. 2006) en offrant des biens et services aux membres d'une communauté. Cependant, elles visent à atteindre certains objectifs sociaux avant de chercher à faire des profits (Quarter et al. 2003 ; Brown 2006).
- Présence du principe économique de réciprocité (Restakis 2006),
- Présence de règles sociales limitant le partage des excédents éventuels entre les membres (Bouchard et al. 2006).
- Association volontaire (Bouchard et al. 2006).
- Présentent des éléments d'une structure organisationnelle formelle, basée sur la participation des membres, avec un processus de gestion démocratique (Quarter et al. 2003 ; Brown 2006 ; Bouchard et al. 2006).
- Gestion autonome face au gouvernement (Quarter et al. 2003 ; Brown, 2006).

La dimension sociale du concept d'économie sociale, qui inclut l'adoption de valeurs telles que la primauté des personnes sur les profits, la gestion démocratique et la participation des membres, permet de distinguer le secteur de l'économie sociale des secteurs public et privé. Même si ces trois secteurs d'activité fonctionnent sur différents principes économiques, il faut noter qu'ils ne fonctionnent pas en vase clos les uns des autres et interagissent ensemble sur le marché (Figure 5).

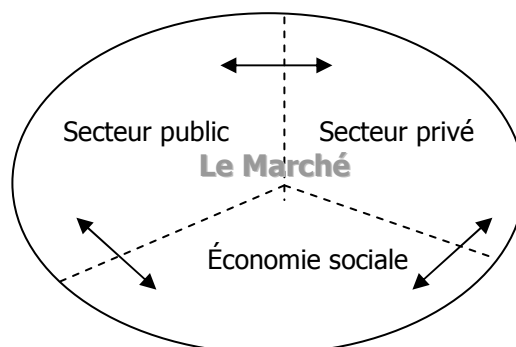


Figure 5. Interaction entre différents secteurs d'activités (adapté de Restakis 2006).

Par leur nature, ces organismes comblent des besoins qui sont souvent non rentables pour d'autres types d'entreprises. Quelques exemples de ces entreprises collectives sont les coopératives, les communautés de travail, les syndicats, les groupes d'écologistes ou les organismes à but non lucratif (Tremblay 2001).

1.4.2. Organismes de l'économie sociale du secteur forestier au Nouveau-Brunswick

Dans le secteur forestier du Nouveau-Brunswick, on retrouve trois types d'organisation collective qui répondent aux définitions d'organismes de l'économie sociale. Ces organismes sont les coopératives forestières, les offices de commercialisation de produits forestiers et les organismes non gouvernementaux à vocation environnementale (ONGE). Même si ces trois types d'organismes ont des missions et des objectifs différents, ils possèdent certaines caractéristiques communes:

- mandat sociétal relié à la gestion du territoire forestier;
- fournissent un service et/ou un bien lié à la gestion du territoire forestier;
- les bénéfices sont retournés à la société ou aux membres, soit en ristournes financières ou en services;
- ne font pas partie du gouvernement ou d'une entreprise privée.

Quarter et al. (2003), en définissant l'économie sociale, classifient les organismes qui en font partie, en trois grands types d'organisations ; les organismes à but non lucratif du secteur public, les organisations sociales d'incitation commerciale et les organisations de la société civile. Selon cette classification, les organismes de l'économie sociale étudiés dans ce projet cadrent avec deux de ces types d'organisations collectives, soit :

- (1) les organisations d'incitation commerciale (*market based*), qui rivalisent sur le marché contre d'autres entreprises afin d'offrir leur service ou de vendre un produit d'une manière commune (ex. coopératives et office de commercialisation) ;
- (2) les organisations de la société civile qui ne rivalisent pas sur le marché (ex. ONGE).

Les organismes de l'économie sociale, similairement aux entreprises privées, ne constituent pas un ensemble d'organismes fonctionnant tous de la même manière. Chaque organisme a une raison d'être et des objectifs qui lui sont propres. Par conséquent, les organismes étudiés cadrent à différents degrés avec les grandes caractéristiques de l'économie sociale énoncés précédemment. Cependant, malgré leurs différences, ils ont comme points en commun d'avoir un mandat sociétal relié à la gestion du territoire forestier, travaillant à combler certains besoins socio-économiques définis par la communauté de façon démocratique et directe.

Dans les prochaines sections, l'historique, la structure, le rôle ainsi que le contexte actuel et certains des défis entourant les organismes serviront à décrire les trois catégories d'organismes de l'économie sociale traités dans cette étude, soit les coopératives, les offices de commercialisation et les organismes à vocation environnementale.

1.4.2.1. Coopératives

Les coopératives sont souvent citées au premier plan lorsqu'on veut donner un exemple concret d'organisme de l'économie sociale. La racine du mouvement coopératif résidait dans l'idée d'aide à la prise en charge des communautés. Pour ce faire, les premières coopératives prêtaient de l'argent aux gens qui se faisaient refuser des prêts par les grandes institutions. La coopération a permis de remplir des besoins non ou mal desservis (Girard et Brière 1999). La coopération se veut un système par lequel des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où chaque membre a des droits égaux à la gestion et se répartissent le profit au prorata de leurs activités (Larousse 1998). *L'Alliance coopérative internationale* définit une coopérative comme « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (IRECUS 2007). La prise en charge, la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité sont les valeurs fondamentales des coopératives (IRECUS 2007).

Les coopératives néo-brunswickoises sont des organismes légiférés par la loi sur les associations coopératives. De plus, au niveau de représentation, la Coopérative de développement Régional-Acadie (CDR-Acadie) est un regroupement d'associations coopératives acadiennes du Nouveau-Brunswick dont le mandat est de promouvoir et de soutenir l'entrepreneuriat collectif dans différents secteurs d'activités (CDR-Acadie 2008). Au Nouveau-Brunswick, les coopératives œuvrant dans le secteur forestier se divisent en deux catégories. Premièrement, il y a les coopératives forestières, qui sont des entreprises principalement engagées dans la production d'arbres de Noël sur des terres privées. Ensuite, il y a les coopératives de travailleurs forestiers qui effectuent principalement des travaux de sylviculture et de récolte forestière sur les terres publiques.

Dans le cadre de cette étude, on ne traite pas des coopératives forestières puisque celles-ci fonctionnent selon un modèle plutôt agricole (rotation rapide) sur les terres privées. On s'intéresse plutôt aux coopératives de travailleurs forestiers car ils sont engagés dans l'aménagement des forêts publiques. Une coopérative de travail est définie comme une entreprise collective qui fournit de l'emploi à ses membres, puisqu'au sein d'une coopérative de travail, les membres sont les employés (Secrétariat aux coopératives 2004). Les coopératives de travailleurs forestiers œuvrent surtout sur les terres publiques de la province, puisque la majorité d'entre elles obtiennent des contrats de travaux sylvicoles ou de récolte de bois sur les terres publiques. Les orientations d'aménagement que prend le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, ainsi que la « santé » de l'industrie forestière affecte donc, entre autres, les contrats de travaux en forêt que peuvent obtenir annuellement ces entreprises. Présentement, la crise forestière qui persiste dans l'industrie forestière de la province rend la vie difficile aux coopératives de travailleurs forestiers. En 2004, on pouvait compter dix coopératives (Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie 2005) et en 2008, un appel téléphonique au Registraire des coopératives du Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick a permis de constater que six des dix coopératives forestières de la province n'étaient plus incorporées, donc considérées comme dissoutes.

1.4.2.2. Offices de commercialisation des produits forestiers

Au Nouveau-Brunswick, les boisés privés non industriels représentent environ 30 % du territoire forestier de la province (Fortin 2004). La superficie de forêt productive couverte par ces lots est d'environ 1,8 million d'hectares et la récolte qui y est effectuée se chiffre à près de 25 % de la récolte de bois de la province. Il y a environ 40 000 propriétaires de lots boisés dont la superficie moyenne est de 45 hectares (RCFM 2004). Afin d'être mieux représenté, les propriétaires de boisés se sont organisés en commun sous la structure des Offices de commercialisation des produits forestiers. Ils se sont ainsi donné les moyens pour agir collectivement afin d'améliorer leur sort. C'est grâce à la philosophie du regroupement des forces que la majorité des offices de commercialisation des produits forestiers ont pris naissance (Fortin 2004).

Il semble qu'à l'époque, le regroupement des propriétaires était essentiel pour l'obtention de meilleur prix et de meilleurs avantages de commercialisation des produits forestiers. Par contre, le pouvoir des industriels était tellement important que les intervenants du milieu ont cru nécessaire de légaliser ces pouvoirs pour s'assurer que les deux parties puissent communiquer leurs revendications de façon égalitaire (Fortin 2004, p.40).

Les offices de commercialisation de la province sont des organismes légiférés depuis 1962. Ils reçoivent leurs pouvoirs sous la *Loi de la commercialisation des produits agricoles du Nouveau-Brunswick*. Le plan de commercialisation des produits forestiers de la région concernée doit promouvoir le contrôle et la réglementation de la commercialisation, inciter à produire et commercialiser des produits forestiers de qualité supérieure, promouvoir de bonnes techniques de gestion des terrains boisés, collaborer avec toute autre commission locale ou provinciale et permettre l'aménagement, la conservation et la gestion des ressources forestières sur les terrains boisés de la zone réglementée (GNB 1983).

Concrètement, les offices de commercialisation des produits forestiers représentent les propriétaires de lots boisés privés de la province sur les questions d'intérêt commun (FPLBNB 2004). Il existe sept offices de commercialisation au Nouveau-Brunswick et ceux-ci ont comme principal mandat d'entreprendre la commercialisation des produits forestiers et de négocier un meilleur prix avec les

industries forestières, au nom des propriétaires de boisés (Fortin 2004). De plus, ce sont ces organismes qui administrent et distribuent des programmes de subvention en sylviculture du gouvernement provincial.

D'une façon similaire aux coopératives, les offices ont une structure démocratique puisque chaque propriétaire possède un droit de vote à l'assemblée annuelle en ce qui a trait à l'administration générale et un droit de vote aux assemblées locales concernant l'élection d'un directeur qui représentera leur région (Fortin 2004). Les offices agissent comme agent de contrôle de la mise en marché du bois. Cependant, ils ne sont pas considérés comme des agents de vente exclusifs auprès des industries puisque les producteurs peuvent négocier directement avec les usines s'ils le désirent (Bélanger 1994). Les propriétaires de boisés qui ne veulent pas participer aux activités des offices sont libres de ne pas le faire. Par conséquent, il y a association et participation volontaire.

Grâce aux services qu'ils offrent, ces organismes à but non lucratif, répondent à un besoin collectif. Ils sont là pour offrir des services de commercialisation de produits forestiers et d'aménagement (surtout par le biais d'un programme de financement des travaux sylvicoles) aux propriétaires de boisés présents sur le territoire couvert par l'Office. Ce regroupement des forces (force du nombre) permet aux propriétaires de s'offrir des services qu'ils auraient de la difficulté à s'offrir sur une base non regroupée. De plus, les lots boisés sont surtout présents dans les régions habitées et les activités qui ont lieu sur les terres forestières ont un impact sur le bien-être des communautés avoisinantes. Mentionnons, entre autres, un impact sur la qualité de l'eau et les valeurs esthétiques ou encore les retombées économiques liées à la récolte de produits forestiers. Par conséquent, les propriétaires fournissent, par ricochet, à différents degrés de multiples services du domaine environnemental, économique et sociétal.

Notons que La Fédération des propriétaires de lots boisés privés du Nouveau-Brunswick (FPLBNB) est l'organisme qui chapeaute les sept offices régionaux de commercialisation des produits forestiers. Cette fédération agit comme groupe de pression auprès du gouvernement et représente les propriétaires pour toutes les questions relatives aux forêts privées.

Un enjeu actuel très important pour les offices de la province est le retour de la politique de source primaire d'approvisionnement. Cette politique, adoptée par le gouvernement au milieu des années 1980, obligeait les entreprises à signer des contrats avec les offices de commercialisation pour l'approvisionnement de leurs usines avant d'obtenir l'accès aux terres forestières publiques. Ce mécanisme avait été mis en place pour aider à la commercialisation du bois des terres privées puisqu'il y avait une offre excédentaire de bois sur le marché. Cependant, cette obligation a été enlevée depuis 1992. Par conséquent, un certain pouvoir de négociation des offices est dilué et plusieurs propriétaires aimeraient bien voir cette politique prendre à nouveau force de loi (FPLBNB 2004). Maintenant, les enjeux d'approvisionnement ont changé, mais la FPLBNB réclame le retour de cette politique de source primaire en se basant sur l'établissement des calendriers et des prix, plutôt qu'à la capacité de mettre le bois sur le marché (CSAB 2004).

1.4.2.3. Organismes non gouvernementaux à vocation environnementale (ONGE)

Au Canada, les organismes non gouvernementaux à vocation environnementale sont très actifs depuis les trois dernières décennies. Parmi ceux-ci, certains organismes de conservation de la forêt se sont mobilisés afin de prévenir les coupes de bois dans les endroits sauvages ou encore afin de mettre un frein aux applications d'herbicides et d'insecticides sur le territoire. Plusieurs groupes se sont formés sur une base temporaire afin de mener certaines batailles spécifiques avec l'industrie, tandis que d'autres se sont établis d'une manière plus permanente (Stefanick 2001).

Pour cette étude, les groupes qui se situent dans la catégorie des ONGE défendent surtout des intérêts fauniques ou d'aménagement du territoire forestier. Contrairement aux coopératives et aux offices de commercialisation, les ONGE ne constituent pas une classe « homogène ». Certains groupes fonctionnent avec du personnel entièrement bénévole, tandis que d'autres réunissent employés et bénévoles. Chaque organisme a son propre mandat et sa propre raison d'être. En général, les groupes de conservation des forêts ne se penchent pas uniquement sur les enjeux forestiers et ne partagent pas nécessairement le même regard sur le monde et sur une situation. Une caractéristique commune entre ces organismes est qu'ils font des

pressions pour avoir des changements dans notre façon de percevoir notre relation avec l'environnement naturel (Stefanick 2001).

Les organismes de conservation de la forêt (et plus spécifiquement ceux qui font pression pour conserver les espaces sauvages) font maintenant partie d'un groupe d'intérêts très visible au Canada. Cependant, plusieurs groupes font face à de nombreux défis, dont une grande fragmentation au niveau du mouvement environnemental, en plus de problèmes rencontrés pour le financement de leurs organisations et de leurs activités (Stefanick 2001). Parmi ses observations, les membres du Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif au Nouveau-Brunswick (2007) soulève que « le secteur communautaire sans but lucratif s'est épuisé à apporter de petites modifications et retouches, à essayer de faire la part des choses entre politiques rigides et besoins divergents tout en fonctionnant avec un budget restreint » (p.6). Ce qui représente d'importants défis.

Pour terminer cette section concernant les organismes de l'économie sociale, il faut noter que certains organismes de l'économie sociale, tels que les groupes de bassins versants, les clubs privés (associations de chalets, associations de trappeurs, clubs de chasse et de pêche récréative, clubs de VTT et de motoneige, club d'ornithologie) ainsi que les *advocacy groups* ne font pas partie de la population à l'étude dans ce projet. La raison principale qui justifie ce choix est que ces groupes n'ont pas de mandat sociétal directement relié à la gestion du territoire forestier.

1.5. Problématique et cadre conceptuel

Les organismes de l'économie sociale actifs en foresterie représentent une source de connaissances non négligeable par rapport à divers aspects forestiers et ont souvent une relation particulière avec les forêts au niveau local. En les incluant adéquatement dans les discussions forestières, ces organismes pourraient fournir des intrants économiques, sociaux et environnementaux pour la prise de décisions en gestion des forêts. On remarque que par leur mandat, ces organismes sont impliqués en gestion forestière, mais souvent exclus des discussions pour la prise de décisions qui l'entoure. Par exemple, ils se retrouvent très rarement dans les comités consultatifs régionaux organisés par les titulaires de permis et le même phénomène existe au niveau

provincial. En prenant l'exemple des consultations publiques du Comité spécial de l'approvisionnement en bois menées en 2003, seulement quatre offices de commercialisation sur sept et deux coopératives forestières y ont contribué (CSAB 2004).

Puisque les organismes de l'économie sociale qui utilisent le territoire forestier sont très souvent affectés par les décisions prises au niveau des politiques forestières et de l'aménagement du territoire, plusieurs questions sont soulevées afin de savoir comment ils participent à la prise de décisions et comment ils font valoir leurs besoins et intérêts face à la gestion de la ressource. Même si la participation publique apparaît maintenant comme une importante composante de la gestion forestière et de la prise de décisions pour les politiques forestières (Beckley et al. 2006), nous ne comprenons pas bien les différents processus de participation en gestion forestière au Nouveau-Brunswick et l'utilité de ces processus pour les participants. Nous possédons peu de connaissances sur les facteurs qui facilitent ou qui contraignent la participation des groupes d'intérêts, particulièrement en ce qui concerne les groupes qui n'ont pas un intérêt uniquement économique, tel que les groupes de l'économie sociale actifs en foresterie. Les différents processus participatifs en sont encore à l'étape du « chacun-pour-soi ». Pour l'ensemble de la province, certains processus de participation semblent efficaces et constructifs, tandis que d'autres semblent une perte de temps pour les organismes responsables et les participants. Afin de bonifier les processus de participation actuels et d'établir de nouveaux processus, il est nécessaire d'examiner comment les acteurs forestiers, autres que le gouvernement et l'industrie, voient et vivent la participation publique actuellement et quelle est leur vision quant à l'orientation des futurs processus. Le cadre conceptuel de l'étude est illustré à la Figure 6 et représente une modification de la Figure 4.

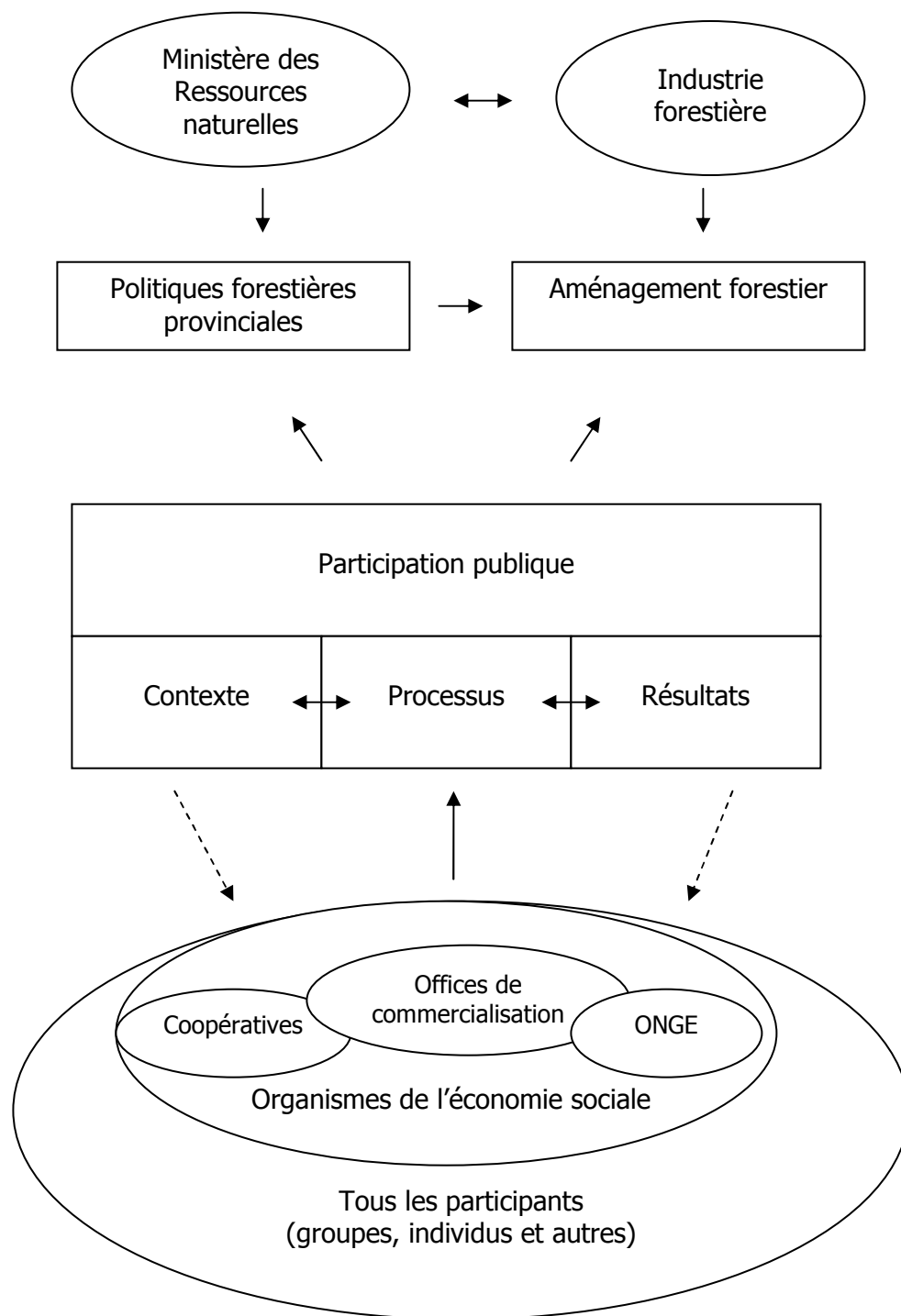


Figure 6. Cadre conceptuel des principales dimensions à l'étude.

On remarque que la participation publique apporte davantage d'éléments et d'acteurs dans le processus décisionnel concernant les politiques forestières provinciales et l'aménagement forestier. Dans le cadre de cette étude, la participation publique est étudiée sous trois grands aspects, soit le contexte, les processus et les résultats. Parmi la diversité des acteurs possible, nous étudions le cas spécifique des organismes de l'économie sociale actifs en foresterie.

La recherche a démontré que la planification de certaines étapes d'un processus participatif peut en augmenter les chances de succès (section 1.1.1.). Parmi les activités pré-délibérations, il est suggéré d'identifier les enjeux et les participants, de décider du processus à utiliser, de planifier la logistique, de rejoindre et de former les participants (Mitchell et Parkins 2005). Durant la phase de délibération, il y a aussi des lignes de conduite à suivre telles que planifier l'activité, accéder à l'information, entamer les délibérations et les faciliter, bâtir la confiance et fournir clairement les règles de prises de décisions. Finalement, suite aux délibérations, il est constructif de donner un suivi et d'évaluer le processus (Mitchell et Parkins 2005). Nous savons également que la participation apporte aussi son lot de défis (section 1.2.1.) tel que ; capacité limitée de certains participants pour comprendre des enjeux complexes, manque de temps, difficulté de rassembler des groupes aux intérêts divers, ainsi que les ressources financières limitées (Mitchell et Parkins 2005). De plus, rappelons que le public joue son plus grand rôle dans le processus politique lors de l'étape de reconnaissance du problème (*agenda setting*) et lors de l'étape de formulation d'une politique (section 1.2.2.).

Comment inclure différents acteurs compte tenu des défis que pose la participation publique ? Nous croyons qu'il serait intéressant de comprendre davantage comment les organismes de l'économie sociale perçoivent les étapes et les défis liés à la participation publique afin d'avoir un rôle dans les étapes de reconnaissance du problème de formulation des politiques forestières.

1.6. Objectifs de recherche

L'objectif général de cette étude est de déterminer l'importance de la participation des organismes de l'économie sociale dans divers processus de participation publique en gestion forestière qui ont eu lieu au Nouveau-Brunswick.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1- Dresser un portrait des **expériences** des organismes de l'économie sociale du nord du Nouveau-Brunswick et des organismes qui les chapeautent, dans les processus de participation relatifs à l'aménagement du territoire forestier et aux politiques forestières;
- 2- Identifier les **attentes** des organismes de l'économie sociale pour l'orientation des processus de participation traitant de politiques forestières provinciales;
- 3- Caractériser les **processus participatifs** existants, en identifiant leurs forces et leurs faiblesses, relativement aux attentes des organismes de l'économie sociale.

Afin d'analyser la participation publique en gestion forestière au Nouveau-Brunswick et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de ce projet, la participation publique sera examinée sous deux angles :

- 1) les processus de participation publique en foresterie au Nouveau-Brunswick ;
- 2) les expériences et les attentes des organismes de l'économie sociale.

CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE

Cette recherche sur la participation publique a utilisée une démarche méthodologique mixte. Elle est de nature plutôt quantitative dans le chapitre trois (présentation des résultats d'un sondage) et davantage qualitative dans le chapitre quatre (présentation des résultats d'entrevues). La recherche qualitative a comme but de rendre compte de l'expérience humaine dans un milieu naturel, sans qu'il y ait introduction d'une variable indépendante. Elle vise la compréhension élargie des phénomènes par l'examen des significations et la recherche de sens (Fortin et al. 2006). La recherche qualitative ne vise pas à expliquer des relations entre des variables dépendantes et indépendantes comme c'est souvent le cas en recherche quantitative. Le but de la recherche qualitative n'est pas de tester des hypothèses (Strauss et Corbin 1998), elle sert principalement à comprendre certains phénomènes sociaux pour lesquels on dispose de peu de données et à comprendre ces phénomènes tels qu'ils sont vécus et rapportés par les participants de l'étude.

Cette étude est de nature descriptive. Les études descriptives visent à obtenir plus d'information sur les phénomènes qui ont été peu étudiés et pour lesquels il existe peu de travaux de recherche (Fortin et al. 2006), comme la participation publique en foresterie. Tel que son nom l'indique, l'étude descriptive vise essentiellement à décrire une situation et est associée aux questions de recherche statiques, qui portent sur les états. Les études descriptives sont en quelque sorte contraires aux études comparatives, qui visent à approfondir des questions de recherches sur des changements d'état (Gauthier 1992). L'étude descriptive représente un moyen privilégié d'approfondir des problématiques. Notons que l'approche qualitative peut permettre d'aller beaucoup plus loin que la description d'un phénomène. Cependant, le but de cette étude est axé sur la description du rôle des organismes de l'économie sociale dans les discussions sur des enjeux forestiers. Dans cette recherche, plusieurs cas sont à l'étude et cela a comme avantage de permettre de s'assurer de bien représenter l'ensemble de l'objet de recherche (Gauthier 1992). Même si elle ne permet pas de démontrer incontestablement une dynamique, de traiter de l'attribution de causes et d'effets, ou encore de généraliser les résultats, la structure descriptive permet

d'approfondir une situation et de fournir des éléments descriptifs afin de générer de nouvelles hypothèses de recherche dans le futur (Gauthier 1992).

Afin d'aller au-delà de la description de l'agrégation des données recueillies en entrevues, nous analyserons celles-ci à l'aide de la démarche de la théorisation afin d'expliquer les relations entre les catégories d'information (Gauthier 1992). Cette méthode d'analyse qui servira à donner un sens aux données sera présentée à la section 2.3.2.1.

Nous avons recueilli les informations sur la participation publique en trois étapes. En premier lieu, les travaux préliminaires ont permis d'identifier et de caractériser les processus participatifs en foresterie au Nouveau-Brunswick. La deuxième étape a consisté à recueillir les expériences et les attentes des organismes de l'économie sociale par le biais d'un sondage postal. Comme troisième étape, un second recueil des expériences et attentes des organismes a été réalisé grâce à la conduite d'entrevues semi-dirigées, permettant l'approfondissement de certaines observations découlant de l'analyse du sondage.

2.1. Travaux préliminaires : identification et caractérisation des processus de participation publique en foresterie

Au début de la recherche, lors de l'étape du débroussaillage des écrits disponibles, plusieurs documents relatifs à la participation publique ont été consultés. Ces documents, sous forme de rapports, de communiqués ou de publications, produites par le MRNNB, traitaient de participation publique d'une manière bien générale. Cependant, le manque d'uniformité des documents ne permettait pas de se faire une idée quant à la quantité et à la qualité (caractéristiques) des occasions d'implication du public dans les discussions de gestion forestière au Nouveau-Brunswick.

Une première série de travaux visait donc à identifier et à caractériser, dans un répertoire, les différents processus de participation publique axés sur la gestion des forêts qui ont eu lieu au Nouveau-Brunswick. En plus de nous familiariser avec les différents processus, cette étape a permis de préciser les questions de recherche et de déterminer quelles informations il serait intéressant de collecter à l'aide du sondage qui était planifié à la prochaine étape.

2.1.1. Processus ciblés

Nous avons d'abord tenté de recenser tous les processus participatifs traitant de foresterie, qui ont eu lieu au Nouveau-Brunswick, entre 1995 et 2006. Les critères utilisés afin de considérer et caractériser les processus participatifs mentionnés dans les écrits sont les suivants (adapté de Beierle et Cayford 2002):

- concerne la gestion forestière (forêt publique et privée);
- implication de citoyens qui ne travaillent pas pour le gouvernement ;
- la participation d'au moins une perspective publique (ex. : groupe environnemental) autre que le groupe qui organise les délibérations ;
- il doit y avoir un organisme ou une agence identifiable pour laquelle les résultats du processus seraient immédiatement utiles ;
- événement à l'échelle régionale ou provinciale ;
- doit y avoir eu plus d'une rencontre ou réunion ;
- doit y avoir de l'interaction entre l'organisme responsable de mener le processus et les participants (exclut les visites terrain et les portes ouvertes, sondages, séminaires, information électronique).

2.1.2. Collecte des données

Le répertoire des processus de participation s'est bâti, en grande partie, grâce à la documentation disponible sur le Web et dans des rapports d'informations, rapportant la tenue d'événements participatifs répondant aux critères d'inclusion mentionnés ci-dessus. De plus, afin de bonifier la liste des processus, nous avons consulté des informateurs clés du domaine forestier afin de vérifier s'ils connaissaient d'autres processus participatifs ayant eu lieu dans la province. Au total, 22 processus participatifs, incluant dix comités d'intervenants des titulaires de permis de coupe, ont été listés. Pour caractériser les processus participatifs inventoriés, diverses informations les concernant ont ensuite été recueillies par le biais d'une revue de la documentation disponible et grâce aux informations inscrites dans les mandats, les rapports, les ordres du jour ainsi que la liste des participants aux divers processus participatifs. Plusieurs documents étaient disponibles sur le site Web du ministère des Ressources naturelles

du Nouveau-Brunswick. Nous avons également consulté les responsables de certains processus de participation publique, tel que les responsables des comités consultatifs des titulaires de permis de coupe, afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les processus.

2.1.3. Informations recherchées

Les informations recueillies ont ensuite été caractérisées et inscrites dans une base de données *Excel* selon différents attributs répartis en trois catégories d'information : le contexte, le processus et les résultats (Tableau 1).

Cette façon de classer l'information relative aux processus de participation publique est tirée de l'étude de Beierle et Cayford (2002). Ces chercheurs ont développé cette façon de faire lors de leur étude d'une vaste gamme de processus de participation publique relatifs aux enjeux environnementaux aux États-Unis. L'utilisation de ce modèle conceptuel devait permettre, en théorie, de documenter les mêmes aspects pour tous les processus étudiés et de faire le bilan sur les processus de participation utilisés en gestion forestière au Nouveau-Brunswick. Cependant, dans le cadre de cette étude, toutes les informations nécessaires afin de compléter la base de données n'ont pas été trouvées ou analysées. Même si certaines caractéristiques des processus sont manquantes, l'information recueillie dans cette phase préliminaire a tout de même permis de dresser une ébauche appréciable des processus participatifs qui ont eu lieu.

Tableau 1. Modèle conceptuel du classement de l'information relative aux processus de participation publique (adapté de Beierle et Cayford 2002).

Contexte	Attributs
<i>Type d'enjeu</i>	Élément déclencheur ? Niveau politique ou tactique ? Stade de planification ou d'implantation ?
<i>Relation existante</i>	Conflit parmi le public ou manque de confiance du public face à l'agence responsable de mener le processus ?
<i>Rôle de l'agence responsable</i>	Gère le conflit ou en est responsable ? Mène directement ou indirectement le processus ?
Processus	
<i>Type de processus</i>	Audiences publiques, comité consultatif, etc. ?
<i>Éléments descriptifs</i>	Processus continu ou ponctuel et temporaire ?
<i>Utilisation du consensus</i>	Oui ou non ?
<i>Résultats espérés</i>	Informations, recommandations ou consensus ?
<i>Utilisation d'un modérateur</i>	Oui ou non ?
<i>Durée du processus et fréquence</i>	
<i>Portée ou envergure du processus (ce qu'il veut accomplir)</i>	
<i>Accès à de l'information technique pour les participants</i>	Oui ou non ? (Si oui, quel type)
<i>Type de participants</i>	Quelle est l'accessibilité du processus (ouvert ou sélection des participants ?)
<i>Degré d'influence sur les décisions</i>	Nul, faible, moyen ou élevé ?
Résultats	
	Apport aux décisions ? Résultats en gestion forestière ?

2.1.4. Vue d'ensemble des processus de participation en foresterie

Grâce à l'information fournie par la base de données sur les processus participatifs, on peut remarquer la longue évolution de deux enjeux au niveau des politiques forestières provinciales qui ont soulevé beaucoup d'intérêts. Les discussions concernant l'établissement d'un réseau de zones naturelles protégées et les discussions sur l'approvisionnement en bois et l'aménagement forestier se sont étendues sur plusieurs années (Tableau 2). Dans le cas de l'approvisionnement en bois et de l'aménagement, il faut noter que les discussions sur cet enjeu sont encore en cours.

L'inventaire et la caractérisation des processus de participation publique utilisés en gestion forestière au Nouveau-Brunswick nous a aussi permis de raffiner l'orientation de la recherche. Une première analyse de la situation a permis de constater que la plupart des organismes de l'économie sociale au niveau provincial sont actifs dans les processus de participation publique, soit par la présentation de mémoires aux audiences publiques ou par leur implication dans des comités consultatifs provinciaux. Cependant, plusieurs organismes de l'économie sociale au niveau régional prennent rarement part aux activités de participation publiques, et ce, même si ceux-ci ont un intérêt marqué dans la gestion des forêts publiques. Dans un premier temps, ces observations nous ont menés à se demander pourquoi certains groupes participaient peu et pourquoi d'autres étaient très actifs. De plus, lors de diverses conversations informelles au sujet de la participation publique, avec des gens impliqués en gestion forestière, plusieurs éléments négatifs furent soulevés. Nous nous sommes donc demandé comment se dérouleraient, selon des participants potentiels, de bons processus de participation publique en foresterie. Les informations recueillies lors de la création de la base de données sur les processus nous ont aussi permis de cerner les informations manquantes par rapport aux participants et aux processus. Sans être en mesure de recueillir toutes ces informations grâce au sondage, nous avons décidé d'orienter les questions par rapport à : l'implication des organismes dans divers processus participatifs, leurs opinions face à la participation publique, l'influence qu'ils exercent sur la prise de décisions, ainsi que leurs préférences face à diverses caractéristiques des processus participatifs au niveau des politiques forestières provinciales.

Tableau 2. Évolution de certains enjeux forestiers au niveau des politiques forestières qui ont fait place à la participation publique.

Établissement d'un réseau de zones naturelles protégées	
1997	Le gouvernement s'engage à établir un réseau de zones protégées au N.-B. Il charge M. Louis LaPierre de proposer une stratégie de gestion des zones protégées. Celui-ci a rendu ses propositions publiques en septembre 1998.
1999	M. LaPierre a tenu des réunions publiques provinciales et reçu des mémoires pour recueillir les commentaires publics concernant ses propositions initiales sur les zones protégées.
1999	Dépôt d'un rapport de 50 recommandations au gouvernement pour une stratégie de zones naturelles protégées.
2000	Un groupe de travail examine les recommandations de M. LaPierre.
2001	Le gouvernement établit officiellement 10 zones protégées au N.-B.
2003	Les 10 zones naturelles protégées sont désormais protégées par la Loi.
2005	Création d'un comité consultatif scientifique, d'un comité consultatif provincial et de 10 comités consultatifs locaux.
Approvisionnement en bois et aménagement forestier	
2001	L'industrie forestière demande au gouvernement d'augmenter son approvisionnement en bois sur les terres publiques.
2002	Étude réalisée par une firme pour évaluer certains scénarios d'aménagements du territoire (publication du rapport Jaakko Pöyry)
2003	Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois est formé afin d'examiner les suggestions du rapport Jaakko Pöyry et les possibilités pour orienter l'aménagement forestier sur les terres publiques; les commentaires du public sont recueillis et des audiences publiques provinciales ont lieu.
2004	Dépôt d'un rapport de 25 recommandations au gouvernement pour la gestion des terres publiques.
2005	Création du groupe de travail sur la foresterie et du comité consultatif provincial sur les forêts ainsi que certaines nouvelles politiques en préparation.

2.2. Recueil des expériences et des attentes des organismes de l'économie sociale

Les objectifs spécifiques de cette recherche visent à recueillir et à analyser les expériences et les attentes des groupes de l'économie sociale face aux processus de participation publique utilisés en gestion forestière.

2.2.1. Échantillonnage

Les groupes sondés sont ciblés à différents niveaux. Premièrement, ils sont des organismes de l'économie sociale, de portée régionale située au nord du Nouveau-Brunswick ou de portée provinciale chapeautant ces derniers. À défaut d'être en mesure d'étudier tout les organismes de l'économie sociale de la province, ceux du Nord sont ciblés à cause du caractère forestier et francophone particulièrement marqué dans cette région géographique. De plus, pour faire partie de l'échantillon, les groupes doivent fournir un service et/ou un bien relié à la gestion des forêts publiques et avoir un mandat sociétal relié à la gestion forestière. Le choix des participants est donc effectué grâce à un échantillon non probabiliste, c'est-à-dire un échantillon non aléatoire, provenant d'une population plus large et répondant à des caractéristiques recherchées, selon un choix raisonné (Fortin et al. 2006 ; Beaud 1992). Similairement aux études de cas, les résultats d'une collecte d'information avec des sujets qui ne sont pas choisis au hasard, mais plutôt sélectionnés pour leurs caractéristiques particulières, ne peuvent pas être généralisés à toute une population (Salant et Dillman 1994). Cependant, les résultats permettront de dresser un portrait de la situation participative d'organismes de l'économie sociale au Nouveau-Brunswick et de générer des pistes d'amélioration pour l'élaboration de futurs processus de participation publique, adaptés aux besoins des participants.

Puisqu'il n'existe pas de base de données ou de répertoire permettant d'identifier les organismes de l'économie sociale actifs en foresterie au Nouveau-Brunswick, il a premièrement fallu répertorier les organismes potentiels. Une recherche a été effectuée grâce à diverses références telles que; le répertoire *Au Courant...Guide des ressources environnementales au Nouveau-Brunswick* (RENB 2004) ; la liste des projets approuvés par les Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick pour 2007-2008

et le Rapport annuel sur les Coopératives produit par le Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2004. La revue de ces documents a permis de dresser une liste des organismes de l'économie sociale qui semblaient reliés au domaine forestier au Nouveau-Brunswick et de débiter la construction d'une base de données. Par la suite, chacun des organismes initialement inclus dans la base de données fut contacté, par téléphone ou par courriel, afin de vérifier s'ils étaient encore en activité et afin de leur demander plus d'information sur le mandat qui les anime. Si les organismes étaient encore actifs et que leur mandat se rapportait à la gestion forestière, le projet de recherche leur fut présenté brièvement et ils furent sollicités pour une participation à la collecte de données (voir section 2.2.2.1.5).

La région géographique visée par l'étude incluait initialement les trois comtés situés au nord du Nouveau-Brunswick, soit Madawaska, Restigouche et Gloucester (Figure 7). Cependant, après un contact initial avec les 19 organismes régionaux de l'économie sociale du Nord de la province préalablement identifiés, il en est ressorti que neuf organismes n'étaient plus actifs, soit près de la moitié des organismes. Par conséquent, afin d'améliorer la couverture de la situation, nous avons décidé d'agrandir la portée de l'échantillon pour y inclure les organismes de l'économie sociale de niveau provincial, qui chapeautent ou qui sont liés aux organismes de l'économie sociale (ex : Fédération et réseau) de la région initialement sondée. Au total, douze organismes de l'économie sociale ont accepté de participer à cette recherche en répondant au sondage (section 2.2.2.1.) et subséquemment, neuf organismes parmi les douze ont accepté de participer à la seconde phase de collecte de données en partageant leurs expériences et attentes lors d'entrevues semi-dirigées (section 2.2.2.2.). Parmi les douze organismes initialement impliqués dans la collecte de données, sept organismes sont actifs au nord du Nouveau-Brunswick, tandis que les cinq autres sont des organismes de portée provinciale. Étant donné la confidentialité à respecter et le nombre restreint de participants, il n'est pas possible de donner plus de détails sur les répondants.



Figure 7. Carte du Nouveau-Brunswick illustrant les trois comtés inclus dans cette étude (extrait de : <http://new-brunswick.net/new-brunswick/maps/nb/nbmap.html>).

2.2.2 Collecte des données

Deux types d'instrument de collecte de données furent utilisés, soit un sondage postal et des entrevues semi-dirigées. Ces instruments distincts présentent des caractéristiques qui leurs sont propres, mais cherchent à se compléter afin de saisir (documenter), le mieux possible, les expériences, perceptions et attentes des organismes de l'économie sociale face aux processus participatifs en gestion forestière.

2.2.2.1. Sondage

Un sondage fut utilisé en guise de première activité de collecte de données. Le terme « sondage » est réservé aux enquêtes effectuées à l'aide d'un questionnaire (Blais 1992). Blais définit le sondage comme « un instrument de mise en forme de l'information, fondé sur l'observation de réponses à un ensemble de questions posées à un échantillon d'une population » (Blais 1992, p.361). Le questionnaire, en tant qu'instrument de collecte de données, a pour but de recueillir de l'information sur certains événements ou situations, sur des attitudes, croyances, connaissances, sentiments et/ou opinions (Fortin et al. 2006).

2.2.2.1.1. Portée et limites

Le principal avantage du sondage est sa grande flexibilité. En formulant des questions et en consignnant des réponses, il est possible d'obtenir rapidement de l'information sur les concepts que l'on désire étudier. C'est aussi un instrument très polyvalent qui peut servir à saisir toutes sortes de phénomènes. Dans un même sondage, plusieurs variables peuvent être mesurées telles que le niveau d'intérêt et d'information, certaines attitudes sociales et politiques, les opinions sur certains enjeux (Blais 1992).

Bien que le sondage soit l'instrument de mesure le plus utilisé dans une majorité de disciplines en sciences sociales, il comprend certaines limites que l'on se doit de considérer. Blais (1992) identifie cinq conditions à satisfaire pour que la procédure « question réponse » soit vraiment adéquate :

- 1) l'échantillon cible doit être disponible, c'est-à-dire que les personnes faisant partie de l'échantillon cible peuvent être rejointes et qu'elles acceptent de répondre au questionnaire ;
- 2) les gens doivent être en mesure de répondre au questionnaire, c'est-à-dire qu'ils doivent comprendre les questions et avoir l'information demandée ;
- 3) les informateurs doivent communiquer l'information sans distorsion ;
- 4) l'information doit être enregistrée correctement par le chercheur ;

- 5) éviter de considérer les individus comme des entités autonomes et indépendantes les unes des autres dans les analyses, afin de ne pas donner une image déformée de la réalité.

Afin de répondre le mieux possible à ces conditions, plusieurs précautions ont été prises lors de la conception et de l'administration du sondage. En commençant par une simplification du langage utilisé dans le questionnaire, des questions permettaient au répondant d'indiquer une réponse qui leur semble plus près de leur réalité grâce aux questions partiellement fermées, un pré test du questionnaire, une vérification des enregistrements des réponses aux questionnaires ainsi qu'un effort pour situer les données individuelles dans leur contexte sociopolitique. De plus, il faut préciser que le sondage ne visait pas à effectuer des analyses statistiques, mais bien à fournir un premier portrait global des expériences et attentes des organismes face à la participation publique. Il avait également comme fonction d'identifier des questions et des thèmes à approfondir afin de mieux préparer les entrevues prévues pour la deuxième phase de collecte de données.

2.2.2.1.2. Devis et format

Un sondage ponctuel fut utilisé, ce type de sondage est administré qu'une seule fois. Celui-ci « sert à décrire certaines caractéristiques d'une population ou à examiner les relations entre certaines variables à un moment donné » (Blais 1992, p.374). Puisqu'il est de nature statique, il ne permet pas l'analyse de changement. Ce type de devis est approprié lorsque l'ordre de causalité des variables n'est pas problématique (Blais 1992), comme c'est le cas pour cette recherche.

Le questionnaire fut auto-administré, c'est-à-dire que l'informateur était invité à inscrire lui-même ses réponses sur le questionnaire, et il fut envoyé par la poste. Deux avantages principaux des sondages postaux c'est la grande couverture qu'il permet et le coût, relativement faible de celui-ci (Blais 1992). Afin de contrer l'effet du faible taux de réponse des sondages postaux, les informateurs ont été directement sollicités par téléphone. Blais (1992) indique que le questionnaire postal est tout indiqué pour étudier des populations homogènes ou plus scolarisées, en particulier les membres d'une organisation.

2.2.2.1.3. Informations recherchées

Même si de nombreuses questions ont été soulevées suite à la recension des écrits et à la familiarisation avec les processus participatifs passés, il a fallu se limiter dans le nombre de questions posées aux répondants. Les questions abordées dans le sondage avaient pour but de recueillir de l'information sur trois grands thèmes :

- l'implication des organismes dans divers processus de participation publique (au niveau de l'aménagement du territoire et des politiques forestières provinciales) ;
- l'opinion des organismes concernant la participation publique et l'influence qu'ils exercent sur la prise de décisions (au niveau des politiques forestières provinciales) ;
- les préférences des organismes face à diverses caractéristiques des processus de participation publique (au niveau des politiques forestières provinciales).

2.2.2.1.4. Élaboration du questionnaire

Le questionnaire (Annexe B) comprend principalement des questions partiellement fermées (*partially close-ended questions*), ainsi que quelques questions ouvertes permettant d'enrichir l'interprétation des informations données (Blais 1992). Le questionnaire fut élaboré au cours de l'été et de l'automne 2007 en s'inspirant de la base de données des processus de participation (section 2.1.3.), de la revue de littérature et de certaines questions provenant de d'autres sondages traitant de participation publique en gestion des ressources naturelles (notamment le sondage de Nadeau et al. 2007 afin de permettre une comparaison des résultats). Après avoir formulé et ordonné les questions, un pré test du questionnaire et des directives fut effectué avec quelques personnes familières avec l'étude et avec d'autres non familières. Cette étape avait comme fonction de vérifier la qualité et la clarté du questionnaire et des directives s'y rattachant avant de l'administrer (Fortin et al. 2006).

2.2.2.1.5. Administration du sondage

Les organismes de l'économie sociale faisant partie de l'échantillon ont été approchés à trois reprises dans la démarche visant à les inviter à répondre au sondage. Entre décembre 2007 et janvier 2008, les organismes régionaux ont premièrement été contactés par téléphone. Pour leur part, les organismes provinciaux ont été contactés une première fois durant le mois de juillet 2008. Cette première approche visait à leur présenter le but de l'étude, à voir s'ils étaient intéressés à participer et finalement, s'ils en manifestaient l'intérêt, à vérifier le nom de la personne contact ainsi que son adresse. Le deuxième contact fut effectué par la poste. Une enveloppe contenant une lettre de présentation (Annexe C), une copie du questionnaire, ainsi qu'une enveloppe de retour prépayée leur a été envoyée quelques jours après le premier contact téléphonique. Le troisième contact avec les organismes fut effectué quelques semaines après l'envoi du questionnaire par la poste. Une lettre de remerciement fut envoyée aux organismes ayant répondu et retourné le questionnaire. De plus, un appel téléphonique fut effectué avec les organismes n'ayant pas retourné le questionnaire rempli, afin de les encourager à le faire. La collecte de données par sondage a pris fin le 15 septembre 2008.

Les questionnaires furent adressés à un représentant de chaque organisme ciblé. Lors du premier contact téléphonique à l'organisme, nous avons demandé pour parler à la personne qui prépare les dossiers de prise de position en foresterie pour l'organisme et c'est sur ce critère nous avons adressé l'envoi postal. Dans les cas où les organismes ne préparaient pas de documents de prises de position ou s'ils ne participaient pas aux processus de participation publique, c'est au président ou au directeur de l'organisme que l'envoi postal fut adressé. Un seul questionnaire fut envoyé à chaque organisme inclus dans l'échantillon. Cependant, les personnes contactées par téléphone au sein des organismes furent encouragées à remplir le questionnaire avec d'autres membres de leur organisme si celui-ci faisait appel à plusieurs membres lorsqu'il développait des prises de position en foresterie.

Pour faire suite à la collecte d'information par sondage, des entrevues semi-dirigées furent effectuées avec les organismes qui ont manifesté leur intérêt à participer à cette deuxième étape de collecte de données. De par l'ampleur des questionnements

qui ont motivé cette recherche, le questionnaire à lui seul ne permettait pas d'approfondir certains éléments de réponses. L'utilisation d'entrevues semi-dirigées a donc servi de complément au questionnaire. Cette deuxième méthode de collecte d'information a permis d'aller voir les pratiques participatives de certains groupes de l'économie sociale plus en profondeur, ainsi que les enjeux auxquels ils font face.

2.2.2.2. Entrevues semi-dirigées

Les entrevues existent selon une grande variété de formes et sont utilisées pour diverses raisons telles que pour le marketing, pour le recueil d'opinions politiques ou encore pour produire des données qui seront analysés par des chercheurs. Dans ce cas-ci, elle se veut un moyen de comprendre la perspective (Fontana et Frey 1994) des organismes de l'économie sociale. L'entrevue existe aussi sous différents types tels que l'entrevue dirigée, semi-dirigée et non dirigée. L'entrevue semi-dirigée est le type d'entrevue utilisé dans cette recherche. Fortin et al. soulignent que celle-ci est principalement utilisée lorsque le chercheur désire obtenir plus d'informations sur un sujet. Avec l'entrevue semi-dirigée, l'interviewer fixe une liste de sujets à aborder, formule les questions qui s'y rapportent et les présente à la personne interrogée dans l'ordre qu'il juge convenable (Fortin et al. 2006). L'interviewer motive son interlocuteur et le guide afin d'obtenir des informations correspondant aux objectifs de l'entretien et de la recherche (Daunais 1992). Ce type d'entretien permet au répondant d'exprimer ses opinions et sentiments librement et d'une manière personnelle sur un certain sujet (Fortin et al. 2006 ; Daunais 1992). L'entrevue semi-dirigée ressemble à une conversation plutôt informelle, cependant tous les sujets faisant partie de la liste doivent avoir été couverts à la fin de l'entrevue. Le but de ce type d'entrevue est de comprendre le point de vue du répondant (Fortin et al. 2006). Daunais (1992) soulève que la non-directivité dans l'entrevue n'est pas juste une technique, mais qu'elle constitue un mode d'approche de conversation où prédomine l'écoute réceptive de l'autre. L'auteur soutient que cet échange permet une collecte d'information personnalisée et contextuelle et ces conditions permettent souvent de saisir aisément la signification et, parfois même, la structure et la genèse de l'information partagée par l'interviewé. Décider d'utiliser les entrevues, c'est faire le choix d'entrer en contact direct et personnel avec des sujets pour obtenir des données de recherche. La relation

interpersonnelle est privilégiée puisqu'on considère qu'il est plus pertinent de s'adresser aux individus eux-mêmes que de les observer ou que d'obtenir une auto-évaluation à l'aide de questionnaires. (Daunais 1992).

2.2.2.2.1. Portée et limites

Les entrevues ont comme avantage de présenter une grande flexibilité pour obtenir des données. Si nécessaire, l'interviewer est en mesure de motiver le sujet, de l'orienter, de lui demander des précisions, etc. afin d'obtenir une information complète et appropriée. Ce mode d'approche permet d'évaluer la validité des renseignements en même temps que ceux-ci sont recueillis et cet avantage se présente rarement avec d'autres outils de collecte de données. De plus, la spontanéité de l'interviewé permet de soulever les dimensions les plus significatives de son expérience. En somme, lorsqu'elles sont préparées et conduites avec soin, dans un climat psychologique adéquat, les entrevues permettent l'émergence d'information personnelle, qui est en général peu accessible par d'autres méthodes de collecte de données (Daunais 1992). L'entrevue procure des conditions privilégiées permettant de découvrir ce qu'un sujet pense et ressent en tant qu'individu et en tant que représentant du groupe dont il fait partie (Daunais 1992). Malgré ces avantages, l'entrevue est un mode d'approche complexe de recherche sociale. Poser des questions et obtenir des réponses est une tâche beaucoup plus difficile qu'elle ne le semble à première vue (Fontana et Frey 1994). Les facteurs de complexité et de difficulté soulevée par Daunais (1992) incluent l'interférence des facteurs émotionnels, de nombreuses possibilités de dérive des objectifs précis de la recherche ainsi qu'un souci de l'interviewé de projeter une image positive.

2.2.2.2.2. Devis et format

Les questions posées dans les entrevues étaient de nature ouverte, permettant aux interviewés une grande liberté de réponses. Les entrevues furent conduites face-à-face, à l'exception de trois entrevues téléphoniques. Bien que la majorité des entrevues furent conduites avec un seul représentant de l'organisme, certaines entrevues furent effectuées avec des groupes comprenant de deux à sept personnes. Les entrevues ont duré entre 30 et 60 minutes. Avec l'approbation des participants, toutes les entrevues

furent enregistrées, sur bande audio, afin de permettre une transcription et une analyse du contenu des réponses par la suite.

2.2.2.2.3. Informations recherchées

Les questions abordées dans les entrevues ont été inspirées de certains questionnements soulevés suite à une première analyse des données du sondage. Par exemple, on a voulu en savoir plus sur la façon dont les organismes percevaient différentes caractéristiques des processus participatifs et comment en venir à des processus plus efficaces. On a aussi voulu explorer les raisons derrière la non-participation de certains organismes à divers processus de participation et comment les organismes faisaient leur choix. De plus, on a voulu en savoir davantage sur les résultats qu'ils percevaient suite à leur implication dans des processus de participation. Les questions d'entrevues avaient donc pour but de recueillir de l'information sur deux grands thèmes :

- certaines caractéristiques des processus de participation pour l'orientation et l'élaboration des politiques forestières provinciales (obstacles, déroulement d'un bon processus, enjeux à traiter avec la participation publique) ;
- l'implication des organismes dans les processus de participation et retombées (facteurs qui posent problème pour l'implication, décision de participer, résultats).

2.2.2.2.4. Élaboration de la grille d'entrevue

Puisqu'il s'agit d'entrevues semi-dirigées, il a été nécessaire de dresser un plan d'entretien, aussi appelé grille d'entrevue (Annexe D). Lorsque ce plan est préparé avec soin, il permet de mieux maîtriser l'entrevue. Puisque le chercheur a un plan, il est moins préoccupé par le contenu de son enquête et peut porter plus d'attention aux attitudes et aux comportements de la personne interviewée, il peut aussi mieux veiller à la qualité de la relation, le motiver à s'exprimer, etc. (Daunais 1992).

2.2.2.2.5. Conduite des entrevues

Avant d'en arriver à l'entretien proprement dit, il a d'abord fallu préparer le terrain. En premier lieu, les représentants des organismes ayant manifesté leur intérêt à participer à une entrevue ont été rejoints par téléphone et par courriel dans certains cas. En guise de rappel, le contexte de l'étude leur a été présenté et ils ont été demandés s'ils avaient encore un intérêt pour participer à une entrevue. Si oui, un lieu, une date et une heure de rencontre ont été fixés selon la disponibilité des répondants. La grille d'entrevue a été envoyée, à ceux qui le désiraient, avant la rencontre. Lors de la conduite des entrevues, le but de l'entretien ainsi que les thèmes abordés ont premièrement été expliqués. Les détails entourant les conditions déontologiques ont ensuite été expliqués ainsi que le formulaire de consentement à l'enregistrement. Lorsque l'interviewé se sentait à l'aise avec toutes ces informations, l'entrevue pouvait débiter.

À mon avis, la conduite des entrevues a été une étape des plus intéressantes de la recherche. Les participants ont tous démontré une très bonne collaboration. Malgré leur horaire chargé, leur passion pour les questions forestières était flagrante. Ce fut une série d'interaction très motivante et stimulante, qui a permis de voir la participation publique sous différents angles et d'une façon dépassant largement les écrits recensés.

2.3. Traitement des données

Dans cette recherche, les données à analyser consistent en des mots et des groupes de mots, provenant des questionnaires et des entrevues semi-dirigées, non pas en des chiffres. Tel que soulevé par Miles et Huberman (2005, p.11), « les données qualitatives permettent des descriptions et des explications riches et solidement fondées de processus ancrés dans un contexte local. » Même si elles peuvent avoir l'air simple, ce type de données masque une réelle complexité qui nécessite beaucoup de soin et d'attention de la part du chercheur (Miles et Huberman 2005). Bien sûr, les mots que nous relierons aux expériences des autres sont forcément façonnés par notre savoir, nos valeurs et nos perceptions. Cela ne manque pas d'alimenter les critiques face aux traitements de données qualitatives. Miles souligne que :

La difficulté la plus sérieuse et la plus centrale de l'utilisation des données qualitatives vient du fait que les méthodes d'analyse ne sont pas clairement formulées. Pour des données quantitatives, il existe des conventions précises que le chercheur peut utiliser. Mais l'analyste confronté à une banque de données qualitatives dispose de très peu de garde-fous pour éviter les interprétations hasardeuses (Miles 1979, p.591 *dans* Miles et Huberman 2005, p.12).

Cependant, depuis la publication de ce texte en 1979, Miles et Huberman (2005) notent que le savoir-faire concernant l'analyse qualitative a progressé. Par exemple, la méthode de théorie ancrée est décrite plus concrètement. Les méthodes explicites et systématiques de traitement des données permettent des vérifications et augmentent la confiance envers les résultats découlant de la procédure d'analyse (Miles et Huberman 2005). Les chercheurs qualitatifs n'agissent pas à l'aveuglette. Ils tentent d'expliquer le mieux possible les différents événements qu'ils ont recensés, ainsi que les liens possibles entre eux. Cependant, la société et l'étude des interactions qui la composent sont un concept très vaste. Tant pour les chercheurs que pour les sujets, il n'y a pas deux cerveaux qui fonctionnent pareils et nos bagages de connaissances et d'expériences sont tous différents. Bien qu'on tente d'atteindre le plus haut niveau de neutralité et d'objectivité lors du traitement des informations, il est impossible d'être complètement neutre ou objectif face à l'analyse d'une situation. Afin de permettre aux lecteurs de saisir comment les informations recueillies pour cette recherche ont été traitées, le mode de compilation des données ainsi que la technique d'analyse seront décrits dans les prochaines sous-sections.

2.3.1. Sondage

Les données recueillies grâce au sondage ont premièrement été compilées dans une base de données *Excel*. Plus de la moitié des répondants ont écrit des commentaires additionnels à la dernière question du sondage, qui permettait aux répondants de s'exprimer davantage face à la participation publique en foresterie. Ces commentaires ont aussi été transcrits dans la base de données. Une vérification fut effectuée afin de détecter des valeurs manquantes ou mal saisies dans l'ordinateur. Ensuite, pour permettre une première vue d'ensemble des différentes réponses au questionnaire, des tableaux et catégories descriptives d'information furent inscrits dans un document *Word*. Lorsque les questions portaient sur les préférences ou sur des

opinions face à des énoncés, un pointage moyen fut calculé pour chaque énoncé et un rang leur fut attribué, permettant de classer le niveau d'accord des répondants avec les différents énoncés du questionnaire. Lorsque les questions comportaient des réponses à choix multiples, un pourcentage de l'appui accordé par les participants face aux différents choix de réponses fut calculé.

2.3.2. Entrevues semi-dirigées

Les données brutes provenant des entrevues ont été collectées sous forme de fichier audio. Afin de rendre ces données manipulables, les entrevues ont toutes été transcrites dans des documents *Word*. Le traitement de ces données s'est fait à l'aide d'une démarche permettant d'élaborer une théorie qui s'enracine dans les données, on nomme cette technique la théorie ancrée (Strauss et Corbin 1998).

2.3.2.1. Codification et analyse selon la théorie ancrée

La théorie constitue un lien entre les faits et représente un moyen de donner un sens à nos connaissances. Gingras indique qu'on peut la définir comme « un ensemble de propositions logiquement reliées, encadrant un plus ou moins grand nombre de faits observés et formant un réseau de généralisations dont on peut dériver des explications pour un certain nombre de phénomènes sociaux » (Gingras 1992, p.115).

La « théorie ancrée », initialement présentée par Glaser et Strauss (1967), est une démarche explicite et systématique permettant de construire une théorie explicative en utilisant des données qualitatives (Strauss et Corbin 1994). Elle a pour objet d'élaborer une théorie expliquant des phénomènes sociaux, de façon induite dans les données (Strauss et Corbin 1994). Cette analyse vise à établir des catégories de données pertinentes et leurs propriétés pour les lier, sous forme de processus, dans un schéma explicatif (Fortin et al. 2006). La Figure 8 montre, dans un schéma condensé, comment une théorie peut émerger des données brutes. La théorie ancrée est une méthode de traitement des données très utilisée dans divers domaines des sciences sociales (Strauss et Corbin 1994). Cette approche est appropriée pour notre étude, qui cherche à élaborer une explication théorique de la participation des organismes de l'économie sociale dans les processus participatifs en foresterie au Nouveau-Brunswick.

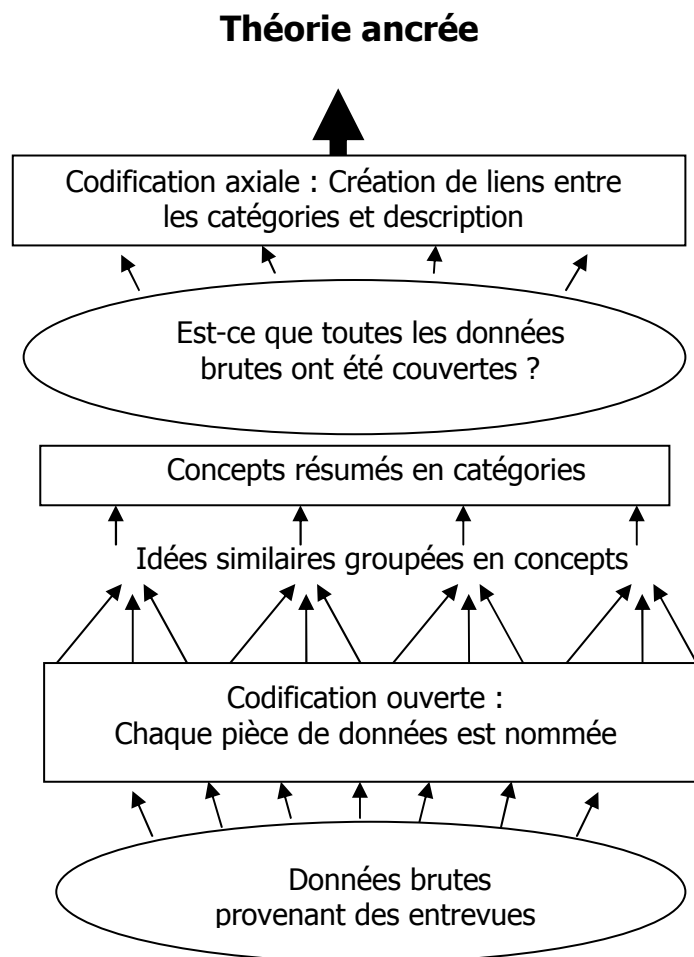


Figure 8. Schéma de l'élaboration d'une théorie ancrée (Adapté de McCarthy 2001).

L'analyse des données par la théorisation ancrée comporte différentes étapes, dont une triple codification : ouverte, axiale et sélective (Strauss et Corbin 1998). La codification est une étape très importante de l'analyse. Cet exercice consiste à examiner les données recueillies et à les disséquer avec intelligence, tout en conservant les relations entre les segments de données. Les codes sont des étiquettes désignant des unités de sens attribué aux données à l'étude. Ceux-ci sont utiles afin d'extraire et d'organiser les segments de textes. Ils permettent de rassembler une grande quantité de matériel disparate en un ensemble plus significatif, rendant ainsi l'analyse possible (Miles et Huberman 2005).

La **codification ouverte** (*open coding*) représente le processus analytique initial. Elle vise à identifier les concepts présents dans les données, ainsi que leurs propriétés et dimensions. Les concepts représentent les blocs sur lesquels sera construite la théorie. Lors de l'étape de la codification ouverte, afin de ne pas déformer la situation réelle qui se présente à l'analyste, il est important de se poser diverses questions telles que : qui, quand, où, quoi, comment, combien et pourquoi ? Ce genre de questionnement permet d'augmenter la sensibilité théorique afin de ne pas être influencé par nos propres expériences et présomptions lors de cette étape de découverte de phénomènes (Strauss et Corbin 1994 ; Fortin 2004). Les premières étapes de cette démarche comprennent la conceptualisation, la définition des catégories et le développement de ces catégories en termes de leurs propriétés et dimensions. La conceptualisation est le processus par lequel les éléments similaires sont regroupés selon leurs propriétés et sont nommés grâce à un thème qui les représentent et les unit. Lors de la conceptualisation, de grandes quantités de données sont réduites en plus petites pièces de données, ce qui les rend plus facilement gérables. Une fois les diverses catégories établies, il faut spécifier leurs propriétés. Il faut aussi démontrer la façon dont les dimensions de ces concepts (catégories) varient le long de ces propriétés. Grâce à ces étapes de spécification et de « dimensionnalisation », il est possible de commencer à voir les « *patterns* » qui émergent, bâtissant la structure pour la construction d'une théorie (Strauss et Corbin 1998).

La **codification axiale** (*axial coding*) est le processus par lequel les catégories sont reliées aux sous-catégories d'information qu'elles représentent. Le terme "axial" est utilisé pour qualifier cette étape, puisque la codification prend place autour des axes d'une catégorie. Elle sert à lier les catégories entre elles, au niveau des propriétés et des dimensions, lui ajoutant ainsi de la profondeur et de la structure. Le but de la codification axiale est de développer et relier les catégories d'information. À cette étape, on cherche donc à découvrir la façon dont les catégories sont reliées entre elles (Strauss et Corbin 1998). Il faut souligner que les concepts, découverts lors de la codification ouverte, qui atteignent le statut de « catégorie » sont des abstractions ; ils ne représentent pas le récit d'un individu en particulier, mais plutôt le récit de plusieurs personnes, qui est réduit et représenté par divers termes conceptuels. Cependant, de manière générale, ces catégories devraient être applicables à tous les cas à l'étude

(Strauss et Corbin 1998). Le dernier type de codification de la théorisation ancrée est la **codification sélective** (*selective coding*). À cette étape, les catégories principales sont intégrées et raffinées afin de former un schéma théorique plus large. Les catégories se retrouvent ainsi organisées autour d'un concept explicatif central, permettant l'explication d'un récit à partir de l'intégration des données. (Strauss et Corbin 1998). Les chercheurs peuvent en arriver à différent niveau de théorisation lors de l'utilisation des procédures de la théorie ancrée (Strauss et Corbin 1994).

Strauss et Corbin (1998) soulignent que la construction d'une théorie n'est pas le seul but visé lors d'une étude qualitative. Des descriptions de haut niveau, ainsi que ce qu'ils nomment l'ordination conceptuelle (*conceptual ordering*) (classifier et élaborer) sont importantes à la production de connaissances et peuvent apporter une contribution significative à une discipline. L'ordination conceptuelle est définie comme un processus visant à organiser les données dans des catégories, selon leurs propriétés et leurs dimensions, pour ensuite utiliser la description afin d'élucider ces catégories. Les propriétés et les dimensions permettent aux chercheurs de différencier les items entre les différentes classes d'information et au sein d'une même classe, permettant ainsi de démontrer la variation sur un continuum (*range*) (Strauss et Corbin 1998). Ce mode d'analyse des données, présents sous différents types, est souvent utilisé en recherche qualitative. L'ordination conceptuelle est un type d'analyse précurseur à la théorisation. Les données y sont présentées et discutées autour de thèmes bien développés et ordonnés, cependant, ces thèmes ne sont pas nécessairement connectés pour former un schéma théorique intégré. Par conséquent, il ne peut pas être utilisé pour expliquer et prédire un phénomène dans son ensemble. Cependant, les résultats permettent de mieux comprendre la situation à l'étude et ainsi faire avancer les connaissances sur le sujet. Les résultats d'une recherche passent du statu d'ordination conceptuelle à celui de théorie lorsque les catégories de données sont systématiquement interreliées grâce à des énoncés relationnels, pour former un cadre théorique explicatif du phénomène à l'étude (Strauss et Corbin 1998).

Pour cette étude, les procédures de la théorie ancrée sont donc utilisées pour l'analyse des données d'entrevues, soit lors de l'étape de la codification et de l'identification des liens entre les catégories. Cependant, le but de ces analyses n'est

pas d'en arriver à une théorie ancrée proprement dite, mais bien d'atteindre un ordre conceptuel permettant de décrire la participation des organismes de l'économie sociale dans les processus participatifs liés à l'aménagement et aux politiques forestières.

Notons qu'au début de l'étude, la théorisation ancrée était la méthode envisagée pour l'analyse des données d'entrevues. Cependant, certains facteurs violent les principes de la théorisation et nous ont motivé à utiliser l'ordination conceptuelle dans le cadre de cette étude. Les raisons motivant le choix de l'utilisation de l'ordination conceptuelle au lieu de la théorisation ancrée sont les suivantes :

- la cueillette des données d'entrevues ne s'est pas construite sur les analyses des entrevues précédentes ;
- la cueillette des données d'entrevues a uniquement eu lieu avec des organismes de l'économie sociale. D'autres intervenants en participation publique, tels que l'industrie forestière ou le MRNNB n'ont pas été interviewés ;
- ressources financières et temps disponible limité.

Le logiciel *NVivo 8* (QSR International Pty Ltd) a été utilisé pour faciliter la codification des entrevues (Figure 9). Ce logiciel facilite la gestion des différents codes et permet l'essai de diverses stratégies d'analyse. Legeiwe (dans Strauss et Corbin 1998) indique que le logiciel peut-être très utile pour mettre de l'ordre dans les notes, les codes, les concepts et les mémos inscrits dans les transcriptions d'entrevues en plus de permettre de visualiser rapidement divers liens entre les concepts codifiés. De plus, le logiciel facilite la réorganisation des codes au fur et à mesure que la compréhension du chercheur face aux données se développe. Cependant, il est important de se rappeler que le logiciel est incapable de comprendre la moindre signification des mots et des phrases qui y sont inscrites, il ne peut donc procéder à la moindre tâche analytique.

The screenshot shows the NVivo software interface. On the left, there is a sidebar with a tree view of nodes under 'Nœuds'. The main window is divided into two sections. The top section is a table titled 'Nœuds libres' with columns for 'Nom', 'Sources', 'Références', 'Créé le', and 'Créé par'. The bottom section displays a transcription of an interview with several paragraphs of text. Some words and phrases are highlighted in yellow, indicating they have been coded. On the right side of the transcription, there is a vertical list of codes used for coding, such as 'Entrevue A7', 'Proc. - Discussions qui s'engagent impact de l'opinion publique sur décision', 'Obstacle participation - énoncé général', 'Obstacle - transparence et accountability', 'Comité reg-rôle information', 'Industrie et gouvernement', 'Bon proc - général', 'Comité reg - rôle information', 'Bon proc - Avant événement - info, soutien, ressources', 'Durant l'encodage', and 'Dernière encodage'.

Nom	Sources	Références	Créé le	Créé par	Modifié
Appui -	0	0	2009-05-27 14:49	DL	2009
Besoin de normes d'exploitation	1	1	2009-05-13 16:19	DL	2009
Besoin d'informer la population	3	4	2009-05-13 16:52	DL	2009
Bon proc - général	5	11	2009-05-11 23:41	DL	2009
Bon proc - rôle des gestionnaires d'en tenir compte	1	1	2009-05-27 15:14	DL	2009
Bon proc - divers outils de discussion	6	20	2009-05-11 23:50	DL	2009
Bon proc - peu de différence entre des outils	1	1	2009-05-27 14:48	DL	2009
Bon proc - Avant événement - info, soutien, ressources	6	15	2009-05-19 12:47	DL	2009
Comité reg - Misc.	1	2	2009-05-21 14:38	DL	2009
Comité reg - rôle d'information	3	5	2009-05-11 23:16	DL	2009
Comités prov. - ne souhaitait pas participer directement	2	3	2009-05-22 14:58	DL	2009
Comités prov. - pas invité, veut participer	2	2	2009-05-13 17:49	DL	2009

pitoyable et il n'y a pas de législation non plus qui touche les commerces de valeur ajouté. Ça c'est vraiment arriéré je dirais.

R : Du côté des tables rondes, il faut vraiment voir qui a un intérêt dans les terres de la Couronne, qui devrait être tout le monde. Alors ça devrait être ouvert à tout le monde. Mais c'est sur qu'une variété de possibilité de discussion, soit les tables rondes, des présentations, mais quelque chose qui est ouvert au public de façon constante. Et que ça ne devient pas renfermé et silencieux. Par exemple, on a des comités aviseurs dans certaines régions, pour aviser à l'Industrie. Mais, même certains membres de ces comités là, disent que ça ne vaut pas la peine, le temps, d'y aller. Parce qu'on prend notre opinion, et ensuite c'est *business as usual*.

D : Alors comme ça, toi tu suggérerais une variété d'outils de discussion disons, pour inclure le plus efficacement plusieurs personnes ?

R : Oui, absolument. Personnes ou commerce ou groupe qui s'intéresse. Parce que les seuls qui ont du poids, semble-t-il c'est l'Industrie. Il y a des gens qui sont plus confortable, disons, en table ronde. Tandis que d'autres ne veulent pas en discuter nécessairement, ils préfèrent faire une présentation de leur optique et expérience.

Figure 9. Exemple de codification d'une transcription d'entrevue.

Dans la Figure 9, nous reconnaissons les éléments critiques de la codification grâce au logiciel *NVivo*. La transcription de l'entrevue traitée se situe dans la boîte du centre, en bas. En haut de cette boîte, se retrouve la liste des codes déjà créée par l'analyste, pour l'ensemble du projet (combine toutes les entrevues traitées). De nouveaux codes peuvent y être ajoutés et des codes existants peuvent être modifiés en tout temps. La liste de codes indique à quelle fréquence et dans quelle entrevue les codes sont utilisés. Le logiciel permet également d'identifier toutes les sections, parmi toutes les entrevues traitées, où un code spécifique a été utilisé.

2.3.3. Considérations d'ordre éthique

Effectuer une recherche avec des êtres humains nous oblige à suivre certaines normes éthiques. En premier lieu, lorsqu'on demande aux gens de participer aux sondages et entrevues, il est de notre responsabilité de respecter leur confidentialité et la nature volontaire de leur implication (Salant et Dillman 1994). Faire preuve d'éthique veut dire qu'on peut encourager les gens à répondre à nos questions, mais

qu'on ne leur met pas de pression d'une manière qui pourrait leur être offensive. Ceci requiert un jugement de la part du chercheur, selon les circonstances particulières de son étude. De plus, faire preuve d'éthique veut aussi dire qu'il faut faire de son mieux pour assurer la confidentialité des répondants. Cela veut dire que les résultats de l'étude sont publiés sous forme regroupée, plutôt que d'une manière à ce que les réponses individuelles des répondants puissent être identifiées. La confidentialité veut dire qu'il est possible pour le chercheur d'associer des réponses avec des personnes en particulier, mais qu'il ne le fait pas (Salant et Dillman 1994).

Afin de mener une recherche avec des sujets humains à l'Université de Moncton, on se doit de soumettre, a priori, une demande d'approbation au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains. Le formulaire de demande requis a été complété en octobre 2007. Il contenait plusieurs sections : identification, conditions de réalisation, informations d'ordre scientifique et méthodologique ainsi que considérations d'ordre éthique. De plus, il fallait y annexer un exemplaire des instruments de collecte de données (questionnaire et grille d'entrevue), un texte de sollicitation ainsi qu'un formulaire de consentement à présenter aux participants de l'étude. Le projet (dossier n° 0708-018) a été évalué par le Comité d'éthique le 18 octobre 2007 et l'approbation éthique du projet a été accordée.

CHAPITRE III : RÉSULTATS ET DISCUSSION - SONDAGE

Dans ce chapitre, les données obtenues grâce au sondage seront présentées et discutées. Dans le chapitre suivant, les données provenant des entrevues seront présentées et discutées. Deux grands axes de la participation ont été abordés par ce sondage, soit les expériences antérieures des organismes de l'économie sociale dans les processus participatifs, ainsi que leurs préférences face à différentes caractéristiques de ces processus. La première section du sondage (3.1.) visait donc à mieux comprendre comment les organismes ont participé ou participent dans les processus participatifs en gestion forestière au niveau régional et provincial. Pour sa part, la deuxième section (3.2.) visait à mieux comprendre comment ces organismes souhaitent orienter certaines caractéristiques des processus de participation publique concernant les politiques forestières provinciales. Étant donné les nombreux commentaires et préoccupations inscrits par les répondants dans le sondage, nous avons cru bon de rapporter ces données dans une troisième section distincte (3.3.).

3.1. Expériences des organismes de l'économie sociale en participation publique

Cette première section porte sur les expériences des organismes de l'économie sociale dans des processus participatifs, passés et actuels, au niveau des politiques forestières provinciales et de l'aménagement du territoire.

3.1.1. Participation aux consultations publiques provinciales

Nous avons demandé aux répondants d'indiquer si leur organisme avait participé à deux différentes consultations publiques au niveau des politiques forestières provinciales. La première étant les consultations pour l'établissement de la Stratégie des zones naturelles protégées du Nouveau-Brunswick, menées par le Dr Louis LaPierre. Ce processus public a eu lieu entre le 20 janvier et le 1^{er} mars 1999. En tout, il y a eu 19 assemblées publiques à divers endroits dans la province. Environ 6 000 personnes ont participé aux assemblées et 759 communications, orales ou écrites, ont été soumises. Parmi celles-ci, 285 communications ont été présentées durant les assemblées publiques. Les responsables du processus participatif ont indiqué que l'ampleur et la qualité de la réponse reçue en général, et particulièrement la

participation aux assemblées publiques, témoignent du niveau élevé d'intérêt du public dans le processus d'examen (MRNNB 1999). Du côté des organismes de l'économie sociale sondés, trois organismes régionaux sur six (50 %) et trois organismes provinciaux sur quatre (75 %) ont participé aux consultations de 1999 (Figure 10). À noter que certains organismes n'étaient pas fondés lors de la tenue des consultations publiques, ceux-ci ont donc été retirés de la compilation du taux de participation. Le moyen de participation le plus utilisé fut la présentation orale devant le comité et plus de la moitié des orateurs ont aussi déposé un mémoire. Somme toute, les organismes provinciaux ont présenté un taux de participation supérieur aux organismes régionaux. Cependant, puisque le taux de participation se situe entre 50 et 75 %, on ne peut pas dire que tout les organismes avaient un niveau d'intérêt très élevé pour le processus. Celui-ci a tout de même soulevé de l'intérêt, puisqu'aucun groupe n'a indiqué que c'est par manque d'intérêt qu'il n'a pas participé à ces consultations. Les raisons évoquées sont les suivantes : certains répondants ne connaissent pas la raison, d'autres organismes ont offert un rôle de soutien et certains groupes ont indiqué qu'ils ont fait face à un manque de temps ou de ressources.

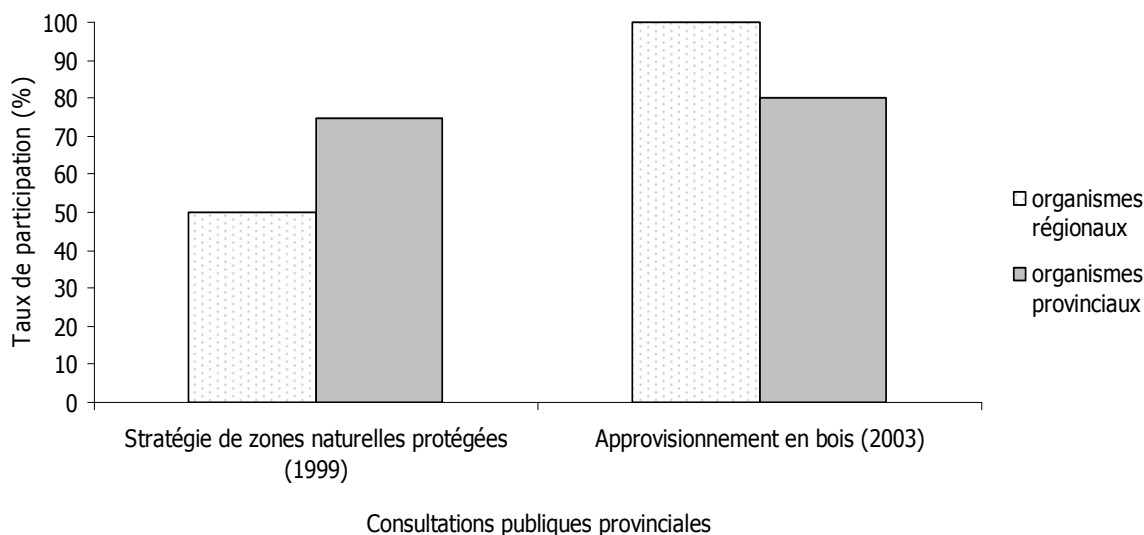


Figure 10. Taux de participation (%) des organismes régionaux et provinciaux dans les consultations publiques provinciales.

Suite aux audiences publiques, il y a eu implantation d'une politique sur les zones naturelles protégées. Pour l'industrie, l'établissement du plan des zones protégées a eu comme conséquence le retrait de 150 000 hectares de terre de Couronne de la production forestière. Cependant, en même temps que les zones protégées étaient établies, le gouvernement a fait l'achat de 150 000 hectares de terre forestière provenant de grande tenure industrielle. Cette nouvelle portion de terre publique a été rendue disponible aux industriels forestiers détenteurs de permis de coupe. À court terme, cela a apaisé l'industrie, mais celle-ci se sentait encore vulnérable à la réduction aléatoire et imprévisible de son approvisionnement en fibre de bois pour le futur. Cet enjeu a préparé la scène pour le second débat public provincial concernant les terres de la Couronne qui a traité d'approvisionnement en bois (Kennedy et al. 2007).

La seconde série de consultations provinciales, les audiences publiques sur l'approvisionnement en bois suite à la publication du rapport Jaakko Pöyry, ont eu lieu de novembre à décembre 2003. En tout, il y a eu 13 sessions d'audiences publiques dans l'ensemble de la province et plus de 200 personnes y ont fait des exposés officiels. De plus, le comité a reçu 121 mémoires et 131 lettres types provenant de diverses personnes. Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois, chargé de mener les consultations, a souligné que le grand nombre de participants ainsi que le vaste intérêt manifesté lors de ces consultations ont clairement fait comprendre au comité que les citoyens du Nouveau-Brunswick s'intéressent vivement à leurs forêts publiques. Pour de nombreuses raisons ils y attachent une grande valeur et ils veulent qu'elles soient aménagées de façon durable (CSAB 2004).

En comparaison avec les consultations entourant l'établissement de zones protégées, les consultations sur l'approvisionnement en bois ont suscité une plus faible participation du grand public, mais une participation plus élevée des organismes de l'économie sociale, tant au niveau régional que provincial. Lors de notre sondage, six organismes régionaux sur six (100 %) et quatre organismes provinciaux sur cinq (80 %) ont indiqué y avoir participé (Figure 10). Encore ici, le moyen de participation le plus utilisé fut d'exécuter une présentation orale devant le comité et la plupart du temps, les orateurs ont également fait le dépôt d'un mémoire. Par contre, il faut reconnaître que ces moyens étaient les deux seules options disponibles à ceux voulant

participer aux audiences publiques. La raison évoquée par le groupe n'ayant pas participé à ces consultations est que l'organisme a ont réservé son rôle à soutenir des groupes qui ont présenté un mémoire. Le taux élevé de participation des organismes de l'économie sociale aux consultations sur l'approvisionnement en bois coïncide avec l'observation d'Erdle et MacLean (2005) qui rapportent que, dans son ensemble, ces audiences publiques représentent probablement la plus ouverte et la plus complète discussion publique sur les perspectives forestières dans l'histoire de la province. La plus grande participation des organismes de l'économie sociale aux consultations sur l'approvisionnement en bois, comparativement aux consultations sur les zones naturelles protégées, s'explique peut-être par le fait que l'approvisionnement en bois et les nombreux enjeux s'y rattachant, touche à plus d'aspects de la gestion forestière que l'établissement de zones protégées, éparses dans la province.

3.1.2. Participation aux comités consultatifs provinciaux et régionaux

Nous avons posé des questions portant sur l'implication des organismes dans différents comités consultatifs. Premièrement, nous voulions savoir si les groupes faisaient partie de comités consultatifs traitant d'enjeux forestiers au niveau provincial. Le Groupe de travail sur la foresterie, le Comité consultatif provincial sur les forêts ainsi que le Comité consultatif pour les zones naturelles protégées ont été donnés en exemple. En deuxième lieu, les questions demandaient aux répondants si leur organisme faisait partie de comités consultatifs au niveau régional tel que les Comités consultatifs des titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne.

Les résultats montrent que la participation dans les comités consultatifs provinciaux est très faible du côté des organismes régionaux, puisque seulement un organisme sur sept y est impliqué (Tableau 3). Le scénario contraire se présente avec la participation des organismes provinciaux dans les comités consultatifs provinciaux. Dans ce cas, seulement un organisme sur cinq n'y est pas impliqué.

Tableau 3. Participation aux comités consultatifs

	Organismes régionaux (n=7)	Organismes provinciaux (n=5)
Comités consultatifs provinciaux	1	4
Comités consultatifs régionaux	2	0

Du côté des comités consultatifs des titulaires de permis de coupes, seulement deux organismes régionaux sur sept en font partie et aucun organisme provincial n'en fait partie. Cependant, 75 % des organismes, tant régionaux que provinciaux, ont indiqué participer ou avoir déjà participé dans des comités de type consultatif qui ne sont pas uniquement du domaine forestier, tel que des groupes de bassins versants, des comités de gestion du territoire agricole et forestier ainsi que des groupes de travail et des forums.

Les organismes provinciaux semblent trouver leur place au sein des comités d'envergure provinciale. Cependant, la quasi-absence des organismes régionaux dans les comités consultatifs des titulaires de permis de coupe est un résultat surprenant. Ces comités, qui visent à conseiller la compagnie forestière ainsi que le MRNNB dans la planification forestière régionale, représentent une des exigences que doivent remplir les titulaires de permis de coupe afin de gérer le territoire forestier public. Ils existent précisément afin de tenir compte des préoccupations des intervenants régionaux, tels que les organismes qui ont répondu à notre sondage. On peut donc se demander pourquoi il y a une faible participation des organismes régionaux dans ce type de comité. C'est peut-être parce qu'ils ne sont pas invités ou parce qu'ils n'ont pas le temps ou les ressources nécessaires. De plus, il est possible que les organismes régionaux utilisent les autres comités de type consultatif, comme ceux mentionnés au paragraphe précédent, afin de faire valoir leurs intérêts en matière de gestion du territoire. À la lumière de ces résultats, la formule utilisée par les Comités consultatifs des titulaires de permis de coupe ne semble pas répondre aux besoins des organismes de l'économie sociale.

Une enquête par sondage au niveau national, portant sur les Comités consultatifs des titulaires de permis de coupe, a permis de fournir un aperçu de l'expérience et du degré de satisfaction des participants à ces comités. Parkins et al. (2006) concluent que la majorité des membres sont satisfaits de leur expérience au sein de ces comités consultatifs. Cependant, les chercheurs soulignent que les sondages portant sur la satisfaction ont tendance à donner un point de vue plus positif d'une situation. Les opinions des personnes ayant décidé de participer à de tels comités sont recueillies et ces sondages ne nous permettent pas d'obtenir des renseignements sur les individus et organisations qui ne considèrent pas les comités consultatifs comme des tribunes propices à la participation publique. Ces informations sont reflétées dans les résultats de notre étude, puisque peu d'organismes participent aux comités consultatifs des titulaires de permis, laissant croire qu'ils ne considèrent peut-être pas les comités régionaux comme des tribunes propices aux discussions. De plus, certains répondants au sondage national ont indiqué que les comités étaient axés sur l'éducation du public (information donnée par la compagnie forestière) plutôt que sur le dialogue, tandis que d'autres ont indiqué leur désappointement face aux rares occasions d'influencer le processus décisionnel. Les chercheurs ont également noté un pourcentage important de répondants préoccupés par le manque de représentation de certains groupes et par le peu d'occasions qu'ont les minorités d'exprimer leurs opinions et d'être pris au sérieux (Parkins et al. 2006).

3.1.3. Opinions des organismes face à différents énoncés sur la participation publique

Afin de connaître, d'une manière générale, l'opinion des organismes de l'économie sociale face à la participation publique ainsi que l'influence qu'ils exercent sur la prise de décisions au niveau des politiques forestières provinciales, nous avons présenté aux répondants une série d'énoncés. Nous leur avons demandé d'indiquer leur degré d'accord avec chaque énoncé. Le choix de réponses comprenait : toujours, souvent, quelques fois, rarement, jamais et sans opinion. Rappelons que pour analyser l'ensemble de ces réponses, une moyenne fut calculée pour chaque énoncé. Plus la moyenne s'approche de la valeur 1, plus l'accord des organismes avec l'énoncé est fort. Plus la moyenne s'approche de la valeur 5, plus l'accord des organismes avec l'énoncé est faible.

L'énoncé avec lequel les organismes régionaux sont le plus fortement en accord est « Nous sommes souvent consultés, mais rarement écoutés. ». Les organismes provinciaux ont également indiqué être souvent en accord avec cet énoncé (Tableau 4). Les organismes régionaux préfèrent souvent discuter avec des représentants du gouvernement plutôt que de s'impliquer dans la participation publique. Ils trouvent que la participation publique représente quelques fois une perte de temps et d'énergie pour leurs organisations et indiquent que les opportunités existantes de participation publique offrent quelques fois ou rarement la possibilité d'influencer les décisions prises par le MRNNB. C'est peut-être pour ces raisons qu'ils préfèrent souvent discuter avec les membres du gouvernement. Cependant, ils sont tout de même d'avis que quelques fois, la participation publique permet un débat constructif et qu'elle est propice aux discussions. Au contraire, on remarque que les organismes provinciaux sont fortement en accord avec l'énoncé stipulant que la participation publique permet un débat constructif et qu'elle est propice aux discussions.

Tableau 4. Opinions des organismes face à différents énoncés
(1,00 = Toujours ; 5,00 = Jamais).

Énoncés	Moyenne	
	Organismes régionaux	Organismes provinciaux
Nous sommes souvent consultés, mais rarement écoutés.	2,00	2,00
Notre organisation préfère discuter directement avec le gouvernement plutôt que participer aux événements de participation publique.	2,29	3,40
La participation publique permet un débat constructif. Elle est propice aux discussions.	2,57	1,00
La participation publique représente une perte de temps et d'énergie pour notre organisation.	3,14	3,40
Les opportunités existantes de participation du public en foresterie offrent la possibilité d'influencer les décisions finales prises par le ministère des Ressources naturelles du N.-B.	3,57	3,40

Les organismes provinciaux sont moins portés que les organismes régionaux à préférer discuter avec des représentants du gouvernement plutôt que de s'impliquer dans la participation publique. Cependant, ils sont également d'avis que les opportunités existantes de participation publique ne permettent que quelques fois d'influencer les décisions du MRNNB et que la participation représente quelques fois une perte de temps et d'énergie pour leur groupe (Tableau 4).

Les organismes ont donc l'impression qu'ils sont souvent consultés, mais rarement écoutés, en plus de trouver que les opportunités existantes de participation offrent rarement la possibilité d'influencer les décisions. Ces données suggèrent un certain désenchantement face aux processus de participation offerts et aux degrés de pouvoirs qui y sont associés. Au Nouveau-Brunswick, comme pour l'ensemble du Canada, l'influence des organismes de l'économie sociale et des citoyens sur la prise de décisions semble faible en comparaison à celui des entreprises forestières. À ce sujet, Hessing et al. (2005) observent que, même si un nombre croissant d'acteurs et de type d'acteurs sont inclus dans le processus politique, leur participation demeure largement restreinte aux stades primaires et leur influence sur celui-ci demeure beaucoup moins significatif que celui des acteurs traditionnels aux intérêts économiques. Puisque la façon de percevoir les bénéfices qu'on peut retirer de la forêt a longtemps été principalement associée à l'exploitation de la matière ligneuse et que l'industrie forestière contribue à générer des revenus pour les coffres de la province, il ne serait pas surprenant que ces acteurs aux intérêts financiers soient avantagés dans les activités reliées aux processus politiques. Une décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick, annoncée en janvier 2009, vient soutenir ce point. Suite à la présentation d'une série de stratégies d'aménagement pour les terres de la Couronne élaborées par le Groupe de travail sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois (2008), communément appelé le rapport Erdle, le gouvernement a adopté sa prochaine stratégie de gestion forestière. Cette stratégie, en vigueur à partir de 2012, vise à augmenter l'approvisionnement en bois (GNB 2009) et encourage la croissance et le succès de l'industrie forestière (Cabinet du premier ministre, Ressources naturelles, Entreprises Nouveau-Brunswick 2009). Cependant, aucune mesure pour favoriser l'émergence et la viabilité des autres acteurs forestiers de la communauté n'a été annoncée. De plus, une catégorie concernant la gouvernance et la reddition de

comptes, ce qui inclut la participation publique, figure parmi les recommandations faites au gouvernement par le Comité spécial sur l'approvisionnement en bois (CSAB 2004). Malgré cela, aucune mesure à ce sujet n'a été annoncée dans la prochaine stratégie forestière de la province.

3.2. Préférences des organismes face aux caractéristiques des processus participatifs pour les politiques forestières provinciales

La mise en place de programmes de participation publique servant à orienter ou à élaborer des politiques forestières provinciales impose plusieurs choix concernant les modalités ou caractéristiques des processus. Entre autres, ces choix incluent les mécanismes de participation, la fréquence d'implication des participants, le rôle des participants, les groupes d'intérêts représentés, ainsi que les formats d'information permettant de communiquer avec les participants. Les aspects qui visent à mieux comprendre comment les organismes souhaitent orienter les processus participatifs concernant les enjeux de politiques forestières provinciales seront abordés dans la section suivante.

3.2.1. Mécanismes de participation

Afin de connaître les préférences des organismes face à l'utilisation des mécanismes de participation, nous leur avons demandé d'indiquer la probabilité qu'ils utilisent sept différentes options pour s'exprimer sur des enjeux forestiers. À noter que nous avons utilisé une question semblable à celle utilisée dans le sondage de Nadeau et al. (2007) afin de permettre la comparaison des réponses.

Les organismes régionaux ont indiqué qu'ils utiliseraient, très probablement ou probablement, six des sept mécanismes proposés. Seule la discussion de groupe en ligne (site Web) fut attribué une moyenne de 3, indiquant qu'il est improbable que les organismes utilisent ce mécanisme (Tableau 5).

On constate que les organismes régionaux se disent prêts à participer au sein d'un comité consultatif provincial. Cela contredit les informations soulevées en début de chapitre où nous avons remarqué que seulement un organisme sur sept fait actuellement partie de ce type de comité. Puisque les organismes régionaux participent

à d'autres types de comité consultatif, on peut soupçonner qu'ils n'étaient pas invités à participer aux comités consultatifs provinciaux ou bien que ces derniers, dans leurs formes actuelles, ne répondent pas aux besoins des organismes. C'est un point de départ pour comprendre pourquoi certains organismes ne participent pas dans les processus en place.

Tableau 5. Préférences des organismes pour l'utilisation de différents mécanismes de participation (1,00 = Très probable ; 4,00 = Très improbable).

Mécanismes	Moyenne	
	Organismes régionaux	Organismes provinciaux
Répondre à un appel pour recueillir vos commentaires	1,43	1,40
Assister à des séances publiques	1,50	1,20
Participer à une table ronde	1,50	1,40
Faire partie d'un comité consultatif - gestion des forêts publiques provinciales	1,57	1,00
Débat avec un groupe d'experts	1,71	2,00
Discussion avec député régional	1,86	1,20
Discussion de groupe en ligne (site Web)	3,00	2,00

Les groupes provinciaux ont, eux aussi, indiqué vouloir utiliser une large gamme de mécanismes de participation. Tous les groupes ont indiqué qu'ils feraient, très probablement, partie d'un comité consultatif formé de représentants d'organismes qui donnent leur avis sur la façon de gérer les forêts publiques (Tableau 5). Ils ont aussi indiqué qu'ils utiliseraient très probablement ou probablement les six autres mécanismes proposés.

Les résultats de l'enquête provinciale concernant l'opinion du public sur la gestion des forêts au Nouveau-Brunswick (Nadeau et al. 2007, p.23) démontrent que les « options qui exigent moins d'efforts en termes de temps, d'entregent, et d'expertise sont nettement préférées » par le public en général. Hamersley et al. (2003) apportent

un point semblable en soutenant que la majorité du public semble vouloir les bénéfices que procure l'implication publique sans avoir à s'impliquer eux-mêmes. Les groupes de l'économie sociale se distinguent des citoyens en général puisque ceux-ci semblent prêts à utiliser autant, voir même davantage, des outils de participation directe (comité consultatif, séances publiques, table ronde, débat avec des experts). L'utilisation de ces outils demande du temps, de l'entregent et une certaine expertise comparativement aux outils de participation indirecte (appel téléphonique et discussion de groupe en ligne). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les représentants d'organismes de l'économie sociale travaillent régulièrement dans le domaine forestier, soit d'une façon rémunérée dans le cadre de leur emploi, ou de façon bénévole. Par conséquent, ces représentants risquent d'avoir plus d'intérêt à surmonter certains obstacles pour parler publiquement de leurs intérêts et préoccupations, puisque les politiques forestières ont un impact important sur la réalité ou les activités de leurs organismes. Dans le même ordre d'idées, Nadeau et al. (2007) indiquent qu'en général, les répondants du sondage provenant de milieux fortement dépendants des activités forestières ont exprimé une plus grande volonté d'utiliser la plupart des outils suggérés, et particulièrement ceux exigeant un plus grand niveau d'engagement, comparativement aux résidents des milieux urbains. Toutefois, comme le mentionnent Beckley et al. (2006, p.50) :

Il est important de retenir qu'aucun outil à lui seul ne peut répondre à tous les critères de succès d'un processus de participation du public. Les aménagistes forestiers devraient utiliser un ensemble d'outils au cours d'un programme de participation du public.

Les résultats de cette étude nous laissent croire que les organismes de l'économie sociale seraient justement prêts à participer à la gestion forestière par le biais de différents mécanismes.

3.2.2. Fréquence d'implication

L'implication dans des processus participatifs requiert l'investissement de temps, une ressource limitée. Nous avons donc demandé aux organismes d'indiquer à quelle fréquence ils accepteraient de s'impliquer dans des activités de participation publique pour débattre de politiques forestières provinciales. Tous les organismes sondés sont

intéressés de s'impliquer dans des processus participatifs, et ce, au moins une ou deux fois par année (Figure 11).

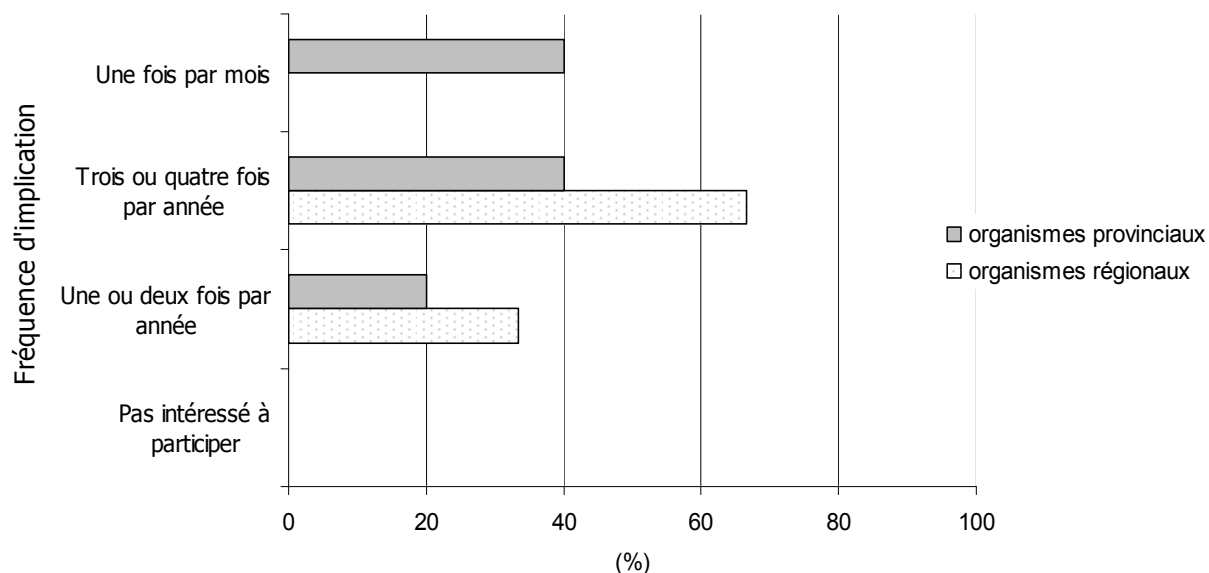


Figure 11. Fréquence à laquelle les organismes régionaux (n=7) et provinciaux (n=5) accepteraient de s'impliquer dans les processus participatifs.

Dans l'ensemble, les organismes provinciaux sont prêts à participer plus fréquemment que les organismes régionaux. On remarque que 40 % des organismes provinciaux accepteraient de s'impliquer une fois par mois, tandis qu'aucun organisme régional n'a dit être en mesure de s'impliquer à une telle fréquence. Cependant, 66 % des organismes régionaux ont indiqué qu'ils prendraient part à des activités de participation publique trois ou quatre fois par année.

En guise de comparaison, l'enquête provinciale sur la gestion forestière au Nouveau-Brunswick nous révèle qu'un peu moins du quart des citoyens n'est pas intéressé à participer, mais qu'une majorité de citoyens (55 %) accepteraient de participer une ou deux fois par année. Moins de 15 % des citoyens accepteraient de s'impliquer trois ou quatre fois par année et moins de 7 % voudraient participer une fois par mois. Comme mentionné à la question portant sur la préférence des citoyens face à différents mécanismes de participation, les chercheurs soulèvent encore une fois que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont une grande volonté de participation, en

autant que cela n'exige pas énormément de leurs temps (Nadeau et al. 2007). Selon notre sondage, les organismes de l'économie sociale de niveaux régional et provincial sont intéressés de s'impliquer beaucoup plus fréquemment que les citoyens en général. La volonté d'une participation plus fréquente par les organismes provinciaux s'explique peut-être par le fait qu'ils chapeautent certains organismes régionaux. Par conséquent, peut-être que leur mandat met davantage de ressources à leurs dispositions, leur permettant de participer plus fréquemment dans les processus.

3.2.3. Rôle des participants

Afin d'évaluer le degré d'influence que souhaitent avoir les organismes dans l'élaboration des politiques forestières, nous leur avons demandé d'indiquer les catégories reflétant leurs aspirations en matière d'influence sur la prise de décisions. Les activités de participation peuvent se classer en quatre catégories conceptuelles, selon le degré d'influence du public sur la prise de décisions. Ces catégories sont : information, consultation, collaboration et cogestion (Beckley et al. 2006). Nous avons demandé aux répondants d'indiquer toutes les catégories reflétant le niveau d'implication souhaité.

Les organismes régionaux ont indiqué vouloir jouer une grande diversité de rôles. Les rôles d'information et de collaboration ont chacun reçu 57 % des appuis, tandis que les rôles de consultation et de cogestion ont reçu 71 % d'appuis (Figure 12). Plus partagés dans leurs réponses, les organismes provinciaux ont indiqué à 20 % vouloir jouer un rôle d'information et à 60 % vouloir participer grâce à la consultation et à la cogestion. Le rôle préféré à 80 % est la collaboration.

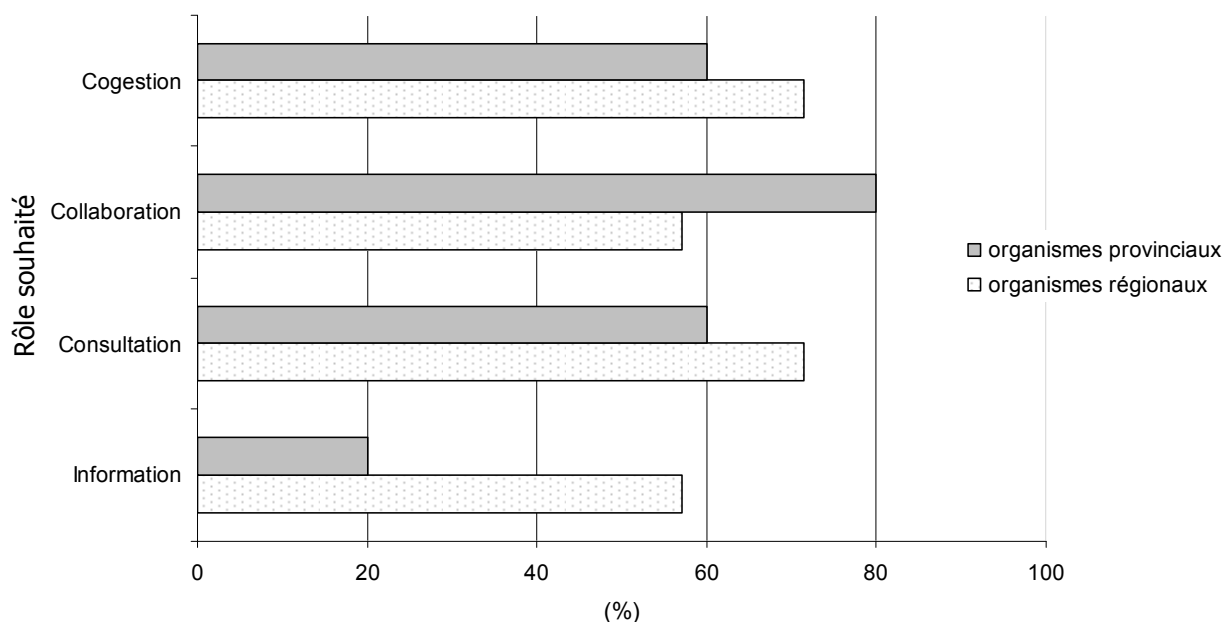


Figure 12. Rôles que souhaitaient jouer les organismes dans la prise de décisions.

L'échange d'information, par l'entremise de documents de travail ou de rapports par exemple, permet aux organismes d'exercer peu d'influence sur la prise de décisions. Comme l'indiquent Beckley et al. (2006), ce type d'échange relève des relations publiques et, à elles seules, ces activités ne représentent pas des outils légitimes ou efficaces de participation publique. Cependant, dans le passé, la tendance a souvent été d'utiliser des outils de participation, tels que les réunions publiques ou les groupes de travail, afin de « vendre » (*tell and sell*) le message que voulait véhiculer l'agence responsable du processus participatif, que ce soit le gouvernement ou l'industrie (Hamersley et Beckley 2003). Donc, il n'est pas étonnant que, dans l'ensemble, les organismes de l'économie sociale soient moins portés à vouloir jouer ce rôle.

La consultation et la collaboration sont utilisées dans la plupart des systèmes de certification provinciaux et de tierces parties (Beckley et al. 2006). Lors de consultations (ex. : réunion publique, comité consultatif), l'opinion des organismes est recherchée, mais les décideurs ne se sentent pas obligés de tenir compte des commentaires et opinions reçus. La collaboration (ex. : table ronde, groupe de travail) représente un degré plus élevé d'influence sur la prise de décisions, puisque les organismes sont engagés activement dans l'élaboration de solutions et ont un impact sur les décisions.

La cogestion prévaut lorsque l'autorité pour la prise de décisions et la mise en œuvre des solutions est déléguée, totalement ou en partie, au public ou aux organismes. Dans le contexte actuel de gestion forestière, ce rôle tient plus d'une réforme des tenures forestières que d'outils de participation publique (Beckley et al. 2006). Même si la cogestion n'a jamais été utilisée pour gérer les terres publiques, près de 71 % des organismes régionaux et 60 % des organismes provinciaux ont indiqué qu'ils aimeraient jouer ce rôle. Toutefois, le contrôle total ou même la cogestion de la ressource par les citoyens n'est pas toujours souhaité par ceux-ci, notamment à cause du temps qu'il faut y consacrer et des responsabilités découlant du rôle de gestionnaire (Hamersley et Beckley 2003).

3.2.4. Organismes et groupes d'intérêts représentés

Parmi le grand public, il existe une diversité d'acteurs et de groupes intéressés à la gestion forestière. On peut penser, entre autres, aux communautés autochtones, aux résidents locaux, à l'industrie, aux travailleurs forestiers, aux propriétaires de boisés, ainsi qu'aux acteurs des milieux touristiques, économiques et environnementaux (Beckley et al. 2006). Nous avons demandé aux répondants d'indiquer, à partir d'une liste, tous les organismes ou groupes d'intérêts qui devraient être représentés à la table de discussion sur les enjeux forestiers provinciaux.

Du côté des décideurs traditionnels en foresterie, tous les organismes régionaux et provinciaux sondés croient que le MRN devrait être impliqué dans les processus participatifs (Figure 13). L'appui envers la représentation de l'industrie forestière (86 % de la part des organismes régionaux et à 80 % du côté des organismes provinciaux) est un peu plus faible que celle accordée à la représentation du MRN.

Tous les organismes régionaux sont en accord avec la représentation universitaire ou collégiale (en plus de celle du MRN). Pour leur part, tous les organismes provinciaux sont d'accord avec la représentation des propriétaires de lots boisés privés, des travailleurs et entrepreneurs forestiers, ainsi que des groupes environnementaux et de conservation. En général, on peut donc affirmer que la représentation d'une diversité d'intervenants est soutenue par les organismes de l'économie sociale. Ils sont en faveur, à 60 % et plus, que tous les organismes et groupes d'intérêts suggérés

s'impliquent dans les processus participatifs. Cependant, les organismes supportent dans une moindre mesure la présence d'individus ne représentant aucun organisme ou groupe d'intérêts.

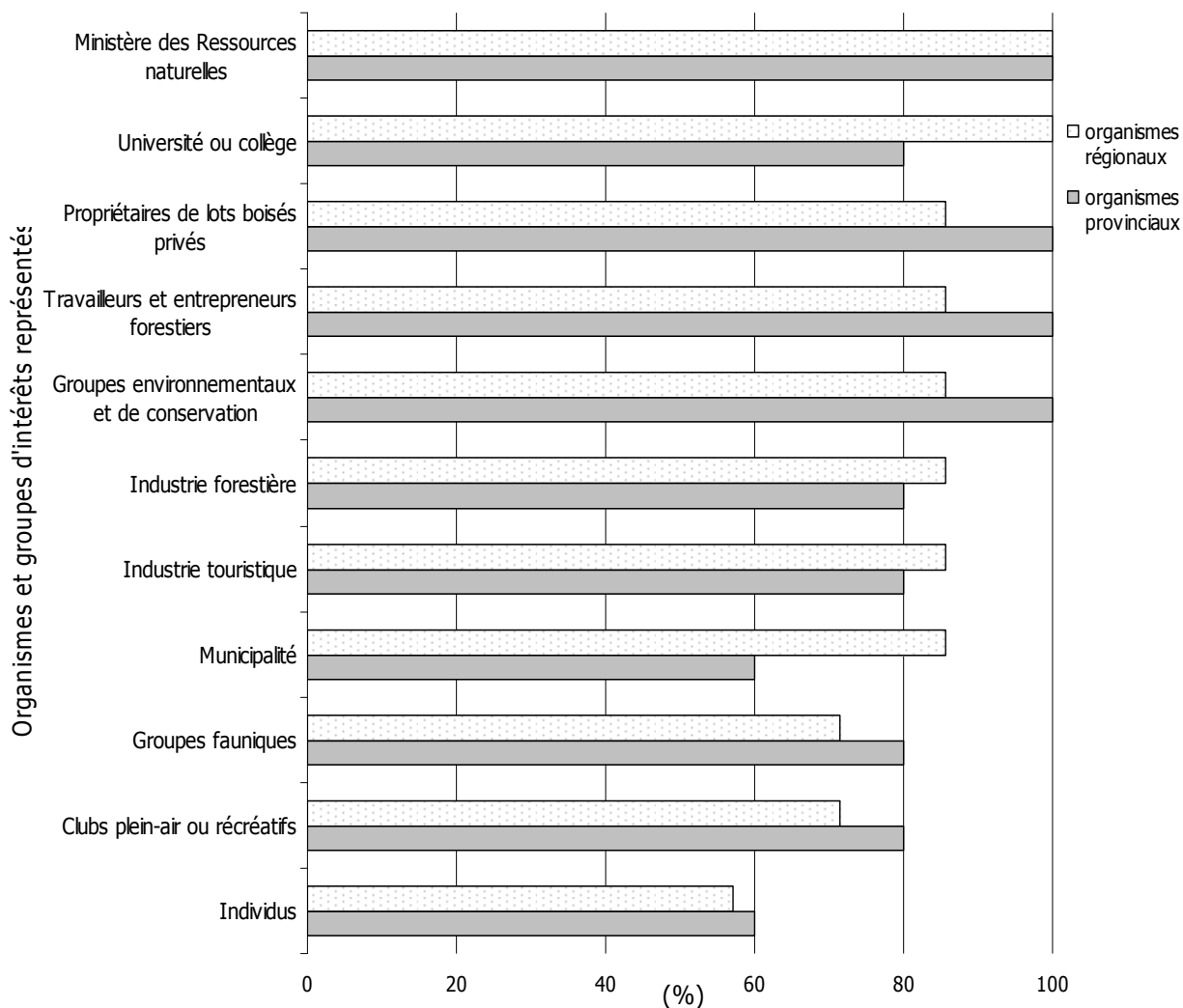


Figure 13. Organismes et groupes d'intérêts qui devraient être représentés dans les processus participatifs.

Nadeau et al. (2007) démontre que les néo-brunswickois ont aussi un intérêt marqué pour l'implication d'une plus grande diversité de groupes d'intérêts dans la gestion des terres de la Couronne. Les résultats indiquent que si le système de gestion traditionnellement utilisé en arrivait à une réforme, les groupes que le public préfère considérer comme gestionnaire des terres publiques sont, par ordre d'importance : les

organisations à vocation environnementale, les communautés locales, les associations des boisés privés ainsi qu'une agence gouvernementale. Outre le gouvernement et les communautés, ces groupes représentent des organismes de l'économie sociale. Il semble donc que le public souhaite que ces organismes jouent un plus grand rôle dans la gestion forestière.

3.2.5. Formats d'information

a) Format d'information pour la préparation avant un processus participatif.

Les enjeux entourant les politiques forestières provinciales sont souvent des sujets complexes, comportant plusieurs facettes. Avant de présenter une requête ou une préoccupation publiquement, il est fort probable que les participants veulent s'y préparer. On a donc questionné les organismes concernant les formats d'information qui seraient les plus appropriés pour cette préparation. Les organismes régionaux n'ont pas indiqué d'une voie forte, préférer un format d'information en particulier (Figure 14).

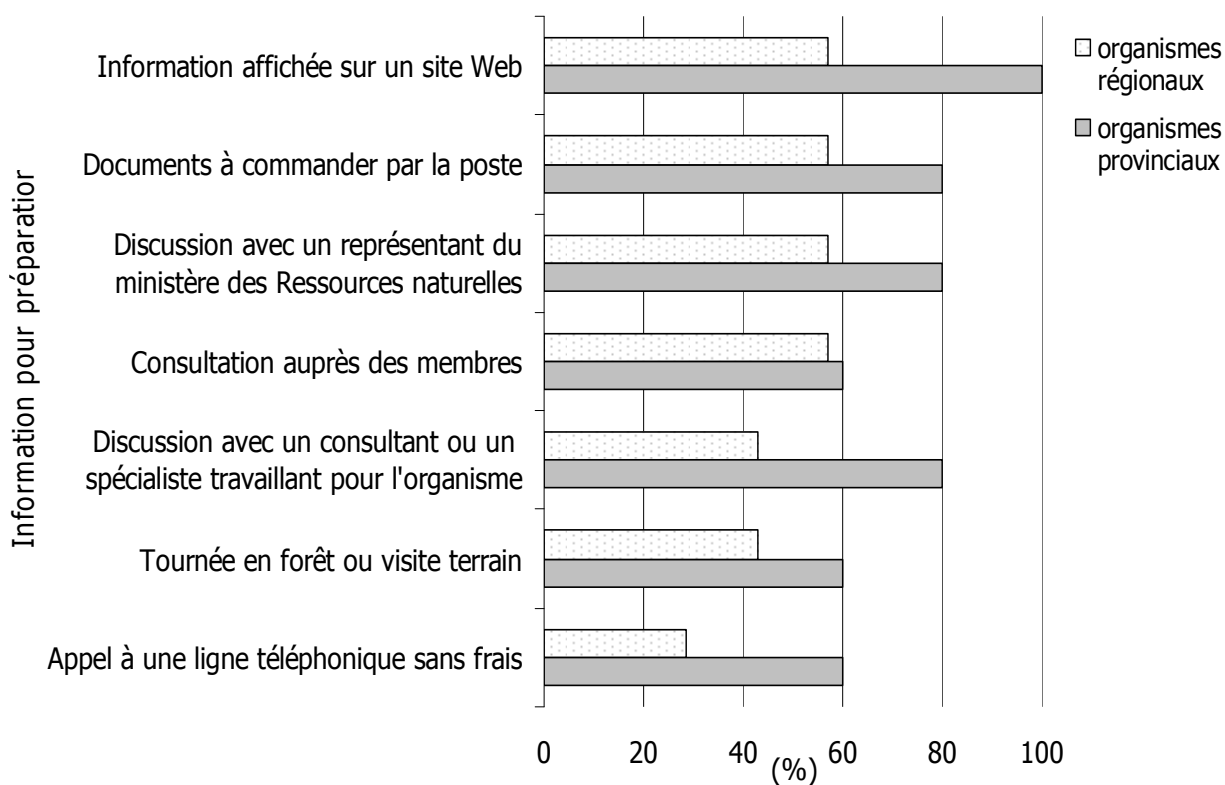


Figure 14. Format d'information pour la préparation avant un processus participatif.

Cependant, près de 60% d'entre eux ont indiqué que l'information affichée sur un site Web, les documents postaux, les discussions avec un représentant du MRNNB, ainsi que la consultation auprès de leurs membres constituent des manières appropriées de s'informer avant de participer à une consultation publique. Ils ont aussi indiqué, à 43 %, que la discussion avec un consultant ou un spécialiste travaillant pour leur organisme, ainsi que la tournée en forêt ou visite terrain représentent des formats d'information appropriés. L'appel à une ligne téléphonique sans frais a reçu le plus faible appui avec seulement 29 % des organismes trouvant ce format approprié. Comme l'ont souligné Nadeau et al. (2007), une telle ligne téléphonique existe, mais est peu utilisée.

Les organismes provinciaux considèrent une plus grande gamme de format d'information comme étant approprié (Figure 14). Ils ont tous indiqué que l'information affichée sur un site Web représente un format d'information approprié pour leur préparation avant de participer. De plus, 80 % d'entre eux ont indiqué les documents postaux, les discussions avec un représentant du MRN, ainsi qu'une discussion avec un consultant ou un spécialiste travaillant pour leurs organismes comme étant des formats d'informations appropriés pour leur préparation. La consultation auprès de leurs membres, la tournée en forêt ou visite terrain ainsi que l'appel à une ligne téléphonique sans frais ont reçu 60 % d'appui.

b) Format d'information pour communiquer les décisions suite à un processus participatif

Nous avons aussi demandé aux organismes, à quel point cinq différents formats d'information seraient appropriés pour que l'agence responsable du processus participatif puisse leur communiquer les décisions prises sur un enjeu suite aux consultations. Les organismes régionaux ont mentionné que les cinq formats d'information suggérés représentent des moyens appropriés pour leur communiquer les décisions. Pour les organismes provinciaux, la réception d'un rapport d'activités, une présentation publique, ainsi qu'une lettre représentent des formats d'information très appropriés. L'information affichée sur un site Web représente un format d'information approprié, mais l'information véhiculée par les médias est l'option la moins favorite, étant considérée comme un peu appropriée (Tableau 6).

Tableau 6. Format d'information pour communiquer les décisions
(1,00 = Très approprié ; 4,00 = Pas approprié).

Formats d'information	Moyenne	
	Organismes régionaux	Organismes provinciaux
Réception d'un rapport d'activités	1,67	1,00
Assister à une présentation publique	1,71	1,00
Lettre	1,86	1,00
Information affichée sur un site Web	2,29	1,50
Informations par les médias	2,14	3,00

À travers ces résultats, on remarque que les moyens où l'on s'adresse directement aux participants, grâce à des méthodes plus traditionnelles comme des écrits sur papier ou des présentations publiques, sont légèrement préférés par les organismes. Malheureusement, ces moyens engendrent généralement des coûts de production et de distribution plus élevés que l'utilisation d'un site Web ou de l'information véhiculée par les médias. Il est donc possible que les moyens de communication plus traditionnels ne soient pas les plus fréquemment utilisés par l'agence responsable du processus, surtout si le budget d'opération est mince. Cependant, la communication par le Web et par les médias est quand même considérée comme étant appropriée par une majorité d'organismes.

3.3. Préoccupations et perceptions des organismes de l'économie sociale

Les deux tiers des répondants ont noté, dans le sondage, des commentaires additionnels touchant la participation publique en gestion forestière. Certains ont inscrit ces renseignements à la question portant sur les principales préoccupations de leurs organismes concernant la gestion des forêts publiques au Nouveau-Brunswick, tandis que d'autres les ont inscrits à la question leur demandant des commentaires additionnels. Ces informations, accompagnées de quelques citations, permettent de soulever les préoccupations et perceptions d'une variété d'organismes de l'économie sociale dans des termes qui leur sont propres. En ce qui concerne les citations tirées du

sondage et des entrevues (Chapitre 4), il est à noter que « [...] » indique que le texte provenant de plusieurs phrases a été interprété et résumé. Les citations sont accompagnées d'un code, composé d'une lettre et d'un chiffre, propre à chacun des répondants. De plus, lorsque nécessaire, des corrections grammaticales ont été apportées aux citations afin d'en faciliter la lecture et celles-ci sont toutes inscrites à simple interligne et en italique. Les citations anglaises ont été traduites en français et sont identifiées par l'abréviation « Tr ». Les textes originaux qui s'y réfèrent sont inscrits à l'Annexe E. Finalement, certaines informations susceptibles de permettre d'identifier les répondants ont été masquées ou modifiées. Deux grands thèmes émergent des propos des répondants. Certains abordent des aspects du **système de gestion forestière en place et des politiques qui s'y rattachent**, tandis que d'autres abordent certaines caractéristiques des **processus participatifs**.

3.3.1. Gestion forestière

Tel que mentionné à la section 1.3.1., les forêts publiques du Nouveau-Brunswick sont gérées par le gouvernement provincial, qui en confie l'aménagement et l'exploitation à de grands industriels forestiers. Certains organismes de l'économie sociale ne sont pas en faveur de ce mode de gestion. On peut supposer que les nombreuses fermetures d'entreprises forestières, qui ont lieu depuis quelques années, accentuent cette préoccupation :

« On ne devrait pas donner la gestion des terres publiques à des multinationales qui épuisent la ressource et apportent les profits dans d'autres pays. »

(A3)

En plus de l'important rôle que joue l'industrie sur la scène forestière, un autre répondant se méfie de la valeur des consultations publiques à cause du pouvoir d'influence de l'industrie forestière sur le gouvernement et les médias:

« Tout le processus de consultation publique ne pourra jamais avoir de valeur tant que le monopole économique grandissant ne sera pas limité. L'industrie forestière a le pouvoir de contrôler les médias et aussi de placer les sous-ministres qu'ils désirent et de mettre notre gouvernement à leur merci de plus en plus.»

(A4)

Un second informateur se préoccupe de l'influence du secteur à but lucratif sur le ministre des Ressources naturelles :

« Avec la présente législation au Nouveau-Brunswick, le ministre a trop de pouvoir et ainsi, il peut se faire influencer par toutes sortes de moyens...Je sais que toute législation peut être interprétée de différentes façons, mais il faut travailler afin de protéger le ministre d'être influencé et ainsi renforcer la protection de nos [ressources naturelles]. »

(A7)

De plus, la *Loi sur les terres de la Couronne* ainsi que les politiques en place favorisent l'accès au bois pour les grandes compagnies forestières. Cependant, ce système apporte de nombreux défis au développement des entreprises à caractères sociales :

« Plusieurs projets de coopératives de travailleurs forestiers n'ont pas pu voir le jour ou n'ont pas réussi à se diversifier et ainsi à dépasser le rôle de sous contractant à celui de transformateur, compte tenu des politiques du gouvernement provincial qui n'a établi aucune mesure visant à favoriser leur émergence ou leur permettant de demeurer en fonction. De plus, l'accès limité à la ressource n'a pas permis aux coopératives de travailleurs forestiers de faire la preuve qu'il est possible de tirer davantage de la forêt publique lorsque le profit n'est pas le critère premier. »

(B4)

3.3.2. Processus participatifs

Du côté des processus de participation publique, les informateurs ont également soulevé divers points relatifs aux mécanismes de participation, à la prise de décisions et aux résultats qui en émergent. Un informateur indique que les mécanismes utilisés actuellement ne sont pas suffisants. Ce dernier croit que les citoyens de la province devraient occuper une plus grande place dans la prise de décisions :

« Les choix de méthodes de participation publique pour les politiques forestières offerts par le gouvernement provincial ne suffisent pas pour adresser nos inquiétudes sur l'aménagement de nos forêts publiques. On croit qu'il devrait exister un comité public indépendant qui est responsable pour l'aménagement de nos forêts publiques, pour et avec les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick... »

(A5)

Le manque de présence des citoyens dans la prise de décisions en foresterie est soulevé une seconde fois. L'informateur doute également des bonnes intentions des décideurs politiques en abordant le sujet de la manipulation :

« Les décisions centralisées ne tiennent pas compte des besoins régionaux...Les contribuables, les communautés ne peuvent pas participer au débat public touchant l'aménagement et la gestion [des ressources forestières]. De façon délibérée on manipule habilement le public pour ne rien faire. »

(A2)

Un autre informateur qui se méfie des intentions du gouvernement, parle aussi de manipulation et de la lenteur à mettre en place des politiques forestières qui reflètent les demandes du public :

« Je disais qu'avec les années, le public s'est montré constant dans la présentation de ses inquiétudes et positions sur les enjeux forestiers...Au lieu de mettre en place des politiques qui supportent les souhaits du public, il (le gouvernement) met en place une nouvelle consultation. Pendant ce temps, les forêts sont détruites et le profit est emporté par une minorité. » (Tr¹)

(A6)

En abordant le fait que de nombreux intervenants se font maintenant entendre en gestion forestière, un répondant souligne :

« Beaucoup de monde se mêle de la foresterie, mais n'y connaissent rien...Il manque parfois de gros bon sens. Souvent, avec la participation publique, ça fait une grosse histoire pour quelque chose qui est bien simple. »

(B1)

En examinant les nombreuses remarques tirées du sondage, il semble évident que la plupart des organismes de l'économie sociale actifs en foresterie ne sont pas satisfaits du fonctionnement de plusieurs aspects des politiques et des pratiques forestières en place. Même si ces organismes occupent une plus grande place qu'autrefois dans les discussions forestières, on dénote tout de même très peu de satisfaction. Cette insatisfaction peut s'expliquer en partie par le fait que l'élaboration de politiques forestières à travers le Canada continue d'être dominée par des réseaux fermés d'acteurs gouvernementaux et industriels, et ce, même si les processus de prise de décisions sont de plus en plus scrutés et remis en question par divers groupes tels que les groupes environnementaux et ceux prônant la gouvernance locale (Lindquist et Wellstead 2001).

Au Canada, de nombreux facteurs ont contribué à ce que le public demande d'avoir un plus grand rôle dans la prise de décisions en gestion forestière. Parmi ceux-ci, on retrouve un niveau d'éducation plus élevé de la population générale, des réseaux de communications améliorés, des groupes d'intérêts mieux organisés ainsi qu'un cynisme grandissant concernant l'habileté que peut avoir un gouvernement ou une industrie centralisée à gérer efficacement et d'une façon durable la ressource naturelle (Hamersley et Beckley 2003).

Les analyses de nombreux cas de participation publique dans la gestion environnementale aux États-Unis démontrent que la participation publique est plus qu'une simple composante théoriquement attirante d'un système démocratique. La participation publique aide les agences et le public à faire face à des défis concrets présents dans le système de gestion moderne (Beierle et Cayford 2002).

Ceci étant dit, même si la participation publique apporte son lot de défis et de malaises, les bénéfices du bon déroulement de ces discussions publiques peuvent être grands. Bien que la participation publique en gestion forestière soit un domaine relativement nouveau au Nouveau-Brunswick, il vaut la peine de vouloir mieux comprendre comment les éléments négatifs, qui dominent la scène, peuvent être modifiés positivement pour en arriver à des processus participatifs efficaces et significatifs qui contribueront à une prise de décisions éclairées.

CHAPITRE IV : RÉSULTATS ET DISCUSSION - ENTREVUES

Suite à l'analyse des données du sondage, plusieurs questionnements ont persisté et nous souhaitons creuser davantage certains aspects de l'implication des organismes de l'économie sociale dans les processus participatifs. Grâce aux entrevues, nous voulions mieux comprendre comment ces organismes font valoir leurs intérêts en gestion forestière, ainsi que les moyens qu'ils suggèrent pour améliorer les processus de participation publique. Les questions demandées aux répondants lors des entrevues avaient pour but de discuter de certaines caractéristiques (ex : déroulement d'un bon processus et obstacles) des processus de participation pour l'orientation et l'élaboration des politiques forestières provinciales. De plus, elles visaient à explorer les raisons derrière la non-participation de certains organismes dans divers processus de participation et les résultats qu'ils percevaient suite à leur implication dans les processus participatifs. Les entrevues ont donc permis de discuter de certaines questions spécifiques qui étaient présentées aux répondants (Annexe D). De plus, elles ont permis de traiter de d'autres sujets relatifs à la participation publique, mais ne faisant pas partie de la grille d'entrevue. L'émergence de ces informations est facilitée par le style d'entrevue semi-dirigée utilisé. Tel que mentionné par Daunais (1992), les entrevues permettent l'émergence d'information et procurent des conditions privilégiées permettant de découvrir ce qu'un sujet pense et ressent en tant qu'individu et en tant que représentant du groupe dont il fait partie. Par conséquent, les entrevues ont permis de répondre à certains questionnements préalablement identifiés, en plus d'avoir soulevé des aspects insoupçonnés entourant les processus participatifs.

Suite à la codification ouverte des neuf transcriptions d'entrevues, nous avons établi 52 codes, appelés nœuds libres dans le logiciel *MVivo*. Plusieurs de ces codes sont regroupés en thèmes hiérarchisés et dans le cadre de cette discussion, nous avons sélectionné les 17 thèmes les plus fréquemment abordés ou les thèmes dont l'importance a été soulignée par les répondants. Ces thèmes sont regroupés en mégathèmes (contexte, processus et résultats) et présentent les grands éléments ressortis par les participants qui seront discutés dans les sections suivantes (Figure 15). Cette façon de classer l'information est conforme à notre cadre conceptuel (section 1.5.) qui s'est inspiré du modèle conceptuel de Beierle et Cayford (2002) pour le classement de l'information relative aux processus de participation publique (Section 2.1.3.), ainsi que

de certains éléments abordés par Mayers et Bass (1999) dans leur cadre d'analyse du façonnement des politiques (section 1.1.2). Des citations tirées des transcriptions d'entrevues sont également insérées tout au long de la discussion afin d'illustrer les perceptions des répondants.

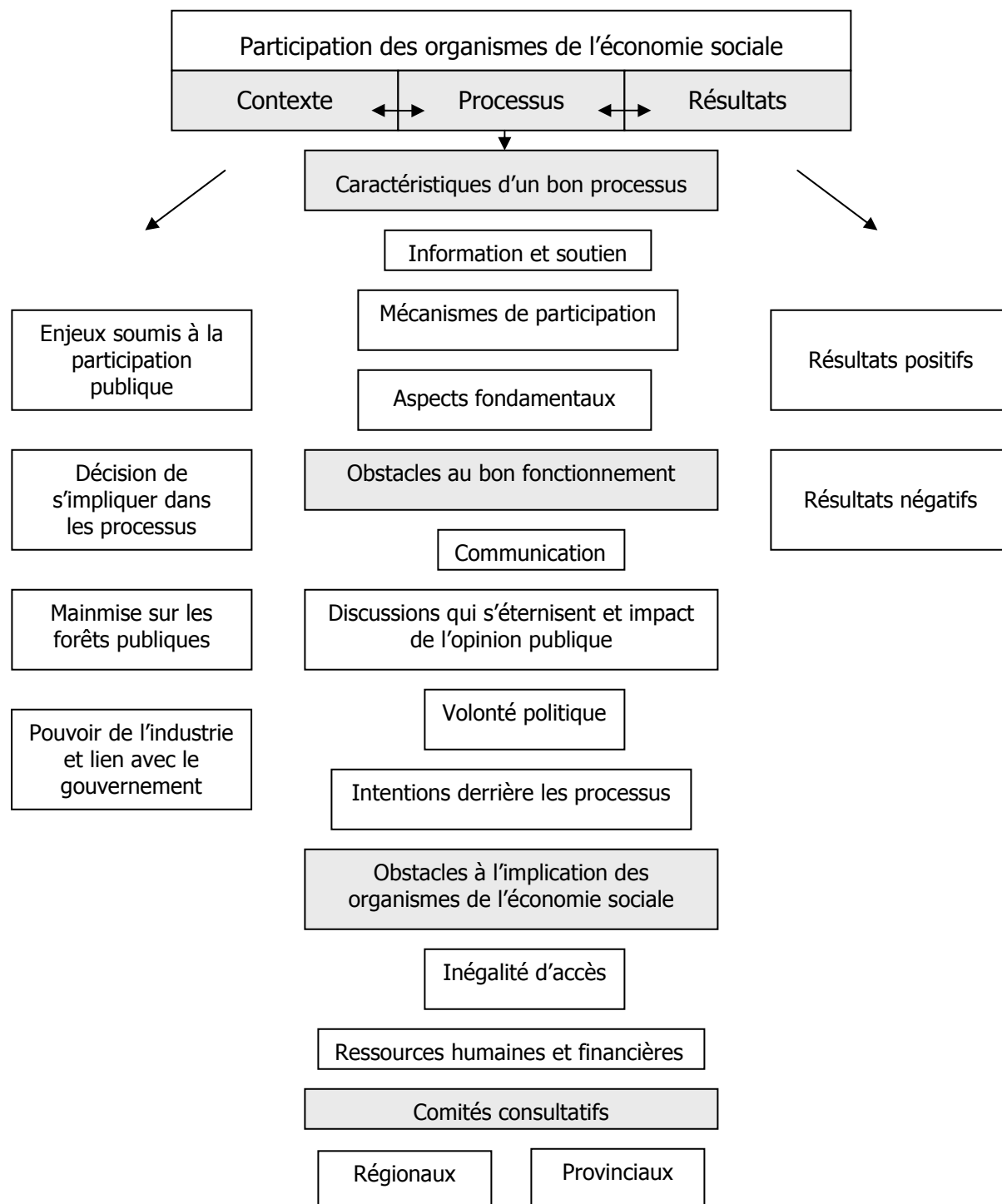


Figure 15. Thèmes de discussion provenant des données d'entrevues.

4.1. Contexte

Le contexte se réfère à toutes les caractéristiques d'une situation quelconque auxquelles fait face un processus de participation publique. Au sens large, le contexte peut inclure un nombre infini d'attributs (Beierle et Cayford 2002). Dans cette section nous discuterons des enjeux sujets à un processus participatif, de comment les organismes décident de s'impliquer dans un processus participatif, ainsi que de certaines caractéristiques des relations qu'ils entretiennent avec les grands industriels forestiers et avec le gouvernement provincial.

4.1.1. Enjeux soumis à la participation publique

Depuis les années 1990, les discussions forestières sur la scène publique ont traité principalement de zones naturelles protégées, d'approvisionnement en bois et d'aménagement forestier par le biais des comités d'intervenants des titulaires de permis de coupe. Nous avons demandé aux répondants quels enjeux forestiers devraient être traités avec un processus participatif. Ceux-ci ont identifié plusieurs raisons qui les poussent à participer, ainsi que divers enjeux pour lesquels ils aimeraient voir prendre place une discussion publique (Tableau 7).

Tableau 7. Enjeux soumis à la participation publique.

Enjeux	Répondants
Tous les aspects affectant l'état des forêts	A6, A4, A5
Loi sur les terres de la Couronne	A5, A7
Valeur ajoutée	A7
Normes d'aménagement forestier	A3, A4
Grands objectifs d'aménagement forestier	A1

« Je crois que la participation du public devrait être aussi grande que la capacité de la communauté...Nous pouvons même discuter des plus petits détails, si c'est l'intérêt de la communauté... » (Tr²)

(A6)

Plusieurs répondants croient que tous les aspects affectant l'état des forêts devraient être soumis à la participation publique. Ces répondants ont évoqué le fait que les terres publiques représentent un bien commun et que par conséquent, le public devrait être en mesure de se prononcer sur tous les aspects les concernant ou les affectant. De plus, les modifications apportées à *la Loi sur les terres de la Couronne* sont aussi perçues par deux répondants comme étant un enjeu de participation publique. Le développement de produits à valeur ajoutée, la révision des normes d'aménagement au niveau des méthodes de récolte et des zones tampons ont aussi été soulevés. Contrairement aux autres, un répondant croit qu'il y a une distinction à faire entre les sujets de discussion publique et l'expertise des gestionnaires. Beierle et Cayford (2002) soulignent d'ailleurs qu'un défi fondamental pour le gouvernement est justement de réconcilier le besoin d'expertise dans la gestion des programmes avec les besoins de transparence et de participation demandée par un système démocratique.

« Je trouve qu'au niveau des grands objectifs pour la forêt, le public a un mot à dire là-dedans. Mais pour les interventions spécifiques, l'aménagement, elles devraient être laissées aux experts. »

(A1)

Certains enjeux plus directement reliés aux besoins des organismes ont également été soulevés par quelques répondants. De plus, il a été remarqué par un autre répondant qu'il arrive parfois que certains enjeux soient discutés pour un certain temps dans la société et ce, avec beaucoup d'intérêt. Par la suite, lorsque le sujet est moins d'actualité, les gens ne s'y intéressent plus et ne participent plus aux discussions qui l'entoure.

« Je crois que les taux [payés pour les travaux sylvicoles] devraient être discutés publiquement...La deuxième chose, ce sont les plans de pension pour les travailleurs forestiers...Si on veut une relève en sylviculture, il faut que les travailleurs puissent avoir des bénéfices. Puisque tout de suite, la relève n'est pas là. »

(B3)

4.1.2. Décisions de s'impliquer dans les processus participatifs

Afin de remplir leurs mandats, les organismes de l'économie sociale ont différents objectifs à atteindre et ils doivent souvent le faire avec des ressources humaines et financières limitées. Les processus de participation peuvent être perçus comme des

activités marginales en comparaison aux activités régulières, nous leur avons donc demandé de quelle façon ils prenaient la décision de s'impliquer dans les processus participatifs en foresterie. Il semble que ce ne soit pas seulement l'enjeu traité qui pousse les organismes à participer. Ceux-ci doivent également voir l'impact de l'enjeu sur leurs activités ou leur mandat. À l'unanimité, les organismes ont démontré de l'intérêt pour s'impliquer dans les processus participatifs. Certains organismes ont été très directs dans leurs affirmations en indiquant que si le sujet les touche, ils vont y participer. Ainsi, plusieurs organismes se sont dits prêts à participer dans les discussions sur la foresterie si le sujet a le potentiel d'affecter la situation de leur organisme, de leurs membres ou des valeurs qu'ils défendent (Tableau 8). Un organisme formé de bénévoles précise que pour s'impliquer, les membres doivent aussi avoir le temps de s'y préparer et être au courant de la tenue de l'événement. Un autre répondant au niveau provincial indique que son organisme doit parfois faire des pressions vis-à-vis le gouvernement afin de l'encourager à faire appel à la participation publique pour traiter de certains enjeux forestiers.

Tableau 8. Décisions de s'impliquer dans les processus participatifs.

Décisions de s'impliquer	Répondants
Si le sujet nous touche	B2, B3, A5
Si le sujet nous touche, si on a le temps et si on est au courant de la tenue de l'événement	A1
Si le groupe est d'accord	A4
Si on croit pouvoir contribuer au dialogue	B1
Si le gouvernement annonce un processus	A6

Un répondant signale aussi que son organisme veut s'impliquer dans la majorité des processus participatifs concernant des enjeux forestiers, cependant, certaines règles face à leur implication ont récemment été établies:

« Nous voulons définitivement être impliqués dans la majorité des processus concernant les enjeux forestiers. Lorsque nous sentons que des intérêts privés mènent le bal, ou les réunions ou les décisions, nous ne participons pas... Nous ne voulons pas participer dans des processus où nos positions pourraient être compromises... Même si nous avons des ressources limitées, si c'est un processus valide, nous voulons toujours participer. » (Tr³)

(A5)

Ce sont donc différentes raisons qui incitent les organismes à participer. Cet intérêt suit la même tendance remarquée dans le sondage, où tous les organismes ont indiqué vouloir s'impliquer dans des processus participatifs, et ce, au moins une ou deux fois par année (section 3.1.2.2.).

Dans le contexte de la gestion forestière au Nouveau-Brunswick, le MRNNB et les industriels forestiers titulaires de permis de coupe sont des joueurs traditionnels importants. Rappelons que sous la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, les dix permis de coupe établis sur le territoire forestier public sont gérés par de grands industriels (Annexe A). De par leur implication dans le système de gestion, les industries titulaires de permis de coupe possèdent une influence significative face aux politiques (Hessing et al. 2005) et à l'aménagement forestier. Même si aucune question d'entrevue n'a porté sur le gouvernement ou l'industrie forestière, plusieurs répondants ont signalé que le rôle ou les actions des titulaires de permis de coupe représentent un obstacle contextuel majeur à la participation de d'autres joueurs. Ce thème s'avère donc un bon exemple de thème émergent.

4.1.3. Mainmise sur les forêts publiques

Plus de la moitié des répondants, provenant des ONGE et des organismes à but commercial, ont parlé de la mainmise de l'industrie forestière sur les forêts publiques comme étant un problème. Plusieurs organismes ont l'impression que se sont uniquement les grandes compagnies qui mènent la gestion des forêts publiques et ne sont pas en faveur de cette situation.

« Le problème, c'est que les forêts publiques ne sont pas gérées par le public. Elles sont gérées par des multinationales... »

(A3)

Depuis quelques années, la crise forestière qui sévit dans la province a contribué à la fermeture de nombreuses usines de transformation et certaines compagnies titulaires de permis de coupe (ex : Bowater et UPM Kymmene) ont quitté la province. Il arrive donc qu'après avoir eu un grand rôle dans la gestion, certaines compagnies internationales ne fassent plus partie du décor. Cependant, elles sont habituellement remplacées par d'autres compagnies qui ont la possibilité de devenir, à leurs tours, titulaires de permis de coupe. Cependant, l'accès à ce rôle de cogestionnaire n'a jamais été accordé aux entreprises commerciales d'intérêt communautaire.

« On se fait mener par des gens de l'extérieur. Tu sais, une petite entreprise collective, ce n'est pas grand-chose...Bowater, c'était gros. Mais là tu vois ce qu'ils ont fait. Ils ont pris les ressources forestières d'ici, que nous avons, et ils sont partis ensuite. Même chose pour UPM. »

(B3)

De plus, quelques organismes ont évoqué que tout le bois des terres publiques est alloué à l'industrie forestière et qu'il n'y a pas de place, ou de volonté, pour laisser d'autres commerces avoir accès à la ressource et ainsi permettre le développement de produits à valeur ajoutée :

« Il n'y a rien qui empêcherait l'industrie de faire un profit...Ça peut tout coexister. Ils ont tout et ils veulent tout...»

(A4)

« Quand on écoute le ministre d'aujourd'hui, et qu'on pousse pour développer les produits à valeur ajoutée, et bien sa réponse est qu'on est déjà en train de faire des produits à valeur ajoutée, le papier de toilette, etc. Mais c'est toujours des compagnies qui le font, il n'y a pas d'accessibilité pour les commerçants plus locaux disons. »

(A7)

Le régime forestier en vigueur favorise l'accès au bois ainsi qu'un important pouvoir décisionnel aux grands industriels forestiers, tandis qu'en général, les organismes de l'économie sociale tiennent le rôle d'informateurs ou de consultés lors des activités participatives. Par contre, tel que remarqué dans notre sondage, la majorité des organismes souhaitent avoir un plus grand degré d'influence sur la prise de décisions, soit en tenant le rôle de collaborateurs et/ou de cogestionnaires (section 3.2.3.). Plusieurs répondants ont indiqué, lors des entrevues, qu'ils ont fait des

demandes quant à l'accès à la ressource et au pouvoir décisionnel, mais il semble que peu de ces requêtes leur aient été accordées. Cette situation semble créer un déséquilibre face à l'accès à la ressource et à la prise de décisions, ainsi qu'une source de frustration prédominante envers la gestion des terres publiques.

4.1.4. Pouvoir de l'industrie et lien avec le gouvernement

Le pouvoir de l'industrie forestière dans la gestion des forêts du Nouveau-Brunswick est une préoccupation récurrente dans plus de la moitié des entrevues. Cette préoccupation a déjà été remarquée par le Groupe de travail sur l'autosuffisance qui s'est dit troublé de constater qu'il y ait un tel manque de confiance envers les institutions gouvernementales et les grandes entreprises que les gens perçoivent comme étant puissants et influents. Il note également que ce manque de confiance est particulièrement marqué en ce qui concerne la protection environnementale et l'utilisation future des terres de la Couronne (Groupe de travail sur l'autosuffisance 2007).

« Ce sont les industries qui ont le pouvoir. Elles mettent sur le papier ce qu'elles veulent, ce qui fait leur affaire. Elles vont au gouvernement et leur disent, ça nous prendrait ces lois-là pour pouvoir continuer d'avancer. Le gouvernement regarde cela et se dit que c'est un créateur d'emplois...on leur donne ce qu'elles veulent. »

(A3)

En plus d'avoir l'impression que tout le pouvoir est donné à l'industrie forestière, certains répondants se méfient des liens de collaboration entre l'industrie et le gouvernement.

« Le MRNNB est là pour faire calmer la population, pour continuer à ce que l'industrie continue à exploiter sans casse-tête. Il est comme le coussin entre la population et l'industrie. »

(A4)

De plus, à cause du cercle décisionnel fermé, certains organismes se demandent dans quel intérêt les décisions sont prises :

« Le gouvernement et l'industrie, ils sont là autour de la table à prendre des décisions. Mais est-ce que c'est bon pour la forêt ou bien c'est bon pour leurs poches ? »

(B3)

4.2. Processus

Si le contexte comprend les conditions auxquelles la participation publique fait face, le processus représente ce qui se produit sur le terrain. Différentes caractéristiques du processus peuvent affecter les résultats (Beierle et Cayford 2002). Dans cette section, les caractéristiques d'un bon processus de participation publique, les obstacles au bon fonctionnement des processus, les obstacles à l'implication des organismes de l'économie sociale, ainsi qu'un survol des expériences de certains répondants dans les comités consultatifs seront discutés.

4.2.1. Caractéristiques d'un bon processus de participation publique

Nous avons demandé aux organismes de l'économie sociale la façon dont ils perçoivent le déroulement d'un bon processus de participation publique. Les thèmes ressortis concernent le besoin d'information avant l'événement participatif, les mécanismes de participation, ainsi que certains aspects généraux.

4.2.1.1. Information et soutien

Avant la tenue de l'événement participatif, la majorité des organismes ont souligné l'importance d'accéder à de l'information expliquant les détails entourant le fonctionnement du processus, et ce, longtemps à l'avance. Ils ne trouvent pas acceptable d'être informé des activités participatives deux ou trois semaines avant l'événement. De plus, plusieurs répondants ont aussi soulevé le besoin de mettre en place une forme d'appui pour les organismes composés de personnels bénévoles qui désirent participer. Ces organismes se rencontrent moins fréquemment que les autres groupes et ont besoin d'être informés longtemps à l'avance afin de se préparer adéquatement.

« Être informé des activités de participation longtemps à l'avance. Et puis aussi communiquer aux groupes...c'est quoi l'enjeu, les dates de participation, la façon de s'inscrire pour donner son opinion et peut-être aussi il faudrait mettre une personne disponible à chaque groupe...pour voir s'ils comprennent bien le processus et les aider dans leur cheminement... Je crois que c'est important et ça permettrait de donner aussi la meilleure information. »

(A1)

Même si l'ensemble des répondants ont identifié le besoin d'accéder à de l'information avant les processus participatifs, un répondant ne croit pas que l'information constitue une barrière au bon fonctionnement des processus participatifs. Étant salarié au sein de son organisme, il est possible que ce répondant soit davantage au courant des événements politiques que les autres répondants, par exemple grâce à Internet ou à d'autres formats d'information, comme un réseau de contacts bien établi. On peut donc supposer que les organismes qui sont entièrement constitués de bénévoles ont plus de difficulté, ou moins de temps disponible, pour accéder et rassembler l'information nécessaire à leurs préparations. Ceux-ci ont donc davantage besoin de soutien dans leurs démarches. Si les responsables des processus participatifs souhaitent s'assurer que les organismes puissent accéder à de l'information avant la tenue de l'événement, notre sondage a permis d'identifier certaines options pratiques. Rappelons que 60 % des organismes régionaux ont indiqué que l'information affichée sur un site Web, les documents postaux, les discussions avec un représentant du MRNNB, ainsi que la consultation auprès de leurs membres constituent des manières appropriées de se préparer à participer dans un processus. De leur côté, les organismes provinciaux ont tous indiqué que l'information affichée sur un site Web représente un format d'information adéquat. De plus, 80 % d'entre eux ont aussi indiqué que les documents postaux, les discussions avec le MRNNB et les discussions avec un spécialiste travaillant pour leur organisme représentent également des formats d'information adéquats pour leur préparation (section 3.2.5.).

4.2.1.2. Mécanismes de participation

Tel que discuté à la section 1.1. de la revue de littérature, il existe une large gamme de mécanismes de participation pouvant être utilisés dans les processus participatifs. Pour discuter de politiques forestières provinciales, les répondants ont indiqué vouloir utiliser des mécanismes très divers, de l'utilisation de l'Internet, en passant par des audiences publiques et au partenariat entre la communauté et l'industrie (Tableau 9). Il n'y a pas de mécanisme qui semble être préféré par une majorité d'organismes. À première vue, ces données viennent quelque peu contredire les données ressorties lors du sondage où les organismes avaient indiqué vouloir utiliser une large gamme de mécanismes participatifs (section 3.2.1.). On peut donc supposer

que les résultats suite aux entrevues reflètent réellement leurs préférences en matière de mécanismes et que les organismes participeraient tout de même par le biais de d'autres outils, même si ceux-ci ne font pas partie de leurs préférences.

Tableau 9. Mécanismes de participation.

Mécanismes de participation	Répondants
Utilisation de l'Internet	A1
Session d'information	A3
Audience publique par un comité législatif	A5, A6
Groupes de travail de petite taille	B3
Réunion municipale	A5
Comité consultatif	A5
Partenariat entre la communauté et l'industrie	A4
Diversité de mécanismes	A1, A7
Peu de différence entre les mécanismes	B1, B2

Lors des entrevues, deux organismes ont tout de même souligné qu'une diversité de mécanismes était importante, puisque cela permettait d'aller chercher l'opinion de divers groupes et d'individus.

« Une variété de possibilités de discussion, soit les tables rondes, des présentations, mais quelque chose qui est ouvert au public de façon constante. Et que ça ne devient pas renfermé et silencieux...Il y a des gens qui sont plus confortables, disons, en table ronde. Tandis que d'autres ne veulent pas en discuter nécessairement, ils préfèrent faire une présentation de leurs optique et expérience. »

(A7)

D'autres caractéristiques des mécanismes ont été identifiées comme importantes, soit la possibilité de pouvoir donner son opinion d'une manière confidentielle, l'accessibilité des mécanismes pour tout le monde, ainsi que des processus où il y a reddition des comptes (*accountability*).

« Je dirais que les types d'outils qui permettent la reddition des comptes, nous en avons besoin davantage... C'est pourquoi j'attends pour les audiences publiques et ce genre d'événement, où toutes les choses sortent du garde-robe. Les petites réunions sont trop... polies » (Tr⁴)

(A6)

Contrairement aux autres, deux répondants d'organismes de l'économie sociale à but commercial ont indiqué qu'il y a peu de différence entre les mécanismes de participation. La différence, pour eux, réside dans les intentions derrière les processus participatifs.

« Ça dépend de qui tu mets en charge des comités. C'est ça qui est la grosse affaire. Un ou l'autre (des outils) ça va tout marcher, s'il y a les bonnes personnes impliquées. »

(B2)

4.2.1.3. Aspects fondamentaux

Afin d'avoir de bons processus participatifs, plusieurs répondants ont soulevé des aspects à modifier dans la façon de faire actuelle. Ces aspects fondamentaux dépassent largement le besoin d'information ou les mécanismes participatifs à utiliser. Premièrement, l'importance de mettre en place des processus de participation publique significatifs, où l'agence responsable tient compte des conclusions qui ressort du processus a été soulignée (Tableau 10).

Tableau 10. Aspects fondamentaux pour avoir de bon processus participatifs.

Besoins	Répondants
Processus significatifs	A3, B2
Discussions constructives	B3
Processus participatif formel, qui n'est pas monopolisé par un groupe d'intérêt	A7

« La participation publique, il faut que les gens sentent que ça veut dire quelque chose. Dans le moment, ça ne veut rien dire... Pour commencer, ça prend des choses assez structurées pour que le ministre, ou la personne en charge, puisse regarder cela et que ça serve à quelque chose. »

(B2)

De plus, un répondant indique que les discussions doivent être constructives. Pour se faire, il suggère un processus qui utiliserait différents thèmes de discussion, selon l'enjeu abordé, ainsi qu'un thème concernant l'avenir et un autre thème ouvert à la discussion générale. Selon lui, un mode de fonctionnement de ce type serait plus constructif puisqu'il permettrait de développer les idées et d'avoir la possibilité d'innover. Un autre répondant souligne le besoin d'établir un processus de participation formel au niveau provincial. Ce processus devrait avoir une structure qui permettrait d'avoir une forme d'égalité de représentativité entre les groupes d'intérêts. Ainsi, les groupes qui ont de moins grandes capacités organisationnelles pourraient tout de même être entendus et considérés dans la prise de décisions.

4.2.2. Obstacles au bon fonctionnement des processus participatifs

En plus des obstacles contextuels discutés précédemment (section 4.1.3. et 4.1.4.), les organismes de l'économie sociale ont soulevé différents obstacles qui nuisent au bon fonctionnement des processus de participation publique. Les thèmes abordés concernent : la communication, les discussions qui s'éternisent, la volonté politique, ainsi que les intentions derrière les processus participatifs.

4.2.2.1. Communication

Deux grandes idées ressortent de ce thème portant sur la communication. En premier lieu, il y a un problème de communication de la part de l'agence responsable des processus participatifs et ensuite, il y a un problème de communication du public au gouvernement. À cause de différents facteurs, les répondants ont noté que le gouvernement semble avoir de la difficulté à communiquer efficacement avec les citoyens du Nouveau-Brunswick :

« C'est le gros obstacle. Communiquer les dates, les objectifs, le déroulement...Tu réalises que tu communique avec des gens qui ont différents niveaux de connaissances. Ce n'est pas évident, tu communique avec une audience très large, avec différentes valeurs et différents niveaux intellectuels aussi. »

(A1)

Bien que ça ne soit pas une tâche facile, certains répondants croient que le gouvernement doit faire plus d'effort pour communiquer aux néo-brunswickois la tenue d'un processus participatif, et ce, longtemps avant l'événement. De plus, le fait que les journaux de la province appartiennent en grande partie à la compagnie Irving semble apporter certains problèmes de communications. Quelques répondants ont noté l'absence d'articles ou la tournure bizarre des articles sur la foresterie, un secteur d'activité très important dans la province.

« Les journalistes, c'est du spectaculaire...dans la foresterie...oublie pas, Irving mène les journaux. On parlait des choses biaisées...Il y a beaucoup d'affaires qui prennent des tournures un peu drôles. Les gens ne comprennent pas ce qui se passe dans le milieu forestier... »

(B2)

D'un autre côté, le tiers des répondants ont indiqué que la communication du public au gouvernement se faisait difficilement. Soit à cause du manque de confiance en leurs opinions ou parce qu'ils sont intimidés de parler publiquement ou de parler contre l'industrie qui les emploie.

« Tout le monde est prêt à donner son idée quand tu es dans un bar, prêt à tout révolutionner. Mais quand ils te donnent l'occasion de participer, tout le monde est comme...oups...il y a tellement de choses que tu aimerais dire, mais la tu te demandes...est-ce que je vais le dire comme il faut ? Je ne suis pas convaincu que la façon de consulter les gens est tout le temps la bonne. »

(B3)

4.2.2.2. Discussions qui s'éternisent et impact de l'opinion publique sur les décisions

Les deux tiers des répondants ont indiqué que les discussions de société par le biais des processus participatifs s'étirent dans le temps, mais que l'opinion du public n'a que peu ou pas d'impact sur la prise de décisions. Par exemple, les audiences publiques sur l'approvisionnement en bois mené par comité législatif entourant la publication du rapport Jaakko Pöyry furent considérées par plusieurs groupes comme étant un bon processus participatif. Cependant, la perception de plusieurs groupes suite à ces consultations et aux résultats sur le terrain n'est pas très positive. Le tiers des répondants ont partagé leur mécontentement à ce sujet :

« Quand il y a eu les consultations publiques pour l'histoire du rapport Jaakko Pöyry, les gens ont participé et ils ont dit 'regardez, c'est comme ça qu'on veut que ça se passe.' Mais, le gouvernement n'a rien considéré et ça n'a rien rapporté. Et puis là, une autre étude et une autre étude et une autre étude...pour essayer, d'en sortir une à un moment donné que la population va être tellement épuisée de redire la même chose, qu'ils vont abandonner. »

(A4)

« Personne n'écoute. Ils se servent de ces choses là pour dire qu'il y a de la participation publique. Il y a un agenda qui est décidé à l'avance. Alors, ça donne quoi? Ça vient frustrant. »

(B2)

Ainsi, de nombreux répondants se disent déçus et frustrés des résultats de la participation publique. Ils évoquent que le public n'a aucun impact sur la prise de décisions, que le seul impact qu'ils ont, c'est sur la campagne publicitaire du gouvernement et de l'industrie. Les discussions durent très longtemps, mais il n'y a pas de changements sur le terrain. Cette tendance a aussi été remarquée dans les résultats du sondage, où les organismes régionaux et provinciaux ont indiqué être souvent en accord avec l'énoncé « Nous sommes souvent consultés, mais rarement écoutés ». De plus, ils ont indiqué que les opportunités existantes de participation publique offrent quelques fois ou rarement la possibilité d'influencer les décisions (section 3.1.3.).

Du côté des gestionnaires, il est possible que ceux-ci perçoivent la participation publique comme une occasion d'informer les citoyens ou de véhiculer un message. Cependant, les organismes et individus qui participent investissent du temps et des ressources dans le processus, en partie parce qu'ils croient (bien que peut-être de moins en moins), pouvoir influencer la prise de décisions. Par conséquent, afin de minimiser les malentendus, si les gestionnaires ont l'intention d'utiliser la participation publique pour informer les participants, ils devraient préciser cet aspect en expliquant aux participants que leur rôle dans la prise de décisions sera à ce niveau. Beckley et al. (2006) soulignent d'ailleurs que si on offre aux gens des occasions de fournir leurs commentaires lors d'un processus participatif sans avoir l'intention d'y donner suite, on court droit au désastre.

4.2.2.3. Volonté politique

Plusieurs répondants se questionnent à savoir si le gouvernement est prêt à modifier sa façon de faire quant à la gestion des terres publiques. La volonté politique est un thème évoqué par tous les organismes de l'économie sociale à but commercial. Pour eux, si un processus est mis de l'avant et que la volonté politique l'accompagne pour que ça fonctionne, c'est certain que ça va fonctionner. Ils croient que les fonctionnaires ou le ministre des Ressources naturelles ont souvent peur du changement et que cela constitue un obstacle aux processus participatifs.

« ...Essayer de faire bouger la grosse patente, je trouve que c'est ça l'obstacle majeur...C'est terriblement difficile de changer quelque chose. Et finalement, quand tu parles aux fonctionnaires, c'est eux qui sont derrière et qui ne veulent pas. Ça touche quelqu'un ou...Ils ont des raisons qu'on ne connaît pas. »

(B2)

Les répondants ont émis deux hypothèses face à cette peur du changement, soit la peur de devoir renverser une décision déjà prise, ainsi que la peur de se donner une mauvaise image. On peut ajouter une troisième hypothèse, expliquant partiellement le manque de volonté politique, en supposant que le gouvernement peut craindre de perdre le pouvoir décisionnel s'il implique d'autres acteurs non traditionnels dans la prise de décisions.

« Mais si la politique se mêle là-dedans, et qu'ils décident (les politiciens) que ce n'est pas à leurs avantages, ça, c'est un obstacle...Ils ont toujours peur, qu'à un moment donné, il y ait des choses qui soient dites...surtout les médias sautent là-dessus...et que ça donne une mauvaise image au ministère. Mais ça ne devrait pas, ils devraient être contents que les gens puissent s'exprimer et donner leurs points de vue. »

(B3)

À la base, notre conception de la participation publique inclut, entre autres, des mécanismes de participation et la mise en place de processus. Cependant, avec les discussions qui s'éternisent et les résultats intangibles, plusieurs organismes à but commercial, préfèrent utiliser des moyens politiques au lieu d'un processus de participation publique. Afin de faire entendre leur voix, ils préfèrent rencontrer directement les membres du gouvernement. Les organismes à but commercial ont indiqué qu'une rencontre avec les membres du ministère à Fredericton a plus d'impact

qu'un processus participatif et que c'est ainsi qu'ils font avancer la prise en considération des besoins de leurs organismes.

« Participation publique je ne sais pas. Mais un déplacement pour rencontrer le ministère à Fredericton, oui...Il y a deux ou trois choses qu'on a réussies à faire des changements...Tout ce qui est présenté en audience ou en forum c'est du blabla. C'est mis sur des tablettes et puis c'est tout. Par exemple, Jaakko Pöyry, ce fut une grosse audience et c'était supposé faire changer beaucoup de choses, mais absolument rien n'a changé. Ça a été mis sur des tablettes »

(B3)

Ainsi, certains des organismes sont en mesure d'utiliser un autre « chemin » que celui de la participation publique pour influencer les décisions et ceux-ci semblent trouver cette option plus efficace.

4.2.2.4. Intention derrière les processus participatifs

La majorité des répondants ont indiqué avoir une certaine méfiance face aux intentions derrière les processus participatifs. Plusieurs d'entre eux croient que le ministère conçoit intentionnellement les processus participatifs de manière à avoir un faible taux de participation, tout en étant en mesure d'affirmer que le processus participatif a eu lieu. Les raisons qui rendent difficile l'implication concernent notamment, les courts délais accordés aux organismes pour que ceux-ci fassent part de leurs commentaires, le temps de l'année pendant lequel ont lieu certaines consultations, ainsi que la façon dont les processus sont structurés. Par exemple, certains processus sont sur invitation seulement, tandis que d'autres n'ont lieu que dans des communautés fortement dépendantes de l'industrie forestière.

« Ils ne veulent pas avoir beaucoup de monde qui participe. On le fait vite et ensuite on peut dire qu'on leur a donné une chance en les consultant. C'est stratégique de leur part je crois. »

(B3)

On remarque donc que la perception des répondants face aux processus de participation publique ne concorde pas avec ce qui est décrit dans les documents relatifs aux politiques forestières (Vision), ainsi que dans certains engagements politiques canadiens (Accord national sur la forêt).

4.2.3. Obstacles à l'implication des organismes de l'économie sociale dans les processus participatifs

Lors des entrevues, nous avons également demandé aux organismes s'il y a des facteurs qui posent problème pour l'implication de leur groupe dans les processus de participation publique. L'inégalité d'accès au processus ainsi que certains aspects de ressources humaines et financières ont été abordés.

4.2.3.1. Inégalité d'accès

La moitié des ONGE ont indiqué que l'inégalité d'accès au processus est un obstacle auquel ils font face. Selon eux, en plus d'avoir un accès privilégié au gouvernement, par le lobbying, l'industrie forestière a une plus grande facilité qu'eux à disposer de leurs ressources humaines et financières pour s'assurer que leur voix soit entendue et qu'elle soit entendue plus fortement que les autres groupes d'intérêts :

« Les groupes qui ont des intérêts spécifiques, qui ont de l'argent à investir dans les processus de participation vont mettre du temps dans l'organisation de leur groupe, afin de faire certain qu'il y a du monde qui y vont et qui vont délivrer l'opinion qu'ils veulent voir...Ils prennent peut-être plus de place et écrasent peut-être les autres participants. »

(A1)

Ainsi, pour certains ONGE composé de membres bénévoles, c'est plus difficile de se préparer et de disposer de leurs ressources pour faire entendre leurs voix au gouvernement. Contrairement à l'industrie, ceux-ci doivent œuvrer en dehors de leurs horaires de travail régulier et composer avec des ressources restreintes, ce qui limite leurs accès au gouvernement :

« Un autre défi c'est l'argent. Le gars qui vient défendre les points de l'industrie au gouvernement, il est payé pour faire cela. Mais toi, tu fais ça le soir, tu es bénévole, tu as travaillé toute la journée. Tu n'as pas le même impact. Moi, je n'ai pas les moyens de perdre une journée d'ouvrage pour aller voir le gouvernement. »

(A3)

4.2.3.2. Ressources humaines et financières

Plus du tiers des organismes ont souligné que les ressources humaines ou financières représentent des obstacles ou du moins un défi pour leur implication dans les processus.

« Pour aller à certains endroits, cela nécessite du temps et des déplacements. Je sais que cela a été un problème pour certains groupes voulant participer. Ça devient également un enjeu pour notre organisme...Nous devons composer avec une ressource limitée, en temps, en argent, etc. » (Tr⁵)

(A5)

Mis à part certains comités consultatifs provinciaux, dans lesquels les membres voient leur facture d'essence remboursée, les individus et organismes bénévoles qui participant doivent absorber le coût de leur participation. Parfois, ceux-ci doivent se déplacer, payer une gardienne ou prendre un congé non payé de leur travail. Cependant, deux organismes ont indiqué que les ressources humaines et financières ne représentent pas un problème pour la participation de leur groupe :

« Les ressources financières, on s'arrange toujours...et on n'a pas de problème de ressources humaines pour dire ce qu'on pense. »

(B3)

4.2.4. Comités consultatifs

Les comités consultatifs ont lieu sur une base continue dans le temps et représentent les mécanismes de participation du public les plus couramment utilisés du secteur forestier. Ce type de comité, formé par le gouvernement ou l'industrie, accueille une grande variété de citoyens et de groupes d'intérêts, invités à émettre leurs commentaires au sujet de la gestion et de la planification forestière. Cependant, les responsables du comité conservent le pouvoir décisionnel (Beckley et al. 2006). Plusieurs informateurs participent à des comités consultatifs, soit au niveau régional ou au niveau provincial.

4.2.4.1. Comités consultatifs régionaux

Les comités consultatifs régionaux, qu'on nomme également les Comités d'intervenants titulaires de permis de coupe, sont organisés par les industries forestières gestionnaires de permis de coupe de la province. Ils traitent de différents aspects de l'aménagement du territoire forestier compris sur le permis de coupe. Le processus constitue le moyen le plus accessible, permettant aux organismes de participer à l'aménagement des terres de la Couronne. Les deux répondants qui ont abordé le sujet ont soulevé certains problèmes face à ces comités, soit le rôle informatif

du processus, ainsi que la difficulté à apporter des modifications aux plans d'aménagement forestiers.

Bien que ça semble clair pour les titulaires de permis que le processus ait comme rôle d'informer les participants de leurs activités de récolte et d'aménagement, aux yeux des répondants, en se référant à l'échelle du pouvoir de décision, les comités régionaux tombent plus dans la catégorie du *tell and sell* que dans celle d'échange d'information ou de consultation. On sent d'ailleurs que les participants sont déçus de ce fait et aimeraient avoir un degré de pouvoir décisionnel plus élevé, tel que la prise en considération des demandes faites à l'industrie.

« Toutes les fois que j'ai siégé sur ces comités là, ça t'empêche de te mobiliser d'une certaine façon. Parce que tu penses avoir un mot à dire, tu penses pouvoir influencer les décisions, mais c'est une illusion...Tu n'a pas de pouvoir. Tu n'as pas un mot à dire. Tu a beau parler, tu n'es pas écouté et ils ne prennent pas tes demandes en considération. »

(A4)

En lien avec le pouvoir décisionnel, les répondants ont aussi abordé le fait qu'il existe très peu de latitude pour apporter des modifications aux plans d'aménagement forestiers. Un répondant explique que l'industrie utilise les comités pour faire du lobby envers la communauté et qu'aucune des demandes faites au comité, par son organisme ou par d'autres groupes, n'a été considérée dans le passé. Un autre organisme explique qu'il lui a déjà été dit que le plan d'aménagement de l'industrie avait été accepté par le gouvernement et qu'il n'y avait aucun changement à faire :

« On discute avec l'industrie, on les rencontre quelques fois par année, mais on s'est déjà fait dire que le gouvernement avait déjà accepté leur plan (d'aménagement) et qu'ils allaient procéder tel quel. »

(A3)

4.2.4.2. Comités consultatifs provinciaux

Les comités consultatifs de portée provinciale sont utilisés afin de conseiller le gouvernement dans l'orientation de certaines politiques forestières. Mis en place en 2005, le Comité consultatif provincial sur les forêts en est un exemple. Nous avons demandé aux organismes régionaux s'ils avaient de l'intérêt à participer à ce type de comité. Les réponses sont divisées, puisque trois représentants d'organismes ont

indiqué qu'ils ne sont pas invités à participer dans ce type de comité, mais qu'ils n'y sont pas intéressés non plus. Ces organismes ont indiqué que cette tâche est celle de l'organisme qui les chapeaute, telle qu'une fédération. Cependant, trois autres répondants qui n'y sont pas invités ont affirmé qu'ils sont intéressés d'y participer. Bien qu'ils ne sachent pas quelle est la procédure pour se faire inviter au sein du comité consultatif, ils croient qu'ils pourraient contribuer au processus.

« On a quelque chose à apporter. Les chances de participer sont rares. C'est pour cela que j'aurais aimé que notre groupe fasse partie d'un comité consultatif provincial...Je crois qu'on a une place là et on pourrait donner un coup de main. Au lieu d'avoir juste des fonctionnaires... »

(B3)

Un répondant, faisant partie d'un organisme de l'économie sociale au niveau provincial, participe au comité consultatif sur les forêts et nous a fait part de son expérience. Celui-ci affirme que le processus n'est pas aussi utile qu'il en a l'air, ou qu'il pourrait être. Cela est dû, en partie, à la présence de beaucoup d'opinions divergentes au sein des membres du comité. Le répondant indique qu'il arrive donc très souvent qu'aucun des membres ne soit en accord avec la position apportée par les autres et que cela a comme effet de polariser les discussions. Le répondant indique également qu'il serait nécessaire d'avoir un différent ordre du jour, afin que les discussions ne concernent pas uniquement la façon de faire actuelle, mais qu'elles traitent également de ce que la gestion des terres de la Couronne pourrait être.

4.3. Résultats

Le contexte et les processus se combinent pour produire un ensemble de résultats. Ce thème est défini largement parce que les résultats peuvent prendre plusieurs formes. Premièrement, il y a les résultats spécifiques suite à un processus participatif, tel que des commentaires, recommandations et ententes. D'autres résultats peuvent également découler de la participation, telle que l'amélioration des relations entre les groupes d'intérêts et l'amélioration de la confiance envers l'agence responsable. De plus, les résultats peuvent être considérés en termes de construction des capacités (*capacity building*) qui permet au public, entre autres, de comprendre davantage les problèmes, de s'impliquer dans la prise de décisions et d'agir collectivement pour implanter des changements (Beierle et Cayford 2002). Dans cette

section, nous discuterons des résultats, positifs et négatifs, perçus par les organismes de l'économie sociale suite à leur participation dans des processus.

4.3.1. Résultats positifs

Nous avons demandé aux répondants s'ils pouvaient nous donner un ou des exemples de cas où le temps investi dans la participation publique a donné des résultats positifs pour leur organisme. Même s'ils ont identifié de nombreux obstacles entourant les processus tout au long des entrevues, certains ONGE ont également soulevé quelques résultats positifs suite à leur participation. Leurs réponses se regroupent en deux thèmes. Premièrement, le tiers des organismes ont indiqué l'importance et la valeur du débat public comme un exemple de résultats positifs. Un répondant note qu'en tant que société, il est essentiel de discuter. Que même si les gens ont toutes sortes de positions sur un sujet, les discussions entourant la forêt et son importance nous permettent de réfléchir et contribuent à l'avancement de notre société.

« Il n'y a pas de résultats sur le terrain. Cependant, les résultats qui ont tendance à se produire sont : de la meilleure information, une meilleure compréhension de ce que le public détient, plus de relations. » (Tr⁶)

(A6)

Deuxièmement, le tiers des organismes ont indiqué des résultats positifs face à la réalisation du mandat de leur organisme. Du côté de l'aménagement du territoire, cet organisme indique que leur présence empêche qu'un territoire forestier soit intensivement récolté :

« Lorsqu'on a commencé à défendre ça, on a fait du bon travail quand même parce que si on n'avait pas été là, il n'y aurait plus rien là...Il y aurait seulement des framboises. On s'est débattu, ça fait longtemps. Depuis 1988-89 qu'on se débat là-dessus... »

(A3)

Du côté des processus entourant les politiques forestières, plus précisément le processus mené par le comité spécial sur l'approvisionnement en bois, un répondant, dont l'organisme a investi beaucoup de temps et d'argent, souligne qu'une forme de résultat positif du processus fut d'intégrer leurs positions aux recommandations faites

au gouvernement (ex : diminuer l'intensité de récolte, foresterie communautaire). Cependant, il est conscient que ces recommandations ne font pas partie des politiques forestières en vigueur.

4.3.2. Résultats négatifs – aucun impact

Nous avons également demandé aux répondants s'ils pouvaient nous donner un ou des exemples de cas où le temps investi dans la participation publique n'a pas donné de résultats ou a donné des résultats négatifs pour leur organisme. Le deux tiers des répondants ont indiqué que les résultats suite à la participation publique ne sont pas vraiment négatifs, puisqu'ils ont permis aux organismes et individus de s'exprimer. Cependant, ceux-ci indiquent que ça n'apporte aucun résultat sur le terrain, que leurs commentaires sont pris et ensuite mis sur des tablettes. Par exemple, en parlant des audiences publiques sur l'approvisionnement en bois, un répondant indique :

« Neutre, je ne dirais pas négatif. Tu présentes ton point de vue et ce que tu penses qu'on devrait faire. Ensuite, ça reste sur les tablettes et ce n'est pas fait. Ce n'est pas négatif, tu as apporté quelques chose, une amélioration, mais ça reste le statu quo. Il n'y a pas d'amélioration, je dirais que c'est neutre. Il n'y a rien qui nous a nuit pour dire que c'est du bord négatif, mais il n'y a pas eu de résultats. »

(B3)

Ayant investi beaucoup de temps dans certains processus participatifs, certains organismes aimeraient affirmer que ça a apporté des résultats positifs, cependant ils ne voient pas de résultats tangibles :

« J'aimerais dire qu'il y a eu des résultats positifs. J'aimerais dire que ça a servi au moins pour éduquer les gens, mais il n'y a pas de résultats, encore. »

(A4)

CONCLUSION

La participation publique en gestion forestière représente un moyen d'ouvrir le dialogue entre les gestionnaires et les différents groupes qui ont des intérêts pour l'utilisation de la ressource. Ce type de discussion prend de plus en plus d'importance dans la gestion des forêts canadiennes et dans l'élaboration des politiques qui s'y rattachent. Il a été démontré que la participation publique peut être bénéfique, entre autres, en permettant d'améliorer la qualité de la prise de décisions ainsi qu'en permettant d'identifier les problèmes et les conflits (Beckley et al. 2006). Par contre, elle apporte également certains défis tels que le manque de temps pour se consacrer à un long processus participatif et la difficulté de rassembler des groupes aux intérêts opposés (Mitchell & Parkins 2005). Suite à de nombreux engagements politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la scène nationale et provinciale face à l'instauration des processus de participation publique en gestion forestière, il est utile de considérer l'efficacité de ces processus. Tel que l'étude de Nadeau et al. (2007) le démontre, les citoyens du Nouveau-Brunswick sont insatisfaits des pratiques et des processus participatifs existants ou qui ont déjà été mis en place. Dans cette étude, nous avons examiné la participation publique dans le cas spécifique des organismes de l'économie sociale. Ces organismes sont d'un grand intérêt car ils représentent des groupes organisés, qui sont déjà actifs dans le secteur forestier. Leurs membres possèdent généralement davantage de connaissances et d'expériences forestières que la moyenne des néo-brunswickois. Ils seraient donc bien positionnés pour participer aux discussions et fournir des informations concernant divers aspects économiques, sociaux et environnementaux de la gestion forestière. Malgré cela, les organismes de l'économie sociale se retrouvent souvent exclus du mode de prise de décisions traditionnel qui est dominé par l'industrie forestière et le gouvernement.

Les expériences et les attentes des organismes de l'économie sociale face aux processus de participation publique ont été recueillies lors d'une collecte de données en deux étapes. Premièrement, grâce à l'administration d'un questionnaire avec douze organismes et ensuite par la conduite d'entrevues semi-dirigées avec les représentants de neuf de ces organismes. Cette démarche nous a permis de dresser un bilan de la

participation publique telle que vécue et perçue par les organismes de l'économie sociale actifs en foresterie au Nouveau-Brunswick.

Les résultats montrent que les organismes de l'économie sociale du secteur forestier ont un grand intérêt dans la gestion des forêts publiques ainsi que dans le façonnement des politiques qui la guident. La participation de plus de 80 % des organismes dans les consultations publiques provinciales sur l'approvisionnement en bois de 2003 est un bon exemple. Les organismes provinciaux semblent également trouver leur place au sein des comités consultatifs d'envergure provinciale. Cependant, les organismes de niveau régional sont quasiment absents des comités consultatifs des titulaires de permis de coupe, ainsi que des comités provinciaux. Ces forums ne semblent pas des tribunes propices aux discussions pour les groupes de portée régionale, qui affirment tout de même être intéressés à participer. Différents enjeux affectant la gestion forestière incitent les organismes à s'impliquer. Par contre, ce n'est pas le seul facteur incitatif, ceux-ci doivent également voir l'impact de l'enjeu sur leurs activités et leurs mandats.

Malgré leur intérêt dans divers enjeux forestiers, et même s'ils occupent une plus grande place qu'autrefois dans les discussions, ces acteurs sont confrontés à d'importants défis quant à la prise en considération de leurs idées dans le processus décisionnel. Principalement à cause de la faible influence qu'ils considèrent avoir sur la prise de décisions et de la grande influence de l'industrie sur celle-ci, leurs expériences dans les processus participatifs sont teintées d'insatisfaction, tant au niveau des processus concernant les politiques provinciales que celles traitant d'aménagement du territoire. Le régime forestier en vigueur favorise l'accès au bois ainsi qu'un important pouvoir décisionnel aux grands industriels forestiers, tandis que les organismes de l'économie sociale ne se sentent pas sur un pied d'égalité et affirment qu'ils sont souvent consultés, mais rarement écoutés. Bien que les organismes aient souligné l'importance et la valeur du débat public comme exemple de résultats positifs, ceux-ci ont une perception plutôt négative des intentions reliées aux processus participatifs en place, ainsi qu'envers l'absence de résultats qu'ils produisent. Plusieurs répondants se questionnent à savoir si le gouvernement a la volonté de modifier sa façon de gérer les terres publiques pour y intégrer d'autres acteurs et d'autres idées. D'ailleurs, plusieurs

organismes à but commercial préfèrent utiliser des moyens politiques pour influencer les décisions et ceux-ci semblent trouver cette option plus efficace. À la lumière des résultats, nous pouvons affirmer que les occasions existantes pour participer en gestion forestière sont insuffisantes et inadéquates pour les organismes de l'économie sociale du secteur forestier.

Malgré de nombreux aspects négatifs entourant les processus, les organismes apprécient tout de même avoir la chance de s'exprimer sur les enjeux forestiers. Cependant, ils souhaitent pouvoir participer plus activement et surtout plus significativement à la prise de décisions par le biais des processus de participation publique. Dans le sondage, les groupes ont identifié certaines préférences face aux caractéristiques des processus participatifs pour les politiques forestières provinciales. Tous les organismes sont intéressés de s'impliquer dans les processus participatifs, au moins une ou deux fois par année et ont indiqué vouloir utiliser une large gamme de mécanismes de participation. Dépendant de l'enjeu, ils ont indiqué vouloir jouer une grande diversité de rôle dans la prise de décisions, cependant ceux dépassant le rôle d'information, tels que la consultation, la collaboration et la cogestion sont préférés. La représentation d'une diversité d'intervenants dans les discussions publiques est soutenue par les organismes. Lors des entrevues, d'autres caractéristiques entourant le déroulement d'un bon processus participatif traitant de politiques forestières, qui sont moins d'ordre technique, ont été identifiées. La majorité des organismes ont souligné l'importance d'accéder à de l'information expliquant la tenue et le fonctionnement des processus, et ce, longtemps à l'avance. Plusieurs ont également indiqué le besoin d'instaurer une forme d'appui pour les organismes composés de personnels bénévoles désirant participer, étant donné les défis additionnels en ressources humaines et financières auxquels ils font face. Des caractéristiques telles que l'accessibilité, la possibilité de donner son opinion d'une manière confidentielle ainsi que la reddition des comptes de la part de l'agence responsable sont considérées comme des aspects importants entourant les mécanismes participatifs. De plus, l'importance de mettre en place des processus significatifs, où l'agence responsable tient compte des conclusions qui ressortent des discussions a été soulignée.

Différents aspects de la participation publique ont été couverts dans cette étude. Cependant, cette diversité ne permet pas un examen approfondi de chacune des caractéristiques des processus, ni de la variété des participants qu'elle peut inclure. Toutefois, cette recherche exploratoire représente un point de départ afin de mieux comprendre comment certains acteurs perçoivent les processus participatifs et comment différents aspects des discussions peuvent être améliorés afin de mieux inclure les idées et les besoins des organismes enracinés dans la communauté et actifs dans le milieu forestier. De plus, l'échantillon de petite taille ne permet pas d'extrapoler les résultats à tous les autres organismes de l'économie sociale actifs en foresterie au Nouveau-Brunswick. Cependant, le mode de fonctionnement et la réalité à laquelle font face les différents organismes s'apparentent souvent. Les résultats de cette étude représentent donc un portrait de la situation permettant de mieux comprendre les facteurs favorisant l'implication des organismes de l'économie sociale dans les discussions forestières, de même que les défis que ceux-ci doivent surmonter. Par ailleurs, dans de futures recherches, il serait intéressant d'étudier l'autre côté de la médaille en sondant les expériences, les perceptions et attentes des décideurs traditionnels, soit le gouvernement et l'industrie, face aux processus de participation en foresterie.

Assurément, la complexité de la participation publique apporte son lot de défis et de malaises, tant pour les participants que pour l'agence responsable de sa tenue. Cependant, la participation publique risque fort de s'accroître à l'avenir, compte tenu de la complexité croissante des enjeux auxquels fait face la société et la tendance des institutions à vouloir adhérer aux principes d'aménagement durable. La demande des citoyens et des groupes d'intérêts pour une plus grande implication dans les décisions est également grandissante. Il vaut donc la peine de chercher à mieux comprendre comment améliorer les éléments négatifs qui dominent la scène, pour en arriver à des processus participatifs plus efficaces et significatifs. Ceux-ci permettraient d'améliorer le dialogue entre les différents groupes et pourraient contribuer à la prise de décisions sociétales éclairées face à la gestion de cette importante ressource naturelle publique.

« Je crois que les projets qui démontrent le plus de succès sont ceux où la communauté est très impliquée » (Tr⁷)

(A6)

RÉFÉRENCES

- Arnstein, S.R. 1969. A ladder of citizen participation. *American institute of planning journal* 35, no. 2: 216-224
- Beckley, T., Parkins, J. et Sheppard, S. 2006. La participation du public à l'aménagement durable des forêts – Manuel de référence. Réseau de gestion durable des forêts, Edmonton, Alberta. 62p.
- Beaud, J.P. 1992. L'échantillonnage. Chapitre 8 *dans* Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, 2^e éd., Gauthier, B. (Ed.). Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada. p. 195-225.
- Beierle, T.C. et Cayford, J. 2002. Democracy in practice: public participation in environmental decisions, *Resources for the Future*, Washington D.C. 149 p.
- Bélangier, É. 1994. Évaluation des organisations vouées à l'aménagement des boisés privés au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Mémoire de fin d'études inédit, École de Sciences forestières, Université de Moncton, Edmundston, N.-B.
- Blais, A. 1992. Le sondage. Chapitre 15 *dans* Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, 2^e éd., Gauthier, B. (Ed.). Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada. p. 361-398.
- Bouchard, M.J, Ferraton, C. et Michaud, V. (avec la collaboration de Leclerc, P.). 2006. Base de données sur les organismes de l'économie sociale, les critères de qualification des organisations. Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Collection.
- Brown, L. 2006. Social Economy and Sustainability, Innovations in Bridging, Bonding and Capacity Building. The Atlantic Node. Présentation to the Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale. Rencontre du comité de coordination. Rimouski, Québec.
- Cabinet du premier ministre, Ressources naturelles, Entreprises Nouveau-Brunswick. 2009. Le gouvernement publie une approche de gestion à long terme pour les forêts de la Couronne (30/01/09). Communiqué de presse. Communications Nouveau-Brunswick, Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Chantier de l'économie sociale. 1996. Osons la solidarité! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, Sommet sur l'économie et l'emploi, Montréal, Québec, 64 p.
- Comité spécial de l'approvisionnement en bois (CSAB). 2004. Rapport définitif sur l'approvisionnement en bois au Nouveau-Brunswick, Nouveau-Brunswick.

- Conseil canadien des ministres des forêts. 1998. Stratégie nationale sur les forêts 1998-2003. Durabilité des forêts; un engagement canadien. Ottawa, Ontario.
- Coopérative de Développement Régional (CDR-Acadie). (Page consultée le 16 avril 2008). Mission, [En ligne]. Adresse URL <http://www.cdra.fcdrq.coop/cdr/mission.php>
- Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie. 2005. Rapport annuel 2004, Coopératives, Ministère de la Justice, Province du Nouveau-Brunswick, Fredericton, Nouveau-Brunswick. 36p.
- Daunais, J.P. 1992. L'entretien non directif. Chapitre 11 *dans* Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, 2^e éd., Gauthier, B. (Ed.). Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada. p. 273-293.
- Ellefson, P.V. 1992. Forest Resources Policy : Process, Participants and Programs. McGraw-Hill Series in Forest Resources, United States of America. 471p.
- Erdle, T. et MacLean, D.A. 2005. Forest Management in New Brunswick: the Jaakko Pöyry Study, the Legislative Select Committee on Wood Supply, and where do we go from here? *The Forestry Chronicle* 81 (1): 92-96.
- Fédération des propriétaires de lots boisés privés du Nouveau-Brunswick (FPLBNB). 2004. Propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick. University of New Brunswick. Fredericton.
- Fontana, A. et Frey, J.H. 1994. Interviewing : The Art of Science. Chapitre 22 *dans* Handbook of Qualitative Research., Denzin, N.K. et Lincoln, Y.S. (Ed.). Sage Publications, Inc., United States of America. p. 361-376.
- Fortin, L. 2004. Dynamique sociopolitique entre les intervenants de la forêt privée du Nouveau-Brunswick. Thèse de maîtrise. Faculté de foresterie, Université de Moncton – Campus d'Edmundston. Edmundston, N.-B.
- Fortin, M.-F., Côté, J. et Filion, F. 2006. Fondements et étapes du processus de recherche. Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal, Québec, Canada. 473 p.
- Gauthier, B. 1992. La structure de la preuve. Chapitre 6 *dans* Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, 2^e éd., Gauthier, B. (Ed.). Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada. p. 141-174.
- Gingras, F.-P. 1992. La théorie et le sens de la recherche. Chapitre 5 *dans* Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, 2^e éd., Gauthier, B. (Ed.). Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada. p. 113-138.
- Girard, J.-P. et Brière, S. 1999. Une identité à affirmer, un espace à occuper : aperçu historique du mouvement coopératif au Canada français. Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM IRECUS, Université de Sherbrooke.

- Glaser, G. et Strauss, A.L. 1967. The discovery of grounded theory; strategies for qualitative research. Chicago : Aldine Pub. Co.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB). 1980. (Page consultée le 18 mai 2008). Loi sur les terres et forêts de la Couronne, chapitre C-38.1, Lois du Nouveau-Brunswick, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.gnb.ca/0062/acts/acts-f.asp>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB). 1983. Plan de commercialisation des produits forestiers du Madawaska – Loi sur la commercialisation des produits de la ferme. Règlement du Nouveau-Brunswick 83-221. Version du 2005-02-14.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB). 2009. Être...durable, ici on le peut. Une approche équilibrée d'aménagement de la forêt de la Couronne du Nouveau-Brunswick. Fredericton, Nouveau-Brunswick. 6 p.
- Groupe de travail sur l'autosuffisance. 2007. La Voie de l'autosuffisance : UN PROJET DE SOCIÉTÉ, Nouveau-Brunswick. 68p.
- Groupe de travail sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois. 2008. Solutions d'aménagement de la forêt publique du Nouveau-Brunswick. Rapport du Groupe de travail sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois. Nouveau-Brunswick. 88 p.
- Groupe de travail sur les perspectives d'avenir pour le secteur forestier du Nouveau-Brunswick. 2008. Perspectives d'avenir pour l'industrie des produits forestiers au Nouveau-Brunswick. Rapport du groupe de travail sur les perspectives d'avenir pour le secteur forestier du Nouveau-Brunswick. Version condensée. Nouveau-Brunswick. 38 p.
- Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif au Nouveau-Brunswick. 2007. Un plan d'action : Établir les fondements de l'autosuffisance. Nouveau-Brunswick. 63p.
- Hamersley C.F. et Beckley, T. 2003. Public involvement in sustainable boreal forest management. Chapter 4. *In Towards Sustainable Management of the Boreal Forest. Edited by P.J. Burton, C. Messier, D.W. Smith, and W.L. Adamowicz.* NRC Research Press, Ottawa, Ontario, Canada. pp. 113-154.
- Hessing, M., Howlett, M. et Summerville, T. 2005. Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy, 369 p. Vancouver, B.C.: UBC Press.
- Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS). (Page consultée le 16 avril 2007). Qu'est-ce qu'une coopérative ?, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.usherbrooke.ca/irecus/cooperative/coopérative.html>

- Joint FAO/ECE/ILO Committee on Forest Technology, Management and Training. 2000. Public participation in forestry in Europe and North America: Report of the Team of Specialists on Participation in Forestry. Sectoral Activities Department. International Labour Office, Geneva, Austria. 130 p.
- Kennedy, M.I.L., Beckley T.M. et Lantz, V.A. 2007. Expanding socio-economic considerations in the management of New Brunswick's Crown land forests. *The Forestry Chronicle* 83 (5): 708-713.
- Larousse. 1998. *Le Petit Larousse illustré*. Montréal, Québec.
- Lindquist, E. et Wellstead, A. 2001. Making Sense of Complexity. In Howlett, M (ed). *Canadian forest policy : adapting to change*. pp. 419-446. University of Toronto Press, Toronto, Ontario.
- Mayers, J. et Bass, S. 1999. Policy that works for forests and people. Policy that works series no. 7: Series Overview. International Institute for Environment and Development, London.
- McCarthy, A. 2001. (Page consultée le 18 mars 2007). Educational choice: A grounded theory study. *Proceedings Western Australian Institute for Educational Research Forum 2000*, [En ligne]. Adresse URL: <http://www.waier.org.au/forums/2001/mccarthy.html>
- Miles, M.B. et Huberman, A.M. 2005. *Analyse des données qualitatives, méthodes en sciences humaines*, 2^e éd., Editions De Boeck Université. Bruxelles, Belgique.
- Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB). 1999. (Page consultée le 10 février 2009) Zones naturelles protégées, audiences publiques. Fredericton, Nouveau-Brunswick. (Disponible à l'adresse : <http://www.gnb.ca/0078/publications/ProtectedAreas-f.asp>)
- Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB). 2004a. Manuel d'aménagement forestier sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick-Manuel provisoire. Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB). 2004b. Examen interne du rapport Jaakko Pöyry, Forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick – Évaluation de l'intendance et de la gestion.
- Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB). 2005. *La forêt publique du Nouveau-Brunswick, notre avenir commun*. Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Mitchell, R.E. et Parkins, J.R. 2005. A practitioner's guide to public deliberation in natural resource management. *Nat. Resour. Can., Can. For. Serv., North. For. Cent.*, Edmonton, AB. Inf. Rep. NOR-X-407.

- Nadeau, S., Beckley, T.M., Huddart Kennedy, E., McFarlane, B.L. et Wyatt, S. 2007. Opinions du public sur la gestion des forêts au Nouveau-Brunswick : rapport de l'enquête provinciale. Rapport d'information M-X-222F. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts – Centre de foresterie de l'Atlantique., Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Parkins, J.R, Nadeau, S., Hunt, L., Sinclair, J., Reed, M. et Wallace, S. 2006. Participation publique à la gestion forestière : résultats d'un sondage national auprès de comités consultatifs. Edmonton, Alberta. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts – Centre de foresterie du Nord et forêt modèle Foothills, Hinton, Alberta. Rapport d'information NOR-X-409.
- Quarter, J., Mook, L. et Richmond, B.J. 2003. What is the Social Economy?, Centre for Urban and Community Studies, bulletin de recherche no. 13, 5p. (Disponible à l'adresse : <http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/researchbulletins/13.pdf>)
- Réseau canadien de forêts modèles (RCFM). 2004. Propriétaires de boisés privés – Relever le défi de l'intendance. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, Ottawa.
- Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick (RENB). 2004. Au Courant...Guide des ressources environnementales au Nouveau-Brunswick, 3^e éd., Nouveau-Brunswick. 61 p.
- Ressources naturelles Canada (RNCAN). 2005. (Page consultée le 28 septembre 2006). L'état des forêts au Canada 1997-1998 / L'aménagement des forêts publiques: Un partenariat entre le public et l'industrie, [En ligne]. Adresse URL: http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/sof98/feat2_f.html
- Restakis, J. 2006. Defining the Social Economy – The BC Context. *Prepared for* : BC Social Economy Roundtable (January 2006). 16 p.
- Salant, P. et Dillman, D.A. 1994. How to conduct your own survey. John Willey et Sons, Inc., United States of America.
- Secrétariat aux coopératives. 2004. Coopératives et économie sociale. Gouvernement du Canada.
- Stefanick L. 2001. Environmentalism and Environmental Actors in the Canadian Forest Sector. *In* Howlett, M (ed). Canadian forest policy : adapting to change. pp. 157-171. University of Toronto Press, Toronto, Ontario.
- Strauss, A. et Corbin, J. 1994. Grounded Theory Methodology: An Overview. Chapitre 17 *dans* Handbook of Qualitative Research., Denzin, N.K. et Lincoln, Y.S. (Ed.). Sage Publications, Inc., United States of America. p. 273-285.
- Strauss, A. et Corbin, J. 1998. Basics of Qualitative Research: Gounded Theory Procedures and Techniques, 2^e éd., Thousand Oaks, California, Sage.

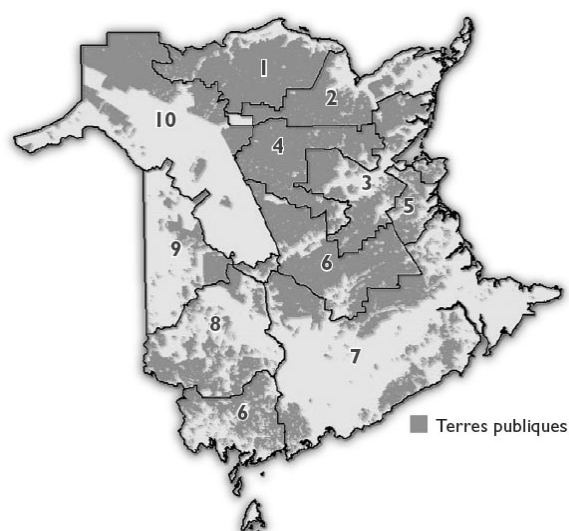
- Tessier, I. 2003. L'économie sociale en milieu forestier : les coopératives forestières et les organismes de gestion en commun dans le développement des régions-ressources du Québec. Thèse de maîtrise. Université du Québec à Montréal. Montréal, Québec.
- Tremblay, G. 2001. Économie globale, Les Éditions de la Chenelière inc. Montréal, Québec
- Worrel. 1970. Principles of Forest Policy. Series in Forest Resources. McGraw-Hill, New York.

ANNEXE A : TITULAIRES DE PERMIS DE COUPE SUR LES TERRES DE LA COURONNE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Titulaires de permis de coupe en 2009 ¹	Titulaires de permis de coupe en 2002 ²	Numéro de permis
AV Cell Inc.	Bowater Maritimes Inc.	1 – Upsalquitch
Fornebu Lumber Company Inc.	UPM Kymmene Miramichi Inc.	2 – Nepisiguit
Fornebu Lumber Company Inc.	UPM Kymmene Miramichi Inc.	3 – Miramichi – bas
Fornebu Lumber Company Inc.	UPM Kymmene Miramichi Inc.	4 – Miramichi – haut
DRN – Kent License Management Team	Weyerhaeuser Company Ltd.	5 – Kent
J.D. Irving Ltd.	J.D. Irving Ltd.	6 – Queens-Charlotte
J.D. Irving Ltd.	Irving Pulp & Paper, Ltd.	7 – Fundy
AV Nackawic Inc.	St. Anne-Nackawic Pulp Company Ltd.	8 – York
Fraser Papers Inc	Fraser Papers Nexfor	9 – Carleton
Fraser Papers Inc.	Fraser Papers Nexfor	10 – Restigouche - Tobique

¹ (adapté du site : <http://www.gnb.ca/0079/Licensees-f.asp>)

² (Selon les données provenant des plans d'aménagement forestier de 2002, MRRNB 2004)

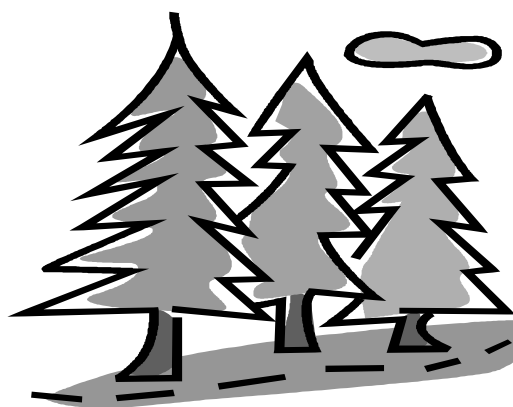


Division et numéro des permis de coupe sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick (Tirée du site : <http://www.gnb.ca/0079/images/CrownLicenceMap-f.jpg>)

ANNEXE B : QUESTIONNAIRE

Participation publique en foresterie :

Expériences et attentes des organismes de l'économie sociale



Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité
Renforcement des liens et des capacités

CFS CANADIAN
FORESTRY SERVICE
SCF SERVICE CANADIEN
DES FORÊTS



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'administration
Chaire des caisses populaires acadiennes
en gestion des coopératives

Si vous avez des questions sur ce sondage, n'hésitez pas à communiquer avec :

Diane Landry Tél.: (506) 737-5253 courriel: edl7000@umoncton.ca
Stephen Wyatt Tél.: (506) 737-5243 courriel: swyatt@umce.ca

Veillez retourner votre questionnaire rempli dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Faculté de foresterie, Université de Moncton, campus d'Edmundston
165, boulevard Hébert, Edmundston, N.-B., E3V 2S8

Veillez tenter de répondre à toutes les questions.

Si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, laissez un blanc et passez à la question suivante.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses; choisissez les réponses qui résument bien votre situation ou votre opinion.

Si l'organisme que vous représentez n'est plus actif, veuillez répondre aux questions comme si elles étaient formulées au temps passé.

Vous devriez compter de 20 à 30 minutes pour répondre au sondage.

Section 1. Description de votre organisme

1. Quelles sont les principales raisons d'existence de votre organisme ?

2. Actuellement, quelles sont les principales préoccupations de votre organisme concernant la gestion des forêts publiques au Nouveau-Brunswick ?

Section 2. Expériences de votre organisme en participation publique

Cette section vise à mieux comprendre comment votre organisme a été (ou est) impliqué dans les activités de participation publique en foresterie.

3. Deux différents processus de participation publique vous seront présentés. Les deux séries de consultation se situent au niveau des politiques forestières provinciales.

Veillez indiquer si votre organisme a participé à chacune des deux consultations publiques provinciales en cochant (✓) une des trois cases (oui, non ou je ne sais pas). Ensuite, cocher la ou les cases appropriées associées à votre réponse.

- a) Consultations publiques pour la **Stratégie de zones naturelles protégées** du Nouveau-Brunswick - **Louis LaPierre (1999)**

Oui, notre organisme a participé
s.v.p., cochez le ou les moyen(s) utilisé(s)



Présentation orale au comité
Dépôt d'un mémoire au comité
Rencontre en privé avec le comité
Autre, précisez : _____

Non, nous n'avons pas participé parce que
s.v.p., cochez la raison principale



Manque d'intérêt pour le sujet présenté
Manque de temps ou de ressources
Rencontre en privé avec le comité
Discussion directe avec le gouvernement
Je ne sais pas
Autre, précisez : _____

Je ne sais pas si notre organisme y a participé

- b) Consultations publiques sur l'**approvisionnement en bois** au Nouveau-Brunswick - **Rapport Jaakko Pöyry (2003)**

Oui, notre organisme a participé
s.v.p., cochez le ou les moyen(s) utilisé(s)



Présentation orale au comité
 Dépôt d'un mémoire au comité
 Rencontre en privé avec le comité
 Autre, précisez : _____

Non, nous n'avons pas participé parce que
s.v.p., cochez la raison principale



Manque d'intérêt pour le sujet présenté
 Manque de temps ou de ressources
 Rencontre en privé avec le comité
 Discussion directe avec le gouvernement
 Je ne sais pas
 Autre, précisez : _____

Je ne sais pas si notre organisme y a participé

Les **comités consultatifs** sont des outils souvent utilisés pour faire participer le public. Dans ces comités, différents représentants d'organismes sont invités à interagir et à émettre leurs commentaires. Les groupes de travail et les tables rondes sont également des exemples de ce type de comité.

Les **comités consultatifs au niveau provincial** visent à conseiller le gouvernement dans l'orientation de certaines politiques forestières, par exemple: le Groupe de travail sur la foresterie, le Comité consultatif provincial sur les forêts et le Comité consultatif pour les zones naturelles protégées.

Les **comités consultatifs au niveau régional** visent à conseiller la compagnie forestière qui gère le territoire (*licence*) ainsi que le ministère des Ressources naturelles dans la planification forestière régionale (plan d'aménagement).

4. Est-ce que votre organisme fait partie de **comité consultatif au niveau provincial** traitant d'enjeux forestiers au N.-B. ?

Oui Non



Si oui, s.v.p., indiquez lequel ou lesquels :

5. Est-ce que votre organisme fait partie de ces **comités consultatifs au niveau régional**?

(S.v.p., répondez aux trois énoncés en cochant (✓))

	Oui	Il a déjà fait partie de ce comité, mais plus maintenant	Non	Je ne sais pas
Comité consultatif des titulaires de permis (<i>Public advisory committee</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comité consultatif de l'ancien champ de tir de Tracadie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre(s) : _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Est-ce que votre organisme fait partie de d'autres **comités consultatifs au niveau régional** traitant d'enjeux forestiers ? (ex : comité de bassins versant)

Oui

Non



Si oui, s.v.p., indiquez lequel ou lesquels :



8. Veuillez indiquer la probabilité que votre organisme utilise les options suivantes afin de s'exprimer sur l'élaboration de politiques forestières provinciales.

(Cochez (✓) la case qui reflète le mieux votre opinion)

	Très probable	Probable	Improbable	Très improbable	Pas d'opinion
Assistez à des séances publiques où l'information est présentée, et où les participants posent des questions et partagent leurs réactions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire partie d'un comité consultatif formé de représentants d'organismes qui donnent leur avis sur la façon de gérer les forêts publiques de la province.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des préoccupations de votre organisme avec le député de votre région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participer à une table ronde pendant une journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discussion de groupe en ligne (en utilisant un site Web sur Internet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Débat avec un groupe d'experts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Répondre à un appel pour recueillir les commentaires de votre organisme concernant un énoncé de politique forestière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Indiquez à quelle fréquence vous croyez que votre organisme accepterait de s'impliquer dans des activités de participation publique pour débattre de politiques forestières provinciales.

(Cochez (✓) une case seulement)

- 1 ou 2 fois/année
- 3 ou 4 fois/année
- 1 fois/mois
- Nous ne sommes pas intéressés à participer

10. Les activités de participation publique peuvent se classer selon quatre grandes catégories. Ces catégories sont établies par rapport à l'influence du public sur la prise de décisions.

Quel(s) rôle(s) estimez-vous que votre organisme souhaite jouer dans l'élaboration de diverses politiques forestières pour les forêts publiques du N.-B. ?

(Cochez (✓) toutes les cases pertinentes)

Information : Votre organisme reçoit de l'information, mais n'a pas l'occasion de s'exprimer et d'exercer son influence sur la prise de décisions.
(Ex. Document de travail, rapport d'experts)

Consultation : L'opinion de votre organisme est recherchée. Les décideurs semblent à l'écoute, mais ne se sentent pas obligés de tenir compte des commentaires reçus.
(Ex. Réunions publiques, journée porte ouverte, sondage, comité consultatif)

Collaboration : Votre organisme et d'autres groupes sont engagés activement dans l'élaboration des solutions et ont un impact sur les décisions.
(Ex. Table ronde, groupe de travail)

Cogestion : L'autorité pour la prise de décisions et la mise en œuvre des solutions est déléguée totalement ou en partie aux représentants d'organismes actifs en foresterie, incluant votre organisme.
(Ex. Négociation, partenariat)

11. Selon vous, quels organismes ou quels groupes d'intérêts devraient être représentés lors des processus de participation traitant de politiques forestières provinciales ?

(Cochez (✓) toutes les cases appropriées)

<input type="checkbox"/>	Ministère des Ressources naturelles	<input type="checkbox"/>	Université ou collège
<input type="checkbox"/>	Industrie forestière	<input type="checkbox"/>	Clubs plein-air ou récréatifs
<input type="checkbox"/>	Propriétaires de lots boisés privés	<input type="checkbox"/>	Groupes fauniques
<input type="checkbox"/>	Travailleurs et entrepreneurs forestiers	<input type="checkbox"/>	Industrie touristique
<input type="checkbox"/>	Individu qui ne représente aucun organisme	<input type="checkbox"/>	Municipalité
<input type="checkbox"/>	Groupes environnementaux et de conservation	<input type="checkbox"/>	Autre : _____

12. Les enjeux entourant les politiques forestières de la province sont souvent des sujets complexes, qui comportent plusieurs facettes.

Quel format d'information serait le plus approprié pour que votre organisme puisse se préparer avant de participer à une consultation publique ?

(Cochez (✓) toutes les cases pertinentes)

<input type="checkbox"/>	Documents que vous commandez et recevez par la poste
<input type="checkbox"/>	Appel à une ligne sans frais
<input type="checkbox"/>	Information affichée sur un site Web
<input type="checkbox"/>	Discussion avec un représentant du ministère des Ressources naturelles
<input type="checkbox"/>	Tournée en forêt ou visite terrain
<input type="checkbox"/>	Consultation auprès de vos membres
<input type="checkbox"/>	Discussion avec un consultant ou un spécialiste travaillant pour votre organisme
<input type="checkbox"/>	Je ne sais pas
<input type="checkbox"/>	Autre : _____
<input type="checkbox"/>	Autre : _____

13. À la suite d'un processus de participation publique traitant de politiques forestières, certaines décisions sont prises par le ministère des Ressources naturelles.
(Ex : statut quo, changement dans les politiques, etc.)

À quel point, chacun des moyens suivants seraient appropriés pour vous communiquer les décisions prises sur un enjeu.

(Cochez (✓) la case qui reflète le mieux votre opinion)

	Très approprié	Approprié	Un peu approprié	Pas approprié
Informations par les médias (journaux, radio, télévision)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information affichée sur un site Web	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réception d'un rapport d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister à une présentation (assemblée) publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (s.v.p., précisez) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE C : LETTRE DE PRÉSENTATION DU SONDAGE

Le 15 janvier 2008

Monsieur X
Organisme de l'économie sociale
Belle-Place, Nouveau-Brunswick



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Faculté de foresterie

Monsieur X,

Je vous écris pour demander votre aide afin de documenter les expériences et les attentes de votre organisme face à la participation publique en foresterie au Nouveau-Brunswick. La participation publique vise à impliquer différents groupes d'intérêts dans la prise de décisions sur certains enjeux forestiers. Les audiences publiques, les comités consultatifs et les groupes de travail sont des exemples de processus de participation publique.

Cette recherche, qui est menée dans le cadre d'une maîtrise en sciences forestières, nous aidera à mieux comprendre comment les organismes, tels que le vôtre, participent dans la prise de décisions à différents niveaux de la gestion des forêts et comment ils souhaitent orienter les processus futurs de participation publique. Nous tentons de ressortir les aspects positifs et négatifs entourant divers processus de participation en vue de recommander des améliorations aux pratiques courantes et futures. Je vous invite à prendre une vingtaine de minutes pour remplir ce questionnaire et le renvoyer à la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton à Edmundston dans l'enveloppe affranchie ci-incluse.

Votre organisme a été sélectionné pour participer à cette étude parce qu'il est actif en foresterie dans le nord du Nouveau-Brunswick et qu'il fait partie du secteur de l'économie sociale. Les groupes qui font partie de l'économie sociale visent à combler certains besoins communs de leurs membres ou de la communauté (objectifs sociaux) en plus d'atteindre des objectifs économiques. Bien que ces organismes ne soient pas les gestionnaires traditionnels des forêts (gouvernement et industrie), les objectifs sociaux et économiques qu'ils remplissent sont très importants pour les communautés et l'économie du N.-B.

Depuis une dizaine d'années, on remarque que la tenue d'activités de participation publique, telle que les comités consultatifs et audiences publiques, se multiplie au N.-B. Cependant, nous ne comprenons pas bien l'utilité de ces mécanismes pour les organismes de l'économie sociale. Certains semblent constructifs, tandis que d'autres; une perte de temps. Cette recherche permettra de mieux comprendre comment les organismes de l'économie sociale sont impliqués en gestion forestière et comment ils souhaitent participer aux futures prises de décisions pour l'aménagement et les politiques en foresterie.

Les informations que vous fournirez seront traitées confidentiellement. L'analyse des données sera présentée aux organismes ayant participé à l'étude avant diffusion publique des résultats. Si vous êtes intéressé, une copie écrite des résultats de la recherche vous sera remise. Votre nom ne sera pas associé avec vos réponses; seul un résumé des réponses de l'ensemble des participants sera rendu public.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant cette recherche, je serai heureuse de discuter avec vous. Vous pouvez me téléphoner ou m'écrire un courriel grâce aux coordonnées inscrites à la fin de cette lettre. Vous pouvez également contacter le professeur Stephen Wyatt, qui est mon directeur de recherche.

Je vous remercie à l'avance de votre participation.
Cordialement,

Diane Landry

Étudiante, Faculté de foresterie
Université de Moncton, campus d'Edmundston

Stephen Wyatt

Professeur, Faculté de foresterie
Université de Moncton, campus d'Edmundston

ANNEXE D : GRILLE D'ENTREVUE

Participation publique en foresterie : Expériences et attentes des organismes de l'économie sociale

Mise en contexte

La participation publique en foresterie vise à impliquer différents groupes d'intérêts dans la prise de décisions sur certains enjeux forestiers. Les audiences publiques, les comités consultatifs et les groupes de travail sont des exemples de processus de participation publique.

Depuis une dizaine d'années, on remarque que la tenue d'activités de participation publique se multiplie au N.-B. Cependant, nous ne comprenons pas bien l'utilité de ces processus pour les organismes de l'économie sociale. Certains semblent constructifs, tandis que d'autres; une perte de temps.

Avec cette étude, nous voulons mieux comprendre comment votre organisme fait valoir ses intérêts en gestion forestière et quels moyens suggère-t-il afin d'améliorer les processus de participation publique.

Lors de notre entretien, deux grands thèmes comprenant une série de questions vous seront proposés. Le premier thème porte sur certaines caractéristiques des processus de participation, tandis que le second thème est plus spécifique à votre organisme puisqu'il traite de la participation (ou de la non-participation) de votre organisme dans les processus participatifs et des retombées qui en résultent.

Grille d'entrevue

1. Caractéristiques des processus de participation pour l'orientation ou l'élaboration de politiques forestières provinciales

- Selon vous, est-ce qu'il y a des obstacles qui nuisent au bon fonctionnement des processus de participation publique ? Si oui, lesquels ?
 - Comment pourrait-on faire pour remédier à ces obstacles ?

- Selon vous, comment se déroulerait un bon processus de participation publique ?
 - Avant : Y a-t-il de l'information qui devrait être présentée aux organismes intéressés avant leur participation ?
 - Pendant : Y a-t-il un (ou des) outil de discussion que vous aimeriez mieux utiliser ?
 - Après : Y a-t-il des problèmes ou des pièges qui pourraient arriver suite à la participation publique ?

- Selon vous, quels enjeux forestiers devraient être traités avec un processus de participation publique ?

Grille d'entrevue (suite)

2. Implication de votre organisme dans les processus de participation et retombées

- Est-ce qu'il y a des facteurs qui posent problème pour l'implication de votre organisme dans un/des processus de participation publique ?
 - Si oui, quel genre de problèmes ?
 - Comment pourrait-on faire pour remédier à ces problèmes ?
 - Si non, pourquoi ça ne pose pas de problème ?

- Comment votre organisme décide-t-il de s'impliquer, ou non, dans un processus de participation publique en foresterie ?

- Peu d'organismes font partie des comités consultatifs provinciaux. Est-ce que vous souhaiteriez faire partie de tels comités ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi pas ?

- Pouvez-vous donner un ou des exemple(s) de cas où le temps investi dans la participation publique a donné des résultats positifs pour votre organisme ?

- Pouvez-vous donner un ou des exemple(s) de cas où le temps investi dans la participation publique n'a donné aucuns résultats ou des résultats négatifs pour votre organisme ?

- Avez-vous des commentaires à ajouter sur la participation publique en foresterie et/ou des précisions sur ce que l'on vient de discuter ?

- Quel est le meilleur moyen pour vous rejoindre (courriel, fax, poste) afin de vous envoyer l'analyse des données pour validation ? Vérification des coordonnées.

ANNEXE E : CITATIONS ORIGINALES EN ANGLAIS

- Tr¹ : "I would say that, over the years, the public has been consistent in the concerns and positions that they have brought to government on forest issues (e.g.: less clear cutting, less plantations, no spraying, improved access to crown wood supply, community decision-making, etc). Instead of bringing forward policies to support the public wishes, they bring forward a new consultation, meanwhile the forests are being destroyed and the profits taken by a few."
- Tr² : "I think that the public participation should be as great as the community has the capacity to do...We can talk about even the smallest details, if that's the interest of the community..."
- Tr³ : "We definitely want to be involved in most processes that involve forestry issues. When we feel that private interests are running the show, or the meetings or the decisions, we don't participate...We don't want to be participating in something where our positions could be compromise...Even though we have limited resources, if it's a valid process, we always want to participate."
- Tr⁴ : "I would say that type of tools, things that have accountability, we need more of those...That's why I wait for the legislative hearings and things like that, where all these things come out of the closet. Those small little private meetings are too...polite."
- Tr⁵ : "It requires time and it requires transportation to get to certain areas. I know it's been a problem for some groups with participating. It also becomes an issue for our organization...We have to rely on limited resources, so time, money and that."
- Tr⁶ : "There is no result on the ground. But the results you get tend to be, better information, more understanding of what the public does hold, more relationships, those results you get."
- Tr⁷ : "I think some of the most successful things you see are ones where the community as a lot of say."